

**TOTALENERGIES MARKETING  
MAROC  
RAPPORT FINANCIER ANNUEL  
2024**

**COMPTES ANNUELS SOCIAUX  
ET CONSOLIDES AU 31  
DECEMBRE 2024**

# Comptes sociaux au 31 décembre 2024

## BILAN – ACTIF

(EN DIRHAMS)

	A C T I F	Au 31.12.2024			Au 31.12.2023
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
	<b>Immobilisations en non valeurs [A]</b>	<b>161 719 999,98</b>	<b>109 446 000,00</b>	<b>52 273 999,98</b>	<b>69 617 999,98</b>
	Frais préliminaires				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	161 719 999,98	109 446 000,00	52 273 999,98	69 617 999,98
	Primes de remboursement des obligations				
	<b>Immobilisations incorporelles [B]</b>	<b>126 926 781,77</b>	<b>36 215 486,46</b>	<b>90 711 295,31</b>	<b>91 143 642,66</b>
	Immobilisations en Recherche et Dev.				
	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	40 771 944,42	36 215 486,46	4 556 457,96	4 988 805,31
	Fonds commercial	86 154 837,35		86 154 837,35	86 154 837,35
	Autres immobilisations incorporelles				
	<b>Immobilisations corporelles [C]</b>	<b>5 236 670 919,85</b>	<b>3 021 858 035,45</b>	<b>2 214 812 884,40</b>	<b>2 292 973 337,45</b>
	Terrains	114 769 246,60		114 769 246,60	114 821 746,60
	Constructions	1 054 862 154,28	518 668 855,14	536 193 299,14	528 202 507,15
	Installations techniques, matériel et outillage	3 694 894 585,85	2 360 432 474,41	1 334 462 111,44	1 382 790 122,04
	Matériel de transport	25 818 285,26	25 159 545,12	658 740,14	1 468 005,55
	Mobilier, Mat. de bureau, Aménagement divers	147 516 403,71	117 597 160,78	29 919 242,93	32 110 503,99
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours	198 810 244,15		198 810 244,15	233 580 452,12
	<b>Immobilisations financières [D]</b>	<b>232 527 291,85</b>	<b>22 526 795,49</b>	<b>210 000 496,36</b>	<b>213 283 084,09</b>
	Prêts immobilisés	9 450 243,00		9 450 243,00	9 450 243,00
	Autres créances financières	945 555,78		945 555,78	1 233 708,48
	Titres de participation	222 131 493,07	22 526 795,49	199 604 697,58	202 599 132,61
	Autres titres immobilisés				
	<b>Ecart de conversion actif [E]</b>				
	Diminution des créances immobilisées				
	Augmentations des dettes financières				
	<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>5 757 844 993,45</b>	<b>3 190 046 317,40</b>	<b>2 567 798 676,05</b>	<b>2 667 018 064,18</b>
	<b>Stocks [F]</b>	<b>1 171 795 681,79</b>	<b>1 544 556,95</b>	<b>1 170 251 124,84</b>	<b>1 994 494 728,33</b>
	Marchandises	994 505 922,25		994 505 922,25	1 823 023 349,67
	Matières et fournitures consommables	126 363 606,73		126 363 606,73	108 528 676,15
	Produits en cours				
	Produits intermédiaires et produits résiduels				
	Produits finis	50 926 152,81	1 544 556,95	49 381 595,86	62 942 702,51
	<b>Créances de l'actif circulant [G]</b>	<b>2 957 038 399,32</b>	<b>277 300 269,16</b>	<b>2 679 738 130,16</b>	<b>2 830 447 804,06</b>
	Fournis, débiteurs, avances et acomptes	190 000 000,00		190 000 000,00	292 000 000,00
	Clients et comptes rattachés	2 330 588 898,39	277 300 269,16	2 053 288 629,23	1 926 913 026,43
	Personnel	7 157 629,42		7 157 629,42	5 127 984,58
	Etat	386 286 532,62		386 286 532,62	569 511 662,58
	Comptes d'associés				
	Autres débiteurs	40 098 466,71		40 098 466,71	22 737 562,14
	Comptes de régularisation- Actif	2 906 872,18		2 906 872,18	14 157 568,33
	<b>Titres valeurs de placement [H]</b>				
	<b>Ecart de conversion actif [I]</b>				
	<b>Eléments circulants</b>	<b>2 563 550,75</b>		<b>2 563 550,75</b>	<b>8 328 932,09</b>
	<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>4 131 397 631,86</b>	<b>278 844 826,11</b>	<b>3 852 552 805,75</b>	<b>4 833 271 464,48</b>
	<b>Trésorerie-Actif</b>	<b>1 402 976 634,40</b>		<b>1 402 976 634,40</b>	<b>1 284 726 913,54</b>
	Chèques et valeurs à encaisser				
	Banques, T.G et C.C.P	1 402 963 735,89		1 402 963 735,89	1 284 708 898,86
	Caisse, Régie d'avances et accréditifs	12 898,51		12 898,51	18 014,68
	<b>TOTAL III</b>	<b>1 402 976 634,40</b>		<b>1 402 976 634,40</b>	<b>1 284 726 913,54</b>
	<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>11 292 219 259,71</b>	<b>3 468 891 143,51</b>	<b>7 823 328 116,20</b>	<b>8 785 016 442,20</b>

## BILAN – PASSIF

(EN DIRHAMS)

	P A S S I F	AU 31.12.2024	AU 31.12.2023
F I N A N C E M E N T	<b>CAPITAUX PROPRES (A)</b>	<b>2 595 923 623,32</b>	<b>2 253 065 440,82</b>
	Capital social ou personnel (1)	448 000 000,00	448 000 000,00
	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
	Capital appelé	448 000 000,00	448 000 000,00
	Dont versé	448 000 000,00	448 000 000,00
	Prime d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale	44 800 000,00	44 800 000,00
	Autres réserves	1 258 505 440,82	1 701 519 061,11
	Report à nouveau (2)		
	Résultat en instance d'affectation		
	Résultat net de l'exercice (2)	844 618 182,50	58 746 379,71
	<b>Total des capitaux propres (A)</b>	<b>2 595 923 623,32</b>	<b>2 253 065 440,82</b>
	<b>Capitaux propres assimilés (B)</b>		
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	<b>Dettes de financement (C)</b>	<b>697 106 199,43</b>	<b>737 390 238,56</b>
	Emprunts obligataires		
	Autres dettes de financement	697 106 199,43	737 390 238,56
<b>Provisions durables pour risques et charges (D)</b>	<b>101 920 929,18</b>	<b>98 072 141,78</b>	
Provisions pour risques	42 292 143,32	36 548 143,32	
Provisions pour charges	59 628 785,86	61 523 998,46	
<b>Ecart de conversion-passif (E)</b>			
Augmentation des créances immobilisées			
Diminution des dettes de financement			
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>3 394 950 751,93</b>	<b>3 088 527 821,16</b>	
<b>Dettes du passif circulant (F)</b>	<b>4 402 837 051,51</b>	<b>5 684 689 612,61</b>	
P A S S I F	Fournisseurs et comptes rattachés	3 404 596 143,43	3 803 464 107,98
	Clients créditeurs, avances et acomptes	42 565 475,43	802 031 366,49
	Personnel	62 338 883,03	41 941 875,94
	Organismes sociaux	18 889 653,58	22 270 626,67
	Etat	353 925 290,11	980 170 450,90
	Comptes d'associés		
	Autres créanciers	516 710 361,88	27 280 162,57
	Comptes de régularisation passif	3 811 244,05	7 531 022,06
	<b>Autres provisions pour risques et charges (G)</b>	<b>2 563 550,75</b>	<b>8 328 932,09</b>
	<b>Ecart de conversion - passif (Eléments circulants) (H)</b>	<b>22 976 762,01</b>	<b>3 470 076,34</b>
<b>TOTAL II (F+G+H)</b>	<b>4 428 377 364,27</b>	<b>5 696 488 621,04</b>	
T R E S O R E R I E	<b>TRESORERIE PASSIF</b>		
	Crédits d'escompte		
	Crédits de trésorerie		
	Banques de régularisation	0,00	0,00
	<b>TOTAL III</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>7 823 328 116,20</b>	<b>8 785 016 442,20</b>	

## COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES

	DESIGNATION	OPERATIONS		Au 31.12.2024 3 = 2 + 1	Au 31.12.2023 4
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
E X P L O I T A T I O N	<b>I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>20 909 935 556,16</b>		<b>20 909 935 556,16</b>	<b>20 946 422 239,51</b>
	Ventes de marchandises (en l'état)	18 194 103 791,28		18 194 103 791,28	17 836 008 058,29
	Ventes de biens et services produits	153 922 230,80		153 922 230,80	148 190 939,88
	<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>18 348 026 022,08</b>		<b>18 348 026 022,08</b>	<b>17 984 198 998,17</b>
	Variation de stocks de produits (1)	-14 517 560,38		-14 517 560,38	-15 149 001,64
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	21 448 521,58		21 448 521,58	24 122 767,09
	Subventions d'exploitation	2 478 698 314,02		2 478 698 314,02	2 889 004 707,26
	Autres produits d'exploitation	13 366 590,24		13 366 590,24	12 076 298,10
	Reprises d'exploitation : transferts de charges	62 913 668,62		62 913 668,62	52 168 470,53
	<b>Total I</b>	<b>20 909 935 556,16</b>		<b>20 909 935 556,16</b>	<b>20 946 422 239,51</b>
	<b>II CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>19 577 263 679,48</b>		<b>19 577 263 679,48</b>	<b>20 016 613 502,84</b>
	Achats revendus (2) de marchandises	17 959 659 996,04		17 959 659 996,04	18 461 936 027,50
	Achats consommés (2) de matières et fournitures	257 765 345,90		257 765 345,90	296 344 443,76
Autres charges externes	695 974 276,92		695 974 276,92	644 746 188,73	
Impôts et taxes	8 588 716,30		8 588 716,30	9 871 355,92	
Charges de personnel	262 549 018,35		262 549 018,35	227 390 244,92	
Autres charges d'exploitation	2 701 640,09		2 701 640,09	2 102 782,25	
Dotations d'exploitation	390 024 685,88		390 024 685,88	374 222 459,76	
<b>Total II</b>	<b>19 577 263 679,48</b>		<b>19 577 263 679,48</b>	<b>20 016 613 502,84</b>	
<b>III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>1 332 671 876,68</b>		<b>1 332 671 876,68</b>	<b>929 808 736,67</b>	
F I N A N C I E R	<b>IV PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>124 992 536,40</b>		<b>124 992 536,40</b>	<b>119 308 798,23</b>
	Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés	78 999 549,83		78 999 549,83	71 467 169,98
	Gains de change	37 403 356,42		37 403 356,42	29 256 626,49
	Intérêts et autres produits financiers	260 698,06		260 698,06	54 884,68
	Reprises financières : transfert charges	8 328 932,09		8 328 932,09	18 530 117,08
	<b>Total IV</b>	<b>124 992 536,40</b>		<b>124 992 536,40</b>	<b>119 308 798,23</b>
	<b>V CHARGES FINANCIERES</b>	<b>90 491 584,01</b>		<b>90 491 584,01</b>	<b>131 978 439,24</b>
	Charges d'intérêts	64 625 676,31		64 625 676,31	81 073 607,48
	Pertes de change	20 307 921,92		20 307 921,92	39 382 304,46
	Autres charges financières				
Dotations financières	5 557 985,78		5 557 985,78	11 522 527,30	
<b>Total V</b>	<b>90 491 584,01</b>		<b>90 491 584,01</b>	<b>131 978 439,24</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER (IV-V)</b>	<b>34 500 952,39</b>		<b>34 500 952,39</b>	<b>-12 669 641,01</b>	
<b>RESULTAT COURANT (III+VI)</b>	<b>1 367 172 829,07</b>		<b>1 367 172 829,07</b>	<b>917 139 095,66</b>	
N O N C O U R A N T	<b>VIII PRODUITS NON COURANTS</b>	<b>13 345 312,61</b>		<b>13 345 312,61</b>	<b>42 565 897,93</b>
	Produits des cessions d'immobilisations	11 176 972,10		11 176 972,10	31 192 190,36
	Subventions d'équilibre				
	Reprises sur subventions d'investissement				
	Autres produits non courants	168 340,51		168 340,51	2 575 846,49
	Reprises non courantes ; transferts de charges	2 000 000,00		2 000 000,00	8 797 861,08
	<b>Total VIII</b>	<b>13 345 312,61</b>		<b>13 345 312,61</b>	<b>42 565 897,93</b>
	<b>IX CHARGES NON COURANTES</b>	<b>69 710 908,18</b>		<b>69 710 908,18</b>	<b>581 531 441,88</b>
	Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	52 500,00		52 500,00	4 359 710,12
	Subventions accordées				
	Autres charges non courantes	61 914 408,18		61 914 408,18	569 189 731,76
	Dotations non courantes aux amortissements et aux	7 744 000,00		7 744 000,00	7 982 000,00
	<b>Total IX</b>	<b>69 710 908,18</b>		<b>69 710 908,18</b>	<b>581 531 441,88</b>
<b>X RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)</b>	<b>-56 365 595,57</b>		<b>-56 365 595,57</b>	<b>-538 965 543,95</b>	
<b>XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)</b>	<b>1 310 807 233,50</b>		<b>1 310 807 233,50</b>	<b>378 173 551,71</b>	
<b>XII IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	<b>466 189 051,00</b>		<b>466 189 051,00</b>	<b>319 427 172,00</b>	
<b>XIII RESULTAT NET (XI-XII)</b>	<b>844 618 182,50</b>		<b>844 618 182,50</b>	<b>58 746 379,71</b>	
<b>XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)</b>	<b>21 048 273 405,17</b>		<b>21 048 273 405,17</b>	<b>21 108 296 935,67</b>	
<b>XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)</b>	<b>20 203 655 222,67</b>		<b>20 203 655 222,67</b>	<b>21 049 550 555,96</b>	
<b>XVI RESULTAT NET (total des produits-total des charges)</b>	<b>844 618 182,50</b>		<b>844 618 182,50</b>	<b>58 746 379,71</b>	

## ETAT DES SOLDES DE GESTION

(EN DIRHAMS)

### I- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)

		DESIGNATION	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
	1	Ventes de Marchandises ( en l'état)	18 194 103 791,28	17 836 008 058,29
	2	(-) Achats revendus de marchandises	17 959 659 996,04	18 461 936 027,50
I		(=) <b>MARGE BRUTES VENTES EN L'ETAT</b>	<b>234 443 795,24</b>	<b>-625 927 969,21</b>
II		(+) <b>PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)</b>	<b>160 853 192,00</b>	<b>157 164 705,33</b>
	3	Ventes de biens et services produits	153 922 230,80	148 190 939,88
	4	Variation stocks produits	-14 517 560,38	-15 149 001,64
	5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	21 448 521,58	24 122 767,09
III		(-) <b>CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)</b>	<b>953 739 622,82</b>	<b>941 090 632,49</b>
	6	Achats consommés de matières et fournitures	257 765 345,90	296 344 443,76
	7	Autres charges externes	695 974 276,92	644 746 188,73
IV		(=) <b>VALEUR AJOUTEE (I+II+III)</b>	<b>-558 442 635,58</b>	<b>-1 409 853 896,37</b>
	8	(+) Subventions d'exploitation	2 478 698 314,02	2 889 004 707,26
	9	(-) Impôts et taxes	8 588 716,30	9 871 355,92
	10	(-) Charges de personnel	262 549 018,35	227 390 244,92
V		(=) <b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)</b>	<b>1 649 117 943,79</b>	<b>1 241 889 210,05</b>
	11	(+) Autres produits d'exploitation	13 366 590,24	12 076 298,10
	12	(-) Autres charges d'exploitation	2 701 640,09	2 102 782,25
	13	(+) Reprises d'exploitation, transferts de charges	62 913 668,62	52 168 470,53
	14	(-) Dotations d'exploitation	390 024 685,88	374 222 459,76
VI		(=) <b>RESULTAT D'EXPLOITATION(+ou-)</b>	<b>1 332 671 876,68</b>	<b>929 808 736,67</b>
VII		(+) <b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>34 500 952,39</b>	<b>-12 669 641,01</b>
VIII		(=) <b>RESULTAT COURANT (+ou-)</b>	<b>1 367 172 829,07</b>	<b>917 139 095,66</b>
IX		(+) <b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-56 365 595,57</b>	<b>-538 965 543,95</b>
	15	(-) Impôts sur les résultats	466 189 051,00	319 427 172,00
X		(=) <b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>844 618 182,50</b>	<b>58 746 379,71</b>

### II- CAPACITE DE FINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT

	1	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>844 618 182,50</b>	<b>58 746 379,71</b>
		Bénéfice +	844 618 182,50	58 746 379,71
		Perte -		
	2	(+) Dotations d'exploitation (1)	361 231 469,00	361 336 269,03
	3	(+) Dotations financières (1)	2 994 435,03	3 193 595,21
	4	(+) Dotations non courantes (1)	7 744 000,00	7 982 000,00
	5	(-) Reprises d'exploitation (2)	53 454 446,60	47 076 768,00
	6	(-) Reprises financières (2)	0,00	0,00
	7	(-) Reprises non courantes (2) (3)	2 000 000,00	8 797 861,08
	8	(-) Produits des cessions d'immobilisation	11 176 972,10	31 192 190,36
	9	(+) Valeurs nettes d'amortiss. Des immo. Cédées	52 500,00	4 359 710,12
XI		<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)</b>	<b>1 150 009 167,83</b>	<b>348 551 134,63</b>
	10	(-) <b>Distributions de bénéfices</b>	<b>501 760 000,00</b>	<b>501 760 000,00</b>
XI		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>648 249 167,83</b>	<b>-153 208 865,37</b>

1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.

## TABLEAU DE FINANCEMENT

I. SYNTHESES DES MASSES DU BILAN	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	Variation a - b	
	a	a	Emplois	Ressources
			c	d
Financement permanent	3 394 950 751,93	3 088 527 821,16		306 422 930,77
Moins Actif immobilisé	2 567 798 676,05	2 667 018 064,18		99 219 388,13
<b>= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (A)</b>	<b>827 152 075,88</b>	<b>421 509 756,98</b>	<b>-</b>	<b>405 642 318,90</b>
Actif circulant	3 852 552 805,75	4 833 271 464,48		980 718 658,73
Moins Passif circulant	4 428 377 364,27	5 696 488 621,04	1268 111 256,77	
<b>= BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (B)</b>	<b>- 575 824 558,52</b>	<b>- 863 217 156,56</b>	<b>287 392 598,04</b>	
<b>TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) (A - B)</b>	<b>1 402 976 634,40</b>	<b>1 284 726 913,54</b>	<b>118 249 720,86</b>	

II. EMPLOIS ET RESSOURCES	Au 31.12.2024		Au 31.12.2023	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
<b>I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE</b>				
<b>AUTOFINANCEMENT (A)</b>		<b>648 249 167,83</b>		<b>- 153 208 865,37</b>
+ Capacité d'autofinancement		1 150 009 167,83		348 551 134,63
- Distributions de bénéfices	501 760 000,00		501 760 000,00	
<b>CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)</b>		<b>11 557 124,80</b>		<b>31 326 018,76</b>
+ Cessions d'immobilisations incorporelles				
+ Cessions d'immobilisations corporelles		11 176 972,10		31 192 190,36
+ Cessions d'immobilisations financières				
+ Récupérations sur créances immobilisées		380 152,70		133 828,40
<b>AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES ©</b>				
+ Augmentations de capital, apports				
+ Subvention d'investissement				
<b>AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)</b>		<b>24 115 767,66</b>		<b>12 988 701,30</b>
<b>TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>		<b>683 922 060,29</b>		<b>- 108 894 145,31</b>
<b>II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE</b>				
<b>ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)</b>	<b>198 879 934,60</b>		<b>369 824 885,56</b>	
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles	878 724,02		196 190,13	
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles	197 909 210,58		367 759 479,43	
+ Acquisitions d'immobilisations financières				
+ Augmentation des créances immobilisées	92 000,00		103 500,00	
<b>REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)</b>				
<b>REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)</b>	<b>64 399 806,79</b>		<b>72 048 313,23</b>	
<b>EMPLOIS EN NON VALEURS (H)</b>	<b>15 000 000,00</b>		<b>31 200 000,00</b>	
<b>TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>	<b>278 279 741,39</b>		<b>473 073 198,79</b>	
<b>III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)</b>	<b>287 392 598,04</b>	<b>-</b>		<b>447 673 986,26</b>
<b>IV. VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>118 249 720,86</b>	<b>-</b>		<b>134 293 357,84</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>683 922 060,29</b>	<b>683 922 060,29</b>	<b>473 073 198,79</b>	<b>473 073 198,79</b>

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

Exercice clos le 31/12/2024

N A T U R E	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>173 419 999,98</b>	<b>15 000 000,00</b>				<b>26 700 000,00</b>		<b>161 719 999,98</b>
Frais préliminaires								
Charges à répartir sur plusieurs exercices	173 419 999,98	15 000 000,00				26 700 000,00		161 719 999,98
Primes de remboursement obligations								
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>125 397 949,58</b>	<b>878 724,02</b>		<b>650 108,17</b>				<b>126 926 781,77</b>
Immob. En recherche et développement								
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	39 243 112,23	878 724,02		650 108,17				40 771 944,42
Fonds commercial	86 154 837,35							86 154 837,35
Autres immobilisations incorporelles								
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>5 069 067 267,48</b>	<b>197 909 210,58</b>		<b>101 342 666,68</b>	<b>29 655 450,04</b>		<b>101 992 774,85</b>	<b>5 236 670 919,85</b>
Terrains	114 821 746,60				52 500,00			114 769 246,60
Constructions	1 005 015 536,02	19 019 507,80		30 827 110,46				1 054 862 154,28
Installat. Techniques, matériel et outillage	3 549 193 453,08	107 781 627,44		67 522 455,37	29 602 950,04			3 694 894 585,85
Matériel de transport	25 818 285,26							25 818 285,26
Mobilier, matériel bureau et aménagements	140 637 794,40	3 885 508,46		2 993 100,85				147 516 403,71
Immobilisations corporelles diverses								
Immobilisations corporelles en cours	233 580 452,12	67 222 566,88					101 992 774,85	198 810 244,15
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 367 885 217,04</b>	<b>213 787 934,60</b>		<b>101 992 774,85</b>	<b>29 655 450,04</b>	<b>26 700 000,00</b>	<b>101 992 774,85</b>	<b>5 525 317 701,60</b>

## TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 31/12/2024

N A T U R E	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissement sur les immobilisations sorties	Cumul d'amortissement en fin d'exercice
	1	2	3	4 = 1 + 2 - 3
<b>IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS</b>	<b>103 802 000,00</b>	<b>32 344 000,00</b>	<b>26 700 000,00</b>	<b>109 446 000,00</b>
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	103 802 000,00	32 344 000,00	26 700 000,00	109 446 000,00
Primes de remboursement des obligations				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>34 254 306,92</b>	<b>1 961 179,54</b>		<b>36 215 486,46</b>
Immob. En recherche et développement				
Brevets, marques droits et valeurs similaires	34 254 306,92	1 961 179,54		36 215 486,46
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 776 093 930,03</b>	<b>275 367 055,46</b>	<b>29 602 950,04</b>	<b>3 021 858 035,45</b>
Terrains				
Constructions	476 813 028,87	41 855 826,27		518 668 855,14
Installations techniques, matériel et outillage	2 166 403 331,04	223 632 093,41	29 602 950,04	2 360 432 474,41
Matériel de transport	24 350 279,71	809 265,41		25 159 545,12
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	108 527 290,41	9 069 870,37		117 597 160,78
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 914 150 236,95</b>	<b>309 672 235,00</b>	<b>56 302 950,04</b>	<b>3 167 519 521,91</b>

## TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATIONS

Exercice clos le 31/12/2024

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur nette comptable	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
COMPAGNIE D'ENTREPOSAGE COMMUNAUTAIRE	STOCKAGE	39 600 000,00	23,22	9 197 600,00	9 197 600,00	31/12/2023	103 280 437,52	4 520 440,92	929 040,40
ISMAILIA GAZ	EMPLISSAGE-GAZ	20 000 000,00	19,99	4 000 000,00	4 000 000,00	31/12/2023	32 811 873,04	7 087 910,00	1 520 000,00
GAZBER	EMPLISSAGE-GAZ	25 000 000,00	99,99	25 000 000,00	25 000 000,00	31/12/2024	34 480 447,41	6 980 447,41	11 808 608,67
SOCIETE D'ENTROPOSAGE DE JORF LASFAR	STOCKAGE	30 000 000,00	49,99	15 000 000,00	15 000 000,00	31/12/2023	47 455 284,94	11 140 018,98	5 000 000,00
SOCIETE DAKHLA DES HYDROCARBURES	STOCKAGE	22 000 000,00	33,00	7 399 964,00	7 399 964,00	31/12/2024	59 684 452,09	2 200 000,00	1 466 666,67
PETROCAB	CABOTAGE	40 000 000,00	8,71	1 620 150,00	1 620 150,00	31/12/2023	172 990 516,43	23 817 214,91	2 682 680,00
SOFRENOR	FABRICATION DES RESERVOIRS	45 319 900,00	17,15	9 300 000,00	9 300 000,00	31/12/2023	161 801 401,76	40 464 894,68	5 207 240,00
SOMAS	STOCKAGE	60 000 000,00	6,00	8 394 004,00	8 394 004,00	31/12/2023	328 399 475,87	50 490 374,85	1 800 000,00
OUARGAZ	EMPLISSAGE-GAZ	32 150 000,00	99,99	33 613 154,53	33 613 154,53	31/12/2024	32 935 762,41	2 455 695,21	0,00
SALAM GAZ	APP-STOCKAGE-EMPLISSAGE	150 000 000,00	19,99	38 438 680,54	38 438 680,54	31/12/2023	534 539 825,36	242 832 505,05	48 000 000,00
MAHATTA	GESTION DES STATIONS	100 000,00	100,00	100 000,00	100 000,00	31/12/2024	1 115 753,27	995 753,27	585 314,09
SOCICA	IMMOBILIER	956 760,00	1,21	7 015,00	7 015,00	31/12/2015	12 167 095,45	630 397,54	0,00
S.I MERCEDES	IMMOBILIER	5 000,00	90,00	8 325,00	8 325,00	31/12/2016	0,00	0,00	0,00
S.I NAPHTEA	IMMOBILIER	20 000,00	13,00	2 600,00	2 600,00	31/12/2016	0,00	0,00	0,00
BANQUE POPULAIRE	BANQUE			50 000,00	50 000,00	31/12/2016	0,00	0,00	0,00
SHBM	EXPLOITATION DEPOT	20 000 000,00	49,00	9 800 000,00	9 800 000,00	31/12/2024	18 726 507,15	585 454,23	0,00
TMRDA	GESTION PETROLIERE	32 300 000,00	100,00	32 300 000,00	9 773 204,51	31/12/2024	9 773 204,51	-2 994 435,03	0,00
TIDSI GAZ	GAZ	60 000 000,00	46,49	27 900 000,00	27 900 000,00	31/12/2023	57 293 702,70	-1 779 768,90	0,00
CITE DES JEUNES	IMMOBILIER	739 200,00	1,14	0,00		31/12/2015	3 286 866,44	-93 338,01	0,00
<b>TOTAL</b>				<b>222 131 493,07</b>	<b>199 604 697,58</b>				<b>78 999 549,83</b>

## TABLEAU DES PROVISIONS

Exercice clos le 31/12/2024

NATURE	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	19 532 360,46		2 994 435,03					22 526 795,49
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges	98 072 141,78	51 559 234,00		7 744 000,00	53 454 446,60		2 000 000,00	101 920 929,18
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>117 604 502,24</b>	<b>51 559 234,00</b>	<b>2 994 435,03</b>	<b>7 744 000,00</b>	<b>53 454 446,60</b>		<b>2 000 000,00</b>	<b>124 447 724,67</b>
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	258 142 732,54	28 793 216,88			8 091 123,31			278 844 826,11
5. Autres Provisions pour risques et charges	8 328 932,09		2 563 550,75			8 328 932,09		2 563 550,75
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>266 471 664,63</b>	<b>28 793 216,88</b>	<b>2 563 550,75</b>		<b>8 091 123,31</b>	<b>8 328 932,09</b>		<b>281 408 376,86</b>
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>384 076 166,87</b>	<b>80 352 450,88</b>	<b>5 557 985,78</b>	<b>7 744 000,00</b>	<b>61 545 569,91</b>	<b>8 328 932,09</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>405 856 101,53</b>

## TABLEAU DES CREANCES

Exercice clos le 31/12/2024

Créances (en dirhams)	Total	Analyse par Echéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et les organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par les effets
<b>De l'Actif Immobilisé</b>	<b>10 395 798,78</b>	<b>10 381 825,26</b>	<b>13 973,52</b>				<b>42 706,63</b>	
- Prêts immobilisés	9 450 243,00	9 450 243,00						
- Autres créances financières	945 555,78	931 582,26	13 973,52				42 706,63	
<b>De l'Actif circulant</b>	<b>2 957 038 399,32</b>	<b>509 432 393,24</b>	<b>2 447 606 006,08</b>	<b>208 317 651,13</b>	<b>138 402 055,01</b>	<b>439 788 363,55</b>	<b>526 504 009,91</b>	<b>173 449 859,42</b>
- Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	190 000 000,00		190 000 000,00			0,00	190 000 000,00	
- Clients et comptes rattachés	2 330 588 898,39	509 432 393,24	1 821 156 505,15	208 317 651,13	138 402 055,01	53 501 830,93	330 037 343,24	173 449 859,42
- Personnel	7 157 629,42		7 157 629,42					
- Etat	386 286 532,62		386 286 532,62			386 286 532,62		
- Autres débiteurs	40 098 466,71		40 098 466,71				6 466 666,67	
- Compte de régularisation-Actif	2 906 872,18		2 906 872,18					
<b>TOTAL</b>	<b>2 967 434 198,10</b>	<b>519 814 218,50</b>	<b>2 447 619 979,60</b>	<b>208 317 651,13</b>	<b>138 402 055,01</b>	<b>439 788 363,55</b>	<b>526 546 716,54</b>	<b>173 449 859,42</b>

## TABLEAU DES DETTES

Exercice clos le 31/12/2024

Dettes (en dirhams)	Total	Analyse par Echéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
<b>DE FINANCEMENT</b>	<b>697 106 199,43</b>	<b>697 106 199,43</b>				<b>524 797 342,25</b>		
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	697 106 199,43	697 106 199,43				524 797 342,25		
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>4 402 837 051,51</b>	<b>712 145 556,74</b>	<b>3 690 691 494,77</b>	<b>744 615 607,21</b>	<b>858 980 955,84</b>	<b>396 224 669,32</b>	<b>791 634 796,29</b>	
- Fournisseurs et comptes rattachés	3 404 596 143,43	689 345 556,74	2 715 250 586,69	744 615 607,21	858 980 955,84	23 409 725,63	278 834 796,29	
- Clients créditeurs, avances et acomptes	42 565 475,43		42 565 475,43					
- Personnel	62 338 883,03		62 338 883,03					
- Organismes sociaux	18 889 653,58		18 889 653,58			18 889 653,58		
- Etat	353 925 290,11		353 925 290,11			353 925 290,11		
- Autres créanciers	516 710 361,88	22 800 000,00	493 910 361,88				512 800 000,00	
- Comptes de régularisation - Passif	3 811 244,05		3 811 244,05					
<b>TOTAL</b>	<b>5 099 943 250,94</b>	<b>1 409 251 756,17</b>	<b>3 690 691 494,77</b>	<b>744 615 607,21</b>	<b>858 980 955,84</b>	<b>921 022 011,57</b>	<b>791 634 796,29</b>	

## TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

Exercice clos le 31/12/2024

Tiers Débiteurs ou Tiers Crédeurs	Montant couvert par la sûreté	Nature	Date et Lieu d'inscription	Objet	Valeur Nette Comptable de la sûreté donnée
<b>Sûretés données</b>					
<b>NEANT</b>					
<b>Sûretés reçues</b>					
Hypothèques reçus	56 555 138,04	Hypothèques			
Nantissements reçus	NEANT				

## TABLEAU DES ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Exercice clos le 31/12/2024

Engagements Donnés	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
- Avals ou cautions (sur marchés et autres)	56 303 486,73	45 849 467,65
- Autres engagements donnés (Cautions en Douane)	33 000 000,00	33 000 000,00
Engagements reçus	Montant Exercice	Montant Exercice Précédent
- Avals ou cautions clients	63 122 005,00	55 543 043,00
- Autres engagements reçus		

## ETAT DES DEROGATIONS

Exercice clos le 31/12/2024

Indication des Dérogations	Justifications des Dérogations	Influence des Dérogations sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		<b>NEANT</b>
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		<b>NEANT</b>
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		<b>NEANT</b>

## ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

Exercice clos le 31/12/2024

Nature des Changements	Justification des Changements	Influence sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
I- Changements affectant les méthodes d'évaluation		<b>NEANT</b>
II- Changements affectant les règles de présentation		<b>NEANT</b>

## ETAT DES PASSIFS EVENTUELS

Exercice clos le 31/12/2024

Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice 2024 n'est pas prescrit. Les déclarations fiscales de la société **TotalEnergies Marketing Maroc S.A** au titre de l'Impôt sur les Sociétés (I.S), de l'Impôt sur le Revenu (I.R) et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) relatives à cet exercice peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration fiscale et demeurent sujettes à des vérifications et à d'éventuels redressements.

Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision.

Les déclarations sociales de la CNSS relatives aux exercices 2021 à 2024, pourraient faire l'objet d'un contrôle et de rappels éventuels de cotisations.

La société **TotalEnergies Marketing Maroc S.A** a reçu un avis de vérification en juin 2024 pour un contrôle fiscal portant sur l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt sur le revenu pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023.

Le contrôle fiscal a été dénoué en date du 02 avril 2025 par la signature d'un protocole d'accord.

The logo for FINACS, consisting of the word "FINACS" in a bold, red, sans-serif font.

FINACS  
4 LT, FLORIDA PARK ETG 6 BUR B50 Sidi Maârouf  
Casablanca



PwC Maroc  
Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa  
20220 Hay Hassani Casablanca

Aux Actionnaires de la société  
**TotalEnergies Marketing Maroc S.A**  
146 BD MOHAMMED ZERKTOUNI,  
20060 – Casablanca

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024**

### **AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE**

#### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société TotalEnergies Marketing Maroc S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 2 595 923 623,32 MAD dont un bénéfice net de 844 618 182,5 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société TotalEnergies Marketing Maroc S.A au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Observation

Nous attirons votre attention sur l'état C5 qui décrit le dénouement du contrôle fiscal qu'a connu la société courant l'exercice 2024. Notre opinion d'audit n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

### Provision pour dépréciation des créances clients :

<b>Risque identifié</b>	<b>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque</b>
<p>Les créances clients, représentent un des postes les plus significatifs du bilan. Une provision est comptabilisée dans les comptes de la société afin de couvrir le risque de dépréciation de ces créances.</p> <p>Comme indiqué dans l'Etat A1 de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), les créances sont inscrites pour leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation en fonction de l'antériorité de ces créances. L'évaluation du caractère recouvrable de cet actif repose sur l'appréciation du management du risque de recouvrement relatif à chaque créance. L'estimation de la valeur recouvrable des créances requiert ainsi l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer.</p> <p>Les provisions pour dépréciation des créances clients constituent un point clé de l'audit dans la mesure où le montant de cette provision est sensible aux estimations et aux hypothèses retenues par la Direction.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Prendre connaissance du processus d'identification et d'évaluation de la provision pour dépréciation des créances, notamment en procédant à des entretiens avec la Direction de la société ;</li><li>• Examiner la permanence des principes et méthodes comptables appliqués ;</li><li>• Apprécier les hypothèses de la direction en examinant les conditions des contrats et des accords, les informations historiques, les données de tiers et les informations externes, ainsi que les événements subséquents ;</li><li>• Examiner les informations communiquées sur les provisions pour dépréciation des créances clients dans l'ETIC.</li></ul>

### Provision pour risques significatifs, et passifs éventuels

Risque identifié	Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque
<p>La société est exposée à des risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne les risques sociaux et réglementaires.</p> <p>Les provisions pour risques constituent un point clé de notre audit compte tenu de la diversité des risques auxquels la société est exposée et du degré de jugement exercé par la Direction dans l'estimation de ces risques et des montants comptabilisés en provisions, tel qu'exposés dans l'état B15 « Passifs éventuels » de l'ETIC et du caractère potentiellement significatif de leur incidence sur le résultat.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Examiner les procédures mises en œuvre par la société afin de recenser les risques auxquels elle est exposée et à nous faire confirmer par les conseils externes de la société notre compréhension des litiges et réclamations ;</li><li>• Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction juridique, de la documentation correspondante et évaluer leur cohérence avec les réponses aux confirmations externes ;</li><li>• Apprécier les principaux risques identifiés et examiner le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction, pour estimer le montant des provisions comptabilisées ;</li><li>• Examiner le caractère approprié des informations relatives à ces passifs éventuels présentés dans l'état B15 « Passifs éventuels » de l'ETIC.</li></ul>

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

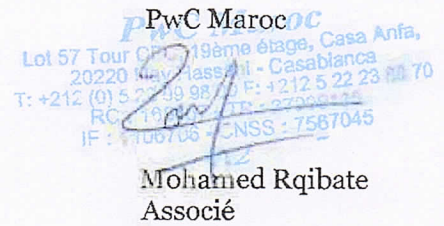
Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca le 29 avril 2025

Les Commissaires aux comptes



## Comptes consolidés au 31 décembre 2024 (Référentiel IFRS)

### ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF		Déc- 24	Déc- 23
<b>Actifs non courants</b>	<b>13</b>		
Ecarts d'acquisition	14	86 155	86 155
Immobilisations incorporelles	15	3 388	3 782
Immobilisations corporelles	15	2 235 744	2 262 016
Immobilisations en droit d'usage	15	523 176	462 603
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts	11	176 114	174 798
Autres actifs financiers	16	112 641	112 575
Impôts différés actifs		24 173	47 690
<b>Total actifs non courants</b>		<b>3 161 391</b>	<b>3 149 619</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	17	1 193 482	2 024 477
Clients et comptes rattachés	18	1 763 383	1 759 447
Autres créances	24	702 266	852 235
Autres actifs financiers courants		16 546	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	19	1 789 312	1 487 425
<b>Total actifs courants</b>		<b>5 464 989</b>	<b>6 123 584</b>
<b>Total actif</b>		<b>8 626 380</b>	<b>9 273 203</b>
PASSIF		Déc- 24	Déc- 23
<b>Capitaux propres</b>			
Capital		448 000	448 000
Primes et réserves consolidées		2 312 630	1 880 358
Ecarts de conversion		- 14 861	- 12 425
<b>Total des capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>2 745 769</b>	<b>2 315 933</b>
<b>Intérêts ne conférant pas le contrôle</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>2 745 769</b>	<b>2 315 933</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Engagements envers le personnel	21	36 012	33 196
Provisions et autres passifs non courants	20	222 880	214 178
Dettes financières non courantes	22	488 198	424 057
<b>Total passifs non courants</b>		<b>689 947</b>	<b>671 431</b>
<b>Passif courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	23	3 204 855	3 669 901
Autres créditeurs et dettes diverses	23	1 123 783	1 705 328
Dettes financières courantes	22	754 744	837 760
Autres passifs financiers courants	24		22711
Provisions et autres passifs courants	20	50 139	50 139
<b>Total passifs courants</b>		<b>5 190 664</b>	<b>6 285 839</b>
<b>Total passif et capitaux propres</b>		<b>8 626 380</b>	<b>9 273 203</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers de Dirhams)

		Déc-24	Déc-23
Ventes de produits de l'activité		16 628 809	16 812 432
Prestations de services		123 033	120 988
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4</b>	<b>16 751 842</b>	<b>16 933 420</b>
Achats, nets de variation de stocks	<b>5</b>	(13 939 904)	(14 621 700)
Charges d'exploitation	<b>5</b>	(1 109 778)	(1 050 161)
Dotations aux amortissements	<b>7</b>	(340 730)	(347 335)
Autres produits	<b>8</b>	51 659	90 139
Autres charges	<b>8</b>	(72 789)	(585 068)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>1 340 300</b>	<b>419 295</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	<b>9</b>	1 955	2 110
Coût de l'endettement financier brut	<b>9</b>	(62 646)	(67 184)
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>		<b>(60 691)</b>	<b>(65 074)</b>
Autres produits financiers	<b>9</b>	114 073	33 749
Autres charges financières	<b>9</b>	(20 374)	(40 102)
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégrées</b>		<b>1 373 368</b>	<b>347 868</b>
Quote-part du résultat net dans les entreprises associées		55 945	55 879
Impôts sur les résultats	<b>10</b>	(495 118)	(353 497)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>934 195</b>	<b>50 250</b>
Part du Groupe		934 195	50 250
Résultat net par action (en Dirhams)	<b>12</b>	104	6
Résultat net dilué par action (en Dirhams)		104	6
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net par action		8 960 000	8 960 000
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net dilué par action		8 960 000	8 960 000

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en milliers de Dirhams)

	Déc-24	Déc-23
Résultat de l'exercice	934 195	50 250
Pertes et gains actuariels	- 3 748	1 142
Effet d'impôt	1 312	- 400
<b>Résultat Global</b>	<b>931 759</b>	<b>50 992</b>
Intérêts Minoritaires		
<b>Résultat Global net - Part du groupe</b>	<b>931 759</b>	<b>50 992</b>

## TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(En milliers de Dirhams)	Déc-24	Déc-23
<b>FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net de l'ensemble consolidé	934 194	50 250
Amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles	316 825	338 273
Provisions et impôts différés	30 026	2 571
Ajustement de juste valeur par résultat	- 39 257	10 870
(Plus) Moins-values sur cessions d'actifs	- 11 124	- 26 796
Dividendes moins quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	- 1 479	- 3 879
Diminution (Augmentation) du besoin en fonds de roulement	- 66 990	1 387 119
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>	<b>1 162 196</b>	<b>1 758 408</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT</b>		
Investissements corporels et incorporels	- 351 325	- 584 573
Augmentation des prêts non courants	- 354	- 103
<b>Investissements</b>	<b>- 351 679</b>	<b>- 584 676</b>
Produit de cessions d'actifs corporels et incorporels	11 177	31 192
Remboursement de prêts non courants	288	172
<b>Désinvestissements</b>	<b>11 465</b>	<b>31 364</b>
<b>Flux de trésorerie d'investissement</b>	<b>- 340 214</b>	<b>- 553 312</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes payés:		
- aux actionnaires de la société mère	- 501 760	- 501 760
Variation des dettes financières	29 550	87 920
<b>Flux de trésorerie de financement</b>	<b>- 472 210</b>	<b>- 413 840</b>
<b>Augmentation (Diminution) de la trésorerie</b>	<b>349 772</b>	<b>791 256</b>
<b>Trésorerie en début de période</b>	<b>766 695</b>	<b>- 24 561</b>
<b>Trésorerie à fin de période</b>	<b>1 116 467</b>	<b>766 695</b>

## ETAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital social	Primes d'émission	Résultats non distribués	Réserves de couverture de flux de trésorerie	Réserve de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
(en milliers de Dirhams)								
<b>Au 1er janvier 2023</b>	<b>448 000</b>		<b>2 331 884</b>		<b>- 13 167</b>	<b>2 766 717</b>		<b>2 766 717</b>
Résultat net			50 250			50 250		50 250
Autres éléments du résultat global					742	742		742
<b>Résultat global</b>			<b>50 250</b>		<b>742</b>	<b>50 992</b>		<b>50 992</b>
Dividendes distribués			- 501 760			- 501 760		- 501 760
Augmentation de capital								
Augmentation de capital des filiales et acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle								
Autres variations			-16			-16		- 16
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>448 000</b>		<b>1 880 359</b>		<b>- 12 425</b>	<b>2 315 933</b>		<b>2 315 933</b>
	Capital social	Primes d'émission	Résultats non distribués	Réserves de couverture de flux de trésorerie	Réserve de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
(en milliers de Dirhams)								
<b>Au 1er janvier 2024</b>	<b>448 000</b>		<b>1 880 359</b>		<b>- 12 425</b>	<b>2 315 933</b>		<b>2 315 933</b>
Résultat net			934 194			934 194		934 195
Autres éléments du résultat global					- 2 436	- 2 436		- 2 436
<b>Résultat global</b>			<b>934 194</b>		<b>- 2 436</b>	<b>931 759</b>		<b>931 759</b>
Dividendes distribués			- 501 760			- 501 760		- 501 760
Augmentation de capital								
Augmentation de capital des filiales et acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle								
Autres variations			- 163			- 163		- 163
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>448 000</b>		<b>2 312 632</b>		<b>- 14 861</b>	<b>2 745 769</b>		<b>2 745 769</b>

## PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

		Au 31 Décembre 2024		Au 31 Décembre 2023	
Société	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Total SA	Intégration Globale	100%	100%	100%	100%
Gazber	Intégration Globale	100%	100%	100%	100%
Ouargaz	Intégration Globale	100%	100%	100%	100%
Mahatta	Intégration Globale	100%	100%	100%	100%
Salam Gaz	Mise en équivalence	20%	20%	20%	20%
SEJ	Mise en équivalence	50%	50%	50%	50%
SDH	Mise en équivalence	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%

## FILIALES NON CONSOLIDEES

Société	Motif
SHBM	Faible contributif
C.E.C	Faible contributif
TIDSI GAZ	Société en cours de démarrage
SI MERCEDES	Faible contributif

### Contact Communication Financière :

Email : [comfi@totalenergies.com](mailto:comfi@totalenergies.com)

Tél : 05 22 43 22 43

# FINACS

FINACS  
4 LT, FLORIDA PARK ETG 6 BUR B50 Sidi Maârouf  
Casablanca



PwC Maroc  
Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa  
20220 Hay Hassani Casablanca

Aux Actionnaires de la société  
**TotalEnergies Marketing Maroc S.A**  
146 BD MOHAMMED ZERKTOUNI,  
20060 – Casablanca

## **RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024**

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société TotalEnergies Marketing Maroc S.A et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidés de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 2 745 769 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 934 195 KMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Observation

Nous attirons votre attention sur la note annexe 27 « passif éventuel » qui décrit le dénouement du contrôle fiscal qu'a connu la société courant l'exercice 2024. Notre opinion d'audit n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

## Provision pour dépréciation des créances clients :

<b>Risque identifié</b>	<b>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque</b>
<p>Les créances clients, représentent un des postes les plus significatifs du bilan. Une provision est comptabilisée dans les comptes consolidés du groupe afin de couvrir le risque de dépréciation de ces créances.</p> <p>Comme indiqué de la note 18 « créances clients et autres débiteurs » des notes annexes, les créances sont inscrites pour leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation en fonction de l'antériorité de ces créances. L'évaluation du caractère recouvrable de cet actif repose sur l'appréciation du management du risque de recouvrement relatif à chaque créance. L'estimation de la valeur recouvrable des créances requiert ainsi l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer.</p> <p>Les provisions pour dépréciation des créances clients constituent un point clé de l'audit dans la mesure où le montant de cette provision est sensible aux estimations et aux hypothèses retenues par la Direction.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Prendre connaissance du processus d'identification et d'évaluation de la provision pour dépréciation des créances, notamment en procédant à des entretiens avec la Direction ;</li><li>• Examiner la permanence des principes et méthodes comptables appliqués ;</li><li>• Apprécier les hypothèses de la direction en examinant les conditions des contrats et des accords, les informations historiques, les données de tiers et les informations externes, ainsi que les événements subséquents ;</li><li>• Examiner les informations communiquées sur les provisions pour dépréciation des créances clients dans les notes annexes.</li></ul>

## Provision pour risques significatifs, et passifs éventuels

<b>Risque identifié</b>	<b>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque</b>
<p>Le groupe est exposée à des risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne les risques sociaux et réglementaires.</p> <p>Les provisions pour risques constituent un point clé de notre audit compte tenu de la diversité des risques auxquels le groupe est exposée et du degré de jugement exercé par la Direction dans l'estimation de ces risques et des montants comptabilisés en provisions, tel qu'exposés dans l'état « Passifs éventuels » des notes annexes des états de synthèse et du caractère potentiellement significatif de leur incidence sur le résultat.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Examiner les procédures mises en œuvre par le groupe afin de recenser les risques auxquels elle est exposée et à nous faire confirmer par les conseils externes du groupe notre compréhension des litiges et réclamations ;</li><li>• Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction juridique, de la documentation correspondante et évaluer leur cohérence avec les réponses aux confirmations externes ;</li><li>• Apprécier les principaux risques identifiés et examiner le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction, pour estimer le montant des provisions comptabilisées ;</li><li>• Examiner le caractère approprié des informations relatives à ces passifs éventuels présentés dans la note annexe « Passifs éventuels » des états financiers.</li></ul>

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.  
Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca le 29 avril 2025

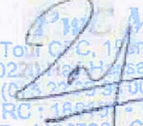
Les Commissaires aux comptes

FINAC

Anas Abou El Mlikias  
Associé



PwC Maroc

  
Lot 57 Toit C.C. 1<sup>er</sup>ème étage, Casa Anfa,  
20220, Hay Hassani - Casablanca  
T: +212 (0) 5 22 57 00 F: +212 5 22 23 88 70  
RC : 18859 - IP : 37999135  
IF : 188706 - CNSS : 7567045  
Mohamed Rqibate  
Associé

## SOMMAIRE

NOTE 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	33
NOTE 2. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE LA PERIOD .....	46
NOTE 3. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	47
NOTE 4. CHIFFRE D’AFFAIRES.....	49
NOTE 5. ACHATS ET AUTRES CHARGES D’EXPLOITATION .....	49
NOTE 6. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS.....	50
NOTE 7. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D’EXPLOITATION.....	51
NOTE 8. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D’EXPLOITATION.....	52
NOTE 9. RESULTAT FINANCIER.....	53
NOTE 10. IMPOTS.....	54
NOTE 11. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES .....	55
NOTE 12. RESULTAT PAR ACTION .....	57
NOTE 13. GOODWILL (ECART D’ACQUISITION) .....	57
NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	58
NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	59
NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS.....	60
NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS .....	62
NOTE 18. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS .....	63
NOTE 19. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE .....	64
NOTE 20. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS .....	65
NOTE 21. AVANTAGES DU PERSONNEL .....	66
NOTE 22. DETTES FINANCIERES.....	67
NOTE 23. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS .....	68
NOTE 24. INSTRUMENTS FINANCIERS .....	69
NOTE 25. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE .....	71
NOTE 26. AUTRES ENGAGEMENTS .....	71
NOTE 27. PASSIFS EVENTUELS .....	72
NOTE 28. PARTIES LIEES .....	73
NOTE 29. PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....	74

## **NOTE 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **1.1. Référentiel comptable**

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de l'article 6, paragraphe 6.3 de la circulaire n°07/09 du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) du 15 juillet 2009, les états financiers consolidés du Groupe TotalEnergies Marketing Maroc sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 1<sup>er</sup> Janvier **2024** et telles que publiées à cette même date.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Le Groupe suit régulièrement les dernières publications de l'IASB et de l'IFRIC.

Le Groupe TotalEnergies Marketing Maroc avait opté, dans le cadre de la norme IAS 1 révisée, pour la présentation du résultat global en deux états :

- Etat détaillant les composants du résultat (état du résultat) ;
- Etat commençant par le résultat et détaillant les autres éléments du résultat global (état du résultat global).

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

### **1.2. Bases d'évaluation**

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux principes édictés par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

### **1.3. Principes de consolidation**

#### **1.3.1. Filiales**

Les filiales sont les entités contrôlées de manière exclusive par le Groupe. Le Groupe contrôle une entité lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité), via la détention de droits de vote ou d'autres droits ; et
- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; et
- le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il en obtient.

- **Existence du pouvoir :**

Le pouvoir est la capacité pratique de diriger les activités pertinentes de l'entité : le Groupe le détient via la détention des droits de vote substantifs ou via d'autres faits et circonstances, y compris l'existence d'un ou plusieurs accords contractuels. Par ailleurs, les droits de vote potentiels substantifs exerçables, y compris par une autre partie, sont pris en considération dans l'appréciation du contrôle. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

A noter que certains droits ont pour but de protéger les intérêts de la partie qui les détient (droits protectifs), sans toutefois donner le pouvoir sur l'entité à laquelle les droits se rattachent.

Si plusieurs investisseurs ont chacun des droits substantifs leur conférant la capacité de diriger unilatéralement des activités pertinentes différentes, celui qui a la capacité de diriger les activités qui affectent le plus les rendements de l'entité, est présumé détenir le pouvoir.

- **Exposition aux rendements variables**

Le contrôle ne peut exister que si le Groupe est exposé significativement à la variabilité des rendements variables générés par son investissement ou son implication dans l'entité. Les rendements variables rassemblent toutes sortes d'expositions (notamment dividendes...).

- **Lien entre pouvoir et rendements variables**

Le contrôle une entité émettrice existe si non seulement il détient le pouvoir sur celle-ci et est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec elle, mais qu'en outre il a la capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements qu'il obtient du fait de ces liens.

### **1.3.2. Participations dans les entreprises associées et coentreprises**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût, ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue, et des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée selon la méthode de la mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le Groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes ; ou
- le Groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill mais n'est pas présenté au bilan parmi les autres goodwill du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans

la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Un investisseur doit cesser d'utiliser la méthode de la mise en équivalence à compter de la date où sa participation cesse d'être une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, selon les modalités suivantes :

Si les intérêts conservés dans l'ancienne entreprise associée ou coentreprise constituent un actif financier, l'investisseur doit évaluer les intérêts conservés à la juste valeur. La juste valeur des intérêts conservés doit être considérée comme leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale en tant qu'actif financier selon IFRS 9. L'investisseur doit comptabiliser en résultat net toute différence entre les montants suivants :

- la juste valeur des intérêts conservés et tout produit lié à la sortie d'une partie de la participation dans l'entreprise associée ou la coentreprise,
- la valeur comptable de la participation à la date de cessation de l'application de la méthode de la mise en équivalence.

Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les activités conjointes sont comptabilisées à hauteur de la quote part détenue par le groupe.

Les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées qui sont classées comme détenues en vue de la vente (ou incluses dans un Groupe destiné à être cédé qui est classé comme détenu en vue de la vente) selon IFRS 5 sont comptabilisées conformément aux dispositions de cette norme (i.e. les entités sont consolidées mais présentées sur une seule ligne de l'actif et du passif).

### **1.3.3. Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions des IFRS, il n'y a pas d'exemption au périmètre de consolidation du Groupe. Les participations non significatives sont traitées en tant que titres disponibles à la vente (AFS).

### **1.3.4. Retraitements de consolidation**

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

### **1.3.5. Date de clôture**

Toutes les sociétés du Groupe TotalEnergies Marketing Maroc sont consolidées à partir des comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2024.

## 1.4. Conversion des opérations en monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la société TotalEnergies Marketing Maroc est le dirham, c'est également la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les transactions en monnaies étrangères (c'est-à-dire dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité) sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture ou au cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant.

Les différences de change correspondantes sont enregistrées au compte de résultat, les variations de juste valeur des instruments de couverture sont enregistrées conformément au traitement décrit dans la note « 1.14 Instruments de couverture » ci-après.

## 1.5. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- la juste valeur, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ;
- les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- les autres coûts éventuellement directement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le goodwill ou « écart d'acquisition » correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il suit les principes définis dans le paragraphe «1.6 Goodwill ».

## 1.6. Goodwill

Le goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise. Il est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de pertes de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

### **1.7. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de perte de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, par type d'immobilisation, se présentent comme suit :

<b>Type d'immobilisations</b>	<b>Mode d'amortissement</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	Linéaire	5 ans
Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	5 ans

### **1.8. Immobilisations corporelles**

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique ou de fabrication initial, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les intérêts financiers des capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période précédant leur mise en exploitation, sont partis intégrante du coût historique.

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées d'utilisation (durée d'utilité) des immobilisations corporelles ou de leurs composants harmonisées et fixées au niveau du groupe pour toutes les filiales :

Le mode d’amortissement retenu par le Groupe est le mode linéaire. Ce mode d’amortissement reflète le rythme selon lequel l’entité s’attend à consommer les avantages économiques liés à l’actif.

Les durées d’amortissement appliquées par le Groupe, par type d’immobilisation, se présentent comme suit :

Type d’immobilisations	Mode d’amortissement	Durée d’amortissement
Constructions	Linéaire	10 ans – 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	10 ans –15 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	Linéaire	10 ans

### 1.9. Contrats de location

Conformément à la norme IFRS 16 un contrat de location est un contrat qui confère le droit d’utiliser un actif identifié pour une période donnée moyennant le paiement d’une contrepartie.

À la date d’effet, le preneur doit comptabiliser à l’actif un droit d’utilisation, et au passif une dette. Le coût de l’actif comptabilisé au titre du droit d’utilisation comprend la valeur actualisée du montant des loyers non encore versés à laquelle s’ajoute le cas échéant les coûts directs encourus pour la conclusion du contrat. Les loyers variables ou les prestations de services liés au contrat ne sont pas pris en compte dans la détermination du montant du droit d’usage et des dettes de location et sont comptabilisés en charges lorsqu’ils sont encourus. La dette correspondante est comptabilisée au passif du bilan dans les dettes financières.

Les contrats de location qui sont de courte durée ou qui porte sur des actifs de faible valeur ne sont comptabilisés ni dans les droits d’usage ni dans la dette, conformément aux exemptions de la norme.

Pour la détermination du taux marginal d’endettement utilisé pour le calcul des dettes de location, il a été tenu compte de la durée moyenne pondérée des paiements et du risque pays.

### 1.10. Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36 « Dépréciation d’actifs » précise que lorsque des événements ou modifications d’environnement de marché indiquent un risque de dépréciation de ces immobilisations, celles-ci font l’objet d’une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d’utilité et de la juste valeur (diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d’une perte de valeur. La valeur d’utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie

futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

La fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché peuvent, dans certains cas, être considérées comme des indices de perte de valeur.

Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au bilan du goodwill. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation, sur une durée de trois ans extrapolée pour trois autres années et d'une valeur terminale.

### **1.11. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

Les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés, satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée envers un plan de vente, et dont on s'attend à ce que la vente soit conclue dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé.

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté s'il est engagé dans un processus de sortie d'actif ou d'activité et présente ces derniers, le cas échéant, en « actifs destinés à être cédés ».

Ces actifs détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs au bilan. Les éventuelles dettes liées à ces actifs destinés à être cédés sont également présentées sur une ligne distincte au passif du bilan.

Les actifs détenus en vue de la vente et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente. Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au compte de résultat, distinctement du résultat des activités poursuivies.

## **1.12. Stocks**

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition encouru pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent.

Le prix de revient des stocks de produits pétroliers structurés est déterminé selon le prix de structure de la quinzaine publié par le ministère de l'énergie et des mines et celui des autres stocks est calculé selon la méthode PMP (prix moyen pondéré).

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

## **1.13. Actifs financiers**

### **1.13.1. Actifs financiers évalués au coût amorti**

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont respectées :

- La détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de le détenir afin d'en apercevoir les seuls flux contractuels,
- Les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dus.

### **1.13.2. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global**

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si :

- La détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie et par la vente d'actifs financiers ;
- Les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dus.

### **1.13.3. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat**

Les autres actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat. L'entité peut néanmoins décider de présenter les variations de juste valeur d'instruments de capitaux propres dans les autres éléments du résultat global à la condition qu'il ne soit :

- Ni détenu à des fins de transaction,
- Ni une contrepartie éventuelle comptabilisée dans le cadre d'un groupement d'entreprise au sens d'IFRS 3.

Ce choix est irrévocable et n'empêche pas de continuer de comptabiliser les dividendes en résultat net. En revanche les variations de juste valeur enregistrées en résultat global ne pourront jamais être recyclées en résultat.

- Le modèle de dépréciation repose sur la constatation immédiate des pertes attendues (Expected Loss) pour tous les actifs évalués au coût amorti ou en juste valeur par les autres éléments du résultat global.

## **1.14. Instruments de couverture**

Les opérations de couverture peuvent être réalisées avec un instrument dérivé (sauf les options vendues) mais aussi un actif ou un passif non dérivé évalué à la juste valeur par le biais du résultat global à condition qu'ils soient conclus avec un tiers extérieur au Groupe.

En application de la norme IFRS 9 :

- Les pertes ou profits résultant de la réévaluation à la juste valeur de l'instrument de couverture doit être comptabilisé en résultat net ou en résultat global si l'instrument couvert est un instrument de capitaux propres pour lequel l'entité a opté pour la comptabilisation en autres éléments du résultat global,
- Symétriquement, le profit ou la perte sur l'élément couvert doit être comptabilisé dans le résultat. En revanche les variations de juste valeur des instruments de capitaux propres pour lesquels il a été fait l'option pour une évaluation en autres éléments du résultat global sont maintenues en autres éléments du résultat global.

## **1.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à court ou moyen terme sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs a activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

## **1.16. Décomptabilisation des actifs financiers**

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 "Instruments financiers: informations à fournir et présentation » est sorti du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

## **1.17. Impôts différés**

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- (b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- (b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Ainsi, les soldes nets d'impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale.

### **1.18. Avantages du personnel**

Le Groupe participe à des régimes de retraite et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels qu'ancienneté, salaires et versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce cas être totalement ou partiellement préfinancés par des placements dans des actifs dédiés, fonds communs de placement, actifs généraux de compagnies d'assurances ou autres.

Pour les régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetés. Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) ainsi qu'entre la prévision et la réalisation sur le rendement des fonds investis sont appelés pertes et gains actuariels. Ils sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, sans possibilité de recyclage ultérieur en résultat.

Le coût des services passés est reconnu en résultat, qu'ils soient acquis ou non acquis.

La charge nette liée aux engagements de retraite et avantages similaires est comptabilisée dans la rubrique « charges d'exploitation ».

## **1.19. Provisions et autres passifs**

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour le Groupe, une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation.

Les provisions et autres passifs non courants comprennent les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de risques environnementaux, de risques réglementaires et fiscaux, de litiges et d'autres risques.

## **1.20. Frais d'augmentation de capital**

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes d'émission, de fusion ou d'apport, en cas d'insuffisance, ces frais restants sont comptabilisés en charges.

## **1.21. Passifs financiers**

### **1.21.1. Dettes financières**

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée et sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le taux d'intérêt effectif.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

### **1.21.2. Autres passifs financiers**

Les autres passifs financiers concernent essentiellement les dettes fournisseurs et les autres créiteurs. Ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

## **1.22. Produits des activités ordinaires**

Les produits des activités ordinaires du Groupe sont composés principalement des natures suivantes de chiffre d'affaires :

- Ventes de biens ;
- Ventes de prestation de services ;

L'entité comptabilise les produits des activités ordinaires au moment du transfert du contrôle de l'actif, objet du contrat au client. Ce principe fondamental est présenté sous forme d'un modèle de cinq étapes :

- Identification du contrat : un contrat n'existe que si les parties au contrat l'ont approuvé et se sont engagées à remplir leurs obligations respectives et que l'entité peut identifier les droits de chacune des parties en ce qui concerne les biens et les services visés par le contrat.
- Identification des obligations de prestations : les biens et les services promis dans le contrat sont appréciés et identifiés.
- Détermination du prix de transaction : le prix de la transaction est le montant en contrepartie auquel l'entité s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de biens ou services promis à un client à l'exclusion des sommes perçues pour le compte d'un tiers (TVA...).
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestations : le prix de la transaction est réparti entre toutes les obligations distinctes, proportionnellement au prix de vente spécifique du bien ou du service correspondant à chacune des obligations lors de la prise d'effet du contrat.
- Reconnaissance du chiffre d'affaires : les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque l'obligation de prestation est remplie (transfert au client du contrôle d'actif).

### **1.23. Autres produits de l'activité**

Les autres produits liés à l'activité incluent notamment :

- Redevances réseau ;
- Prestations de services Cartes ;
- Autres produits.

### **1.24. Coût de l'endettement net**

Il inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des comptes courants d'associés, des autres dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement éventuellement).

La dette nette consolidée correspond à la dette brute moins la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif.

### **1.25. Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto-détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif.

## **NOTE 2. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE LA PERIODE**

### **2.1.Cessions**

Le Groupe n'a cédé aucune entité au cours de l'année **2024**.

- **Activités abandonnées**

Le groupe ne dispose pas d'activités abandonnées en **2024**.

### **2.2.Acquisitions**

Le Groupe n'a procédé à aucune acquisition en **2024**.

## NOTE 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

### 3.1.Niveaux d'information sectorielle

Le niveau d'information sectorielle retenu par le Groupe TotalEnergies Marketing Maroc est le secteur d'activité.

Activité 1 : Carburants

Activité 2 : Gaz

Activité 3 : Lubrifiants

Activité 4 : Autres

### 3.2.Informations par secteur d'activité

Les principaux agrégats du compte de résultat se décomposent comme suit entre les différents secteurs d'activité :

**Au 31 Décembre 2024**

<i>En milliers de MAD</i>	<b>Carburants</b>	<b>Gaz</b>	<b>Lubrifiants</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Externe	11 603 569	2 936 333	2 114 236	97 704	16 751 842
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>11 603 569</b>	<b>2 936 333</b>	<b>2 114 236</b>	<b>97 704</b>	<b>16 751 842</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 060 570</b>	<b>166 557</b>	<b>117 497</b>	<b>-1 108</b>	<b>1 343 516</b>
Autres produits et autres charges	-12 015	12 205	-3 357	-49	-3 216
Résultat financier	21 151	17 577	-5 191	-469	33 068
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégrées</b>	<b>1 069 706</b>	<b>196 340</b>	<b>108 949</b>	<b>-1 626</b>	<b>1 373 368</b>
Impôt sur les sociétés	-342 955	-86 786	-62 488	-2 888	-495 118
<b>Résultat des activités poursuivies</b>	<b>726 751</b>	<b>109 553</b>	<b>46 460</b>	<b>-4 514</b>	<b>878 250</b>

## Au 31 Décembre 2023

<i>En milliers de MAD</i>	<b>Carburants</b>	<b>Gaz</b>	<b>Lubrifiants</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Externe	11 562 134	4 667 952	597 669	105 665	16 933 420
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>11 562 134</b>	<b>4 667 952</b>	<b>597 669</b>	<b>105 665</b>	<b>16 933 420</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>673 670</b>	<b>152 402</b>	<b>89 341</b>	<b>- 1 189</b>	<b>914 224</b>
Autres produits et autres charges	- 502 624	11 239	- 3 246	- 298	494 929
Résultat financier	- 69 200	7 202	- 8 809	- 620	71 427
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégrées</b>	<b>101 847</b>	<b>170 843</b>	<b>77 286</b>	<b>- 2 107</b>	<b>347 868</b>
Impôt sur les sociétés	- 241 368	- 97 447	- 12 477	- 2 206	353 497
<b>Résultat des activités poursuivies</b>	<b>- 139 521</b>	<b>73 396</b>	<b>64 810</b>	<b>- 4 313</b>	<b>5 629</b>

Au 31 décembre 2024, les ventes de TotalEnergies Marketing Maroc s'élevaient à 1 771 kt, en progression de 3% par rapport à la même période en 2023. Cette progression s'explique par des conditions de marché favorables, ainsi que par l'expansion du réseau avec l'ouverture de 5 nouvelles stations-service au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2024.

En 2024, nos résultats sont soutenus par une bonne dynamique des ventes dans des conditions de marché favorables.

## NOTE 4. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits des activités ordinaires du Groupe TotalEnergies Marketing Maroc se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers de MAD</i>	<i>Note</i>	<b>Déc-24</b>	<b>Déc-23</b>
Ventes de produits de l'activité	4.1	16 628 809	16 812 432
Prestations de services	4.2	123 033	120 988
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>16 751 842</b>	<b>16 933 420</b>

## NOTE 5. ACHATS ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les achats et les autres charges externes se décomposent comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-24</b>	<b>Déc-23</b>
Achats de produits pétroliers et pétrochimiques	13 844 470	14 483 586
Autres achats de produits	80 916	122 965
Variation de stocks	- 14 518	- 15 149
<b>Achats</b>	<b>13 939 904</b>	<b>14 621 700</b>
Charges de personnel (Note 6)	321 356	281 272
Transports produits sur ventes	70 130	64 641
Stockage produits	95 618	82 735
Loyers opérationnels	122 007	70 715
Entretien et réparations	51 132	51 149
Impôts et taxes	10 433	12 056
Autres charges d'exploitation	439 102	616 875
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 109 778</b>	<b>1 050 161</b>
<b>Total Achats et Charges d'exploitation</b>	<b>15 049 682</b>	<b>15 671 861</b>

- Les achats, nets de la variation des stocks, ont enregistré une baisse de 5%, en passant de 14 622 MMAD à 13 940 MMAD.

- Les loyers opérationnels correspondent aux charges de location simple qui ne remplissent pas les conditions d'application de la norme IFRS 16 ;
- Les autres charges d'exploitation englobent essentiellement les frais de publicité et de promotion des ventes, les honoraires et les frais d'assurance et de télécom.

## NOTE 6. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

### 6.1.Frais de personnel

Les charges de personnel de l'exercice sont détaillées, ci-dessous, par nature de coût :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-24</b>	<b>Déc-23</b>
Salaires et traitements	249 382	219 414
Charges sociales	62 180	54 818
Charges sociales diverses	9 794	7 040
<b>Total</b>	<b>321 356</b>	<b>281 272</b>

### 6.2.Effectifs moyens

Les effectifs moyens des entreprises consolidées par intégration se ventilent comme suit :

	<b>Déc-24</b>			<b>Déc-23</b>		
	<b>Cadres</b>	<b>Non cadres</b>	<b>Total</b>	<b>Cadres</b>	<b>Non cadres</b>	<b>Total</b>
Total SA	220	93	313	219	97	361
Gazber	2	111	113	2	101	103
Ouargaz	0	38	38	0	35	35
Mahatta		158	158	1	168	169

### 6.3.Rémunérations des organes d'administration et de direction

Le détail de la rémunération des organes d'administration et de direction est inclus dans la note 28.1.

## NOTE 7. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

Les variations d'amortissements et de provisions ayant un impact sur le résultat d'exploitation, pour les périodes closes les 31 Décembre **2024** et 31 Décembre **2023**, se décomposent comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-24</b>	<b>Déc-23</b>
<b>Amortissements nets impactant le résultat opérationnel</b>		
Immobilisations incorporelles	4 677	4 338
Immobilisations corporelles	315 388	333 935
	<b>Sous-Total</b>	<b>320 065</b>
		<b>338 273</b>
<b>Provisions et perte de valeurs nettes impactant le résultat opérationnel</b>		
Stocks	- 140	586
Créances	21 658	7 469
Avantages du personnel	- 932	1 615
Dotations nettes pour risques et charges	79	- 608
	<b>Sous-Total</b>	<b>20 665</b>
		<b>9 062</b>
	<b>Total des amortissements et provisions d'exploitation</b>	<b>340 730</b>
		<b>347 335</b>

Une description des variations d'amortissements et de perte de valeur des immobilisations est incluse dans les notes 14 et 15 de ces états financiers.

Le détail des variations des pertes de valeur relative aux stocks et aux créances est inclus dans les notes 17 et 18 de ces états financiers.

## NOTE 8. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation se présentent comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-24</b>	<b>Déc-23</b>
Cessions d'actifs	11 177	31 192
Autres produits et charges	- 32 307	- 526 121
<b>Total autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>- 21 130</b>	<b>- 494 929</b>

## NOTE 9. RESULTAT FINANCIER

Les résultats financiers au 31 Décembre 2024 et 31 Décembre 2023 se décomposent de la façon suivante :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-24</b>	<b>Déc-23</b>
Charges d'intérêts	62 646	67 184
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>62 646</b>	<b>67 184</b>
Perte de juste valeur des dérivés de change		10 870
Autres charges financières	20 314	29 232
<b>Autres charges financières</b>	<b>20 314</b>	<b>40 102</b>
<b>Total des charges financières</b>	<b>82 960</b>	<b>107 286</b>
Intérêts et autres produits financiers	1 955	2 110
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>1 955</b>	<b>2 110</b>
Revenus des participations	12 139	5 686
Gain de juste valeur des dérivés de change	39 257	
Autres produits financiers	62 677	28 062
<b>Autres produits financiers</b>	<b>114 073</b>	<b>33 748</b>
<b>Total des produits financiers</b>	<b>116 028</b>	<b>35 858</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>33 068</b>	<b>- 71 428</b>

## NOTE 10. IMPOTS

### 10.1.Charge d'impôt

La charge d'impôt se compose comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-24</b>	<b>Déc-23</b>
Charge d'impôt courant	470 289	352 016
Produit / charge d'impôt différé	24 829	1 481
<b>Total</b>	<b>495 118</b>	<b>353 497</b>

#### 10.1.1. Impôts différés comptabilisés au bilan

Les impôts différés comptabilisés au bilan se présentent comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-24</b>	<b>Déc- 23</b>
Différences entre la base comptable et la base fiscale		
Immobilisations corporelles	21 594	39 759
Provisions créances clients	6 099	- 2 180
Avantages au personnel	12 605	11 619
Instruments financiers	- 5 791	7 949
Autres	18 981	12 472
<b>Total</b>	<b>24 173</b>	<b>47 690</b>

Les actifs nets d'impôts sont limités aux capacités de chaque entité fiscale à recouvrer ses actifs dans un proche avenir.

<b>Au 1er janvier 2023</b>	<b>49 571</b>
Charge / produit d'impôts différés comptabilisé en résultat	- 1 481
Charge / produit d'impôts différés comptabilisé en capitaux propres	- 400
<b>Au 31 Décembre 2023</b>	<b>47 690</b>
<b>Au 1er janvier 2024</b>	<b>47 690</b>
Charge / produit d'impôts différés comptabilisé en résultat	- 24 829
Charge / produit d'impôts différés comptabilisé en capitaux propres	1 312
<b>Au 31 Décembre 2024</b>	<b>24 173</b>

### 10.1.2. Preuve d'impôt

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-24</b>	<b>Déc-23</b>
Résultat net	934 195	50 250
Quote-part du résultat net dans les entreprises associées	55 945	55 879
Produit d'impôt sur les sociétés (charge)	- 495 118	- 353 497
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégrées</b>	<b>1 373 367</b>	<b>347 868</b>
Taux d'imposition statutaire au Maroc (*)	33%	32%
<b>Impôt sur les sociétés théorique</b>	<b>-453 899</b>	<b>-112 020</b>
Autres charges non déductibles fiscalement	-41 219	- 241 477
<b>Différences expliquées</b>	<b>-41 219</b>	<b>-241 477</b>
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>- 495 118</b>	<b>- 353 497</b>

### NOTE 11. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

La liste des participations dans les entreprises associées, les pourcentages d'intérêt et de contrôle sont fournis en note 29.

Les principaux agrégats financiers, représentant 100% des principales entreprises associées, se présentent comme suit :

	Salam Gaz		SDH		SEJ	
<i>En Milliers de MAD</i>	Déc- 24	Déc- 23	Déc- 24	Déc- 23	Déc- 24	Déc- 23
Actifs non-courants	447 383	390 693	65 859	60 321	95 868	85 768
Actifs courants	2 837 383	2 564 921	7 205	9 176	16 615	19 957
Passifs courants	2 748 571	2 421 075	13 380	7 613	60 226	56 092
<b>Capitaux propres</b>	<b>536 195</b>	<b>534 539</b>	<b>59 684</b>	<b>61 884</b>	<b>52 257</b>	<b>49 633</b>

	Salam Gaz		SDH		SEJ	
<i>En Milliers de MAD</i>	Déc- 24	Déc- 23	Déc- 24	Déc- 23	Déc- 24	Déc- 23
Chiffre d'affaires	4 795 159	4 983 120	23 299	22 726	50 377	66 460
Achats, nets de variation de stocks	-4 225 816	-4 447 375	- 1 713	- 1 634		
Autres charges opérationnelles	- 288 216	- 283 843	- 19 386	- 16 692	- 30 371	- 45 153
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>281 127</b>	<b>251 902</b>	<b>2 200</b>	<b>4 400</b>	<b>20 006</b>	<b>21 307</b>
Autres produits et charges d'exploitation	63 871	79 971			- 1 150	- 661
<b>Résultat des activités opérationnelles</b>	<b>344 998</b>	<b>331 873</b>	<b>2 200</b>	<b>4 400</b>	<b>18 856</b>	<b>20 646</b>
Produits et charges financiers	40 507	39 973			- 1 517	- 1 680
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>385 505</b>	<b>371 846</b>	<b>2 200</b>	<b>4 400</b>	<b>17 339</b>	<b>18 966</b>
Impôts sur les résultats	- 143 034	- 129 014			- 4 715	- 5 648
<b>Résultat net</b>	<b>242 471</b>	<b>242 832</b>	<b>2 200</b>	<b>4 400</b>	<b>12 624</b>	<b>13 318</b>

## NOTE 12. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto-détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instruments financiers ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-24</b>	<b>Déc-23</b>
<b>Résultat net de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère</b>	<b>934 194</b>	<b>50 250</b>
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action	8 960 000	8 960 000
<b>Résultat de base par action (En Dirhams)</b>	<b>104</b>	<b>6</b>
<b>Résultat dilué par action (En Dirhams)</b>	<b>104</b>	<b>6</b>

## NOTE 13. GOODWILL (ECART D'ACQUISITION)

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-24</b>	<b>Déc-23</b>
<b>Au 1er janvier</b>	<b>86 155</b>	<b>86 155</b>
<i>Valeur brute</i>	86 155	86 155
<b>Au 31 décembre</b>	<b>86 155</b>	<b>86 155</b>

Il s'agit essentiellement du goodwill issu de la fusion – absorption, de la société ex-SDBP, réalisée en 2006. Ce dernier ne présente pas de risque de perte de valeur étant donné le développement continu de l'activité Gaz au cours de ces dernières années.

## NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les amortissements et les pertes de valeur de la période sont comptabilisés au niveau des amortissements et provisions d'exploitation.

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Concessions, brevets &amp; droits similaires</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b><i>Valeurs brutes</i></b>			
<b>Au 1er janvier 2023</b>	<b>38 225</b>		<b>38 225</b>
Acquisitions	2 203		2 203
Autres mouvements	654		654
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>41 082</b>		<b>41 082</b>
<b>Au 1er janvier 2024</b>	<b>41 082</b>		<b>41 082</b>
Acquisitions	931		931
Autres mouvements	652		652
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>42 665</b>		<b>42 665</b>
<b><i>Amortissements et perte de valeurs</i></b>			
<b>Au 1er janvier 2023</b>	<b>- 35 662</b>		<b>- 35 662</b>
Amortissements	- 1 638		- 1 638
Autres mouvements	-		
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>- 37 300</b>		<b>- 37 300</b>
<b>Au 1er janvier 2024</b>	<b>- 37 300</b>		<b>- 37 300</b>
Amortissements	- 1 977		- 1 977
Autres mouvements			
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>- 39 277</b>		<b>- 39 277</b>
<b><i>Valeurs nettes</i></b>			
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>3 782</b>		<b>3 782</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>3 388</b>		<b>3 388</b>

## NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En Milliers de MAD</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Immobilisations en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
<b><i>Valeurs brutes</i></b>						
<b>Au 1er janvier 2023</b>	<b>556 705</b>	<b>1 023 223</b>	<b>3 504 052</b>	<b>205 100</b>	<b>355 018</b>	<b>5 644 098</b>
Acquisitions	27 982	46 517	165 723	159 862	179 586	579 670
Cessions et assainissement	- 17 409	- 10 207	- 46 416		- 142 313	- 216 345
Autres mouvements		32 772	89 975	- 131 382	7 981	- 654
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>567 278</b>	<b>1 092 305</b>	<b>3 713 334</b>	<b>233 580</b>	<b>400 272</b>	<b>6 006 769</b>
<b>Au 1er janvier 2024</b>	<b>567 278</b>	<b>1 092 305</b>	<b>3 713 334</b>	<b>233 580</b>	<b>400 272</b>	<b>6 006 769</b>
Acquisitions	111 817	22 638	110 672	69 443	35 824	350 394
Cessions et assainissement	- 53		- 29 603		- 4 281	- 33 937
Autres mouvements		30 826	67 522	- 101 993	2 993	- 652
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>679 042</b>	<b>1 145 769</b>	<b>3 861 925</b>	<b>201 030</b>	<b>434 808</b>	<b>6 322 574</b>
<b><i>Amortissements et perte de valeurs</i></b>						
<b>Au 1er janvier 2023</b>	<b>- 97 826</b>	<b>- 623 867</b>	<b>- 2 108 356</b>		<b>- 330 115</b>	<b>- 3 160 164</b>
Amortissements	- 33 897	- 59 561	- 197 252		- 43 225	- 333 935
Cessions et assainissement	9 695	9 906	45 914		146 434	211 949
Autres mouvements						
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>- 122 028</b>	<b>- 673 522</b>	<b>- 2 259 694</b>		<b>- 226 906</b>	<b>- 3 282 150</b>
<b>Au 1er janvier 2024</b>	<b>- 122 028</b>	<b>- 673 522</b>	<b>- 2 259 694</b>		<b>- 226 906</b>	<b>- 3 282 150</b>
Amortissements	- 39 696	- 62 622	- 159 763		- 53 307	- 315 388
Cessions et assainissement			29 603		4 281	33 884
Autres mouvements						
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>- 161 724</b>	<b>- 736 144</b>	<b>- 2 389 854</b>		<b>- 275 932</b>	<b>- 3 563 654</b>
<b><i>Valeurs nettes</i></b>						
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>445 250</b>	<b>418 783</b>	<b>1 453 640</b>	<b>233 580</b>	<b>173 366</b>	<b>2 724 619</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>517 318</b>	<b>409 625</b>	<b>1 472 071</b>	<b>201 030</b>	<b>158 876</b>	<b>2 758 920</b>

Les acquisitions de la période concernent principalement le Réseau des stations-services (7 nouvelles créations en **2024**), les bouteilles et citernes de GPL, les installations chez les clients B to B ainsi que les investissements logistiques.

## **NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

Les autres actifs financiers du Groupe se décomposent en valeur nette comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc- 24</b>	<b>Déc- 23</b>
Prêts et créances	40 688	40 341
Titres de participation non consolidés (Note 16.1)	70 279	70 279
Autres actifs financiers non courants	1 674	1 955
<b>Autres actifs financiers non courants</b>	<b>112 641</b>	<b>112 575</b>
Autres actifs financiers courants	16 546	0
<b>Autres actifs financiers courants</b>	<b>16 546</b>	<b>0</b>
<b>Total autres actifs financiers</b>	<b>129 187</b>	<b>112 575</b>

### **16.1. Actifs financiers disponibles à la vente ou titres disponibles à la vente**

Les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participation non consolidés, les autres titres immobilisés et les titres et valeurs de placement non reclassées en équivalents de trésorerie.

L'ensemble de ces éléments est évalué à la juste valeur à la date de clôture.

Les actifs financiers disponibles à la vente se décomposent de la façon suivante au 31 Décembre **2024** et au 31 Décembre **2023** :

Au 31 Décembre 2024

Société	Forme juridique	Activité	En MMAD			
			Capital social	Part TM %	Valeur brute des titres chez TM	Valeur nette des titres chez TM
PETROCAB	SA	Cabotage	40,000	8,71%	1,620	1,620
C.E.C	SA	Stockage	39,600	23,22%	9,198	9,198
ISMAILIA GAZ	SA	Emplissage de GPL	20,000	19,99%	4,000	4,000
SOFRENOR	SA	Fabrication des réservoirs	45,320	17,15%	9,300	9,300
SOMAS	SA	Stockage	60,000	6,00%	8,394	8,394
SOCICA	SA	Immobilier	0,957	1,21%	0,007	0,007
SHBM	SA	Gestion dépôt	20,000	49,00%	9,800	9,800
TIDSI GAZ	SA	GAZ	60,000	46,50%	27,900	27,900
S.I MERCEDES	SCI	Immobilier	0,005	90,00%	0,008	0,008
S.I NAPHTEA	SCI	Immobilier	0,020	13,00%	0,003	0,003

Au 31 Décembre 2023

Société	Forme juridique	Activité	En MMAD			
			Capital social	Part TM %	Valeur brute des titres chez TM	Valeur nette des titres chez TM
PETROCAB	SA	Cabotage	40,000	8,71%	1,620	1,620
C.E.C	SA	Stockage	39,600	23,22%	9,198	9,198
ISMAILIA GAZ	SA	Emplissage de GPL	20,000	19,99%	4,000	4,000
SOFRENOR	SA	Fabrication des réservoirs	45,320	17,15%	9,300	9,300
SOMAS	SA	Stockage	60,000	6,00%	8,394	8,394
SOCICA	SA	Immobilier	0,957	1,21%	0,007	0,007
SHBM	SA	Gestion dépôt	20,000	49,00%	9,800	9,800
TIDSI GAZ	SA	GAZ	60,000	46,50%	27,900	27,900
S.I MERCEDES	SCI	Immobilier	0,005	90,00%	0,008	0,008
S.I NAPHTEA	SCI	Immobilier	0,020	13,00%	0,003	0,003

## NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit pour les périodes closes les 31 Décembre **2024** et 31 Décembre **2023** :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc- 24</b>	<b>Déc- 23</b>
Stocks de marchandises	1 018 553	1 853 005
Stocks de matières et fournitures consommables	126 364	108 529
Stocks de produits finis	50 926	65 444
<b>Total des stocks en valeur brute</b>	<b>1 195 843</b>	<b>2 026 978</b>
<b>Montant de la perte de valeur des stocks en début de période</b>	<b>- 2 501</b>	<b>-1915</b>
Perte de valeur constatée sur la période	140	-586
<b>Montant de la perte de valeur des stocks en fin de période</b>	<b>- 2 361</b>	<b>- 2 501</b>
<b>Total des stocks en valeur de réalisation</b>	<b>1 193 482</b>	<b>2 024 477</b>

## NOTE 18. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

La valeur brute et la valeur de réalisation des créances clients, au 31 Décembre 2024 et 31 Décembre 2023, sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-24</b>	<b>Déc-23</b>
Fournisseurs débiteurs - avances et acomptes		
Créances clients	2 040 683	2 015 089
Personnel débiteur	8 761	6 566
Etat débiteur	481 398	645 685
Autres débiteurs	212 107	199 984
<b>Total des créances clients et autres débiteurs en valeur brute</b>	<b>2 742 949</b>	<b>2 867 324</b>
<b>Montant de la perte de valeur en début de période</b>	<b>- 255 642</b>	<b>- 248 173</b>
Perte de valeur constatée sur la période	- 21 658	- 7 469
<b>Montant de la perte de valeur en fin de période</b>	<b>- 277 300</b>	<b>- 255 642</b>
<b>Total des créances clients et autres débiteurs en valeur nette</b>	<b>2 465 649</b>	<b>2 611 682</b>

Les créances clients sont inscrites en comptabilité pour leur montant nominal. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

### **Méthode de dépréciation :**

Les provisions pour dépréciation des clients sont de deux types :

- **La provision pour dépréciation des clients litigieux** : la provision est dotée client par client et dossier par dossier et correspond au montant global de l'encours du client hors TVA déjà transféré en douteux.
- **La provision pour dépréciation des clients douteux** : les provisions statistiques sont évaluées sur la base des montants des créances commerciales en fonction du dépassement d'échéance.

## NOTE 19. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à douze mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc- 24</b>	<b>Déc- 23</b>
Trésorerie actif	1 789 312	1 487 425
Equivalents de trésorerie		
Trésorerie passif	672 305	720 730
<b>TOTAL</b>	<b>1 117 007</b>	<b>766 695</b>

## NOTE 20. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS

Les provisions et autres passifs se décomposent comme suit pour les périodes closes les 31 Décembre **2024** et 31 Décembre **2023** :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-24</b>	<b>Déc-23</b>
Provisions pour risques et charges - non courants	50 571	44 442
Dépôts et cautionnements reçus - non courants	45 993	42 465
Consignation GPL - non courants	126 316	127 271
<b>Provisions et autres passifs non courants</b>	<b>222 880</b>	<b>214 178</b>
Comptes courants marge spéciale / stock de sécurité	50 139	50 139
<b>Provisions et autres passifs courants</b>	<b>50 139</b>	<b>50 139</b>
<b>Provisions et autres passifs</b>	<b>273 019</b>	<b>264 317</b>

Les provisions pour risques et charges courantes et non courantes s'analysent comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>Ecart de conversion</b>	<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>Reprise provisions</b>	<b>Autres mouvements</b>	<b>Solde au 31 décembre 2024</b>
Provisions pour risques et charges	44 442		9 949	-3 821		50 571

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>Ecart de conversion</b>	<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>Reprise provisions</b>	<b>Autres mouvements</b>	<b>Solde au 31 décembre 2023</b>
Provisions pour risques et charges	44 967		9 048	-9 573		44 442

## NOTE 21. AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-24</b>	<b>Déc-23</b>
<b>Montant des engagements à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>33 195</b>	<b>32 724</b>
Coûts des services	1 823	1 823
Charges d'intérêts	1 235	1 537
Prestations payées	-3 990	- 1 745
Pertes/gains actuariels	3 748	-1 142
<b>Montant des engagements à la clôture</b>	<b>36 010</b>	<b>33 195</b>

### Sensibilité de l'engagement

Sensibilité de l'engagement		
	<b>Déc- 24</b>	<b>Déc- 23</b>
Sensibilité de l'engagement par rapport au taux d'actualisation	-8%	-8%
Sensibilité du coût des services par rapport au taux d'actualisation	-11%	-10%
<b>Hypothèses</b>		
Taux d'actualisation	4%	5%
Taux d'augmentation des salaires	4%	4%
Nombre de bénéficiaires :		
-Actifs	301	304

## NOTE 22. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières courantes et non courantes du Groupe se décomposent comme suit :

<i>En milliers de MAD</i>	<b>Déc-24</b>	<b>Déc-23</b>
Emprunts auprès établis. de crédit		-14 286
Emprunts en location - dette d'utilisation	488 198	438 343
<b>Dettes de financement diverses</b>	<b>488 198</b>	<b>424 057</b>
Dettes envers les établissements de crédit		57 143
Trésorerie passif	672 305	720 730
Emprunts en location IFRS 16	82 439	59 887
<b>Total dettes financières courantes</b>	<b>754 744</b>	<b>837 760</b>
<b>Autres dettes financières</b>	<b>1 242 942</b>	<b>1 261 817</b>

Les dettes financières courantes et non courantes -hors trésorerie passif- s'analysent comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Solde au 31 décembre 2024</b>
Emprunts auprès établis. de crédit	42 857		- 42 857	0
Emprunts en location IFRS 16	498 230	72 407		570 637
<b>Total général</b>	<b>541 087</b>	<b>72 407</b>	<b>-42 857</b>	<b>570 637</b>

## NOTE 23. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-24</b>	<b>Déc-23</b>
Dettes fournisseurs	3 204 855	3 669 901
Etat	950 315	1 560 048
Autres créditeurs	173 468	145 280
<b>Total des dettes fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>4 328 638</b>	<b>5 375 229</b>

## **NOTE 24. INSTRUMENTS FINANCIERS**

### **24.1. Informations relatives à la juste valeur**

La juste valeur des actifs et passifs financiers correspond au montant auquel l'instrument pourrait être échangé lors d'une transaction courante entre deux parties consentantes, à l'exclusion de cas de vente forcée ou de liquidation. Les méthodes et hypothèses suivantes ont été retenues pour estimer la juste valeur :

- La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs et des autres passifs courants est proche de leur valeur comptable du fait de leur échéance courte,
- La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.
- Lorsqu' aucun cours de marché coté n'est pas disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie.
  - o Titres de participation dans des sociétés non consolidées :
  - o Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse publié le jour de la clôture considérée.
  - o Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont valorisés à la quote-part de situation nette IFRS, ou à défaut à la quote-part de la situation nette établie selon les règles marocaines. En l'absence d'information sur la situation nette IFRS ou Maroc Gaap, les titres sont valorisés à leur coût.
- Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux, de change et de matières est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Les tableaux ci-après détaillent la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc- 24</b>	<b>Déc- 23</b>
Clients et autres débiteurs	2 465 649	2 611 682
Autres actifs financiers	112 641	112 575
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 789 312	1 487 425
<b>Total</b>	<b>4 367 602</b>	<b>4 211 682</b>

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc- 24</b>	<b>Déc- 23</b>
Fournisseurs et autres créditeurs	4 328 638	5 375 229
Dettes financières non courantes	488 198	424 057
Dettes financières courantes	754 744	837 760
<b>Total</b>	<b>5 571 580</b>	<b>6 637 046</b>

## **24.2.Gestion des risques**

Le Groupe TotalEnergies Marketing Maroc utilise des couvertures de change pour gérer son exposition aux fluctuations des cours de change.

Les risques de change font l'objet d'une gestion centralisée au niveau de TotalEnergies Marketing Maroc.

La politique du risque de change au sein du Groupe TotalEnergies Marketing Maroc vise à couvrir les engagements fermes à l'importation.

Les opérations de couverture sont réalisées par TotalEnergies Marketing Maroc dans le cadre de procédures et politiques de gestion du risque de change établies par le Groupe.

Les instruments de couverture utilisés ont pour objet de réduire les risques de change issus des variations de parité des devises étrangères par rapport au dirham.

La nature des instruments financiers utilisés en couverture est strictement limitée aux seuls dérivés fermes autorisés sur la place financière marocaine.

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc- 24</b>	<b>Déc- 23</b>
<b>Instruments dérivés - actif</b>		
- Matières		
- Produits	22 711	
<b>Instruments dérivés - passif</b>		
- Matières		
- Charges		- 10 870

## NOTE 25. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Le résultat opérationnel courant inclus une charge de loyer relative aux contrats de location simple de 20 250 KMAD au 31 Décembre **2024** et de 34 886 KMAD au 31 Décembre **2023**.

<i>En Milliers de MAD*</i>	<b>Déc-24</b>	<b>Déc-23</b>
Clôture	20 250	34 886
N+1	19 725	23 536
N+2	19 725	23 536
N+3	19 725	13 858
N+4	19 725	13 858
N+5	-	13 858
> N+5	-	

\**Base durée ferme contrat*

## NOTE 26. AUTRES ENGAGEMENTS

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc- 24</b>	<b>Déc- 23</b>
Avals, cautions et garanties reçus	119 677	112 105
<b>Total Engagements reçus</b>	<b>119 677</b>	<b>112 105</b>
Aval, cautions et garanties données	56 303	45 849
Autres engagements donnés	33 000	33 000
<b>Total Engagements donnés</b>	<b>89 303</b>	<b>78 849</b>

Les autres engagements donnés correspondent à des cautions douanières (lignes de crédit d'enlèvement).

## **NOTE 27. PASSIFS EVENTUELS**

Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice 2024 n'est pas prescrit. Les déclarations fiscales de la société TotalEnergies Marketing Maroc S.A au titre de l'Impôt sur les Sociétés (I.S), de l'Impôt sur le Revenu (I.R) et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) relatives à cet exercice peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration fiscale et demeurent sujettes à des vérifications et à d'éventuels redressements.

Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision.

Les déclarations sociales de la CNSS relatives aux exercices 2021 à 2024, pourraient faire l'objet d'un contrôle et de rappels éventuels de cotisations.

La société TotalEnergies Marketing Maroc S.A a reçu un avis de vérification en juin 2024 pour un contrôle fiscal portant sur l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt sur le revenu pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023.

Le contrôle fiscal a été dénoué en date du 02 avril 2025 par la signature d'un protocole d'accord.

## NOTE 28. PARTIES LIEES

### 28.1. Transactions avec les principaux dirigeants

Les rémunérations accordées aux principaux dirigeants se présentent comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-24</b>	<b>Déc-23</b>
Rémunérations globales y compris les charges patronales	28 069	24 084
<b>TOTAL</b>	<b>28 069</b>	<b>24 084</b>

### 28.2. Transactions avec les autres parties liées

<i>(En Milliers de MAD)</i>	<b>Ventes</b>	<b>Achats</b>	<b>Créances</b>	<b>Dettes</b>
<b>Entités contrôlant le groupe</b>				
a/ TotalEnergies Marketing Afrique				
31/12/ 2023	13 000	8 356 000	7 000	2 298 000
31/12/ 2024	12 000	9 026 000	7 000	2 078 000
<b>Entités sous le contrôle commun</b>				
b/ filiales du groupe TotalEnergies Marketing Afrique				
31/12/ 2023	2 000	109 000	92 000	126 000
31/12/ 2024	8 000	100 000	97 000	147 000
<b>Entités contrôlées sous influence notable</b>				
c/ Salam Gaz				
31/12/ 2023	2 822	1 873 142	286	307 125
31/12/ 2024	2 673	1 792 123	229	151 548
d/ SDH				
31/12/ 2023	601	5 202	560	967
31/12/ 2024	481	5 913	224	709
e/ SEJ				
31/12/ 2023	200	24 235	871	9 996
31/12/ 2024	943	33 771	1 106	5 730

## NOTE 29. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### Au 31 décembre 2024

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
TotalEnergies Marketing Maroc SA	100%	100%	Intégration Globale
Gazber	100%	100%	Intégration Globale
Ouargaz	100%	100%	Intégration Globale
Mahatta	100%	100%	Intégration Globale
TEMRDA	100%	100%	Intégration Globale
Salam Gaz	20%	20%	Mise en équivalence
SEJ	50%	50%	Mise en équivalence
SDH	33,33%	33,33%	Mise en équivalence

### Au 31 décembre 2023

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
TotalEnergies Marketing Maroc SA	100%	100%	Intégration Globale
Gazber	100%	100%	Intégration Globale
Ouargaz	100%	100%	Intégration Globale
Mahatta	100%	100%	Intégration Globale
TEMRDA	100%	100%	Intégration Globale
Salam Gaz	20%	20%	Mise en équivalence
SEJ	50%	50%	Mise en équivalence
SDH	33,33%	33,33%	Mise en équivalence

Aux Actionnaires de la société  
**TotalEnergies Marketing Maroc S.A**  
146, bd Mohamed Zerktouni - 20000  
Casablanca

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que complétée et modifiée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les Date d'effet des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

### **1. CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2024**

#### **1.1 Contrat d'application pour 2025 de la convention cadre de fourniture de services informatiques conclue avec la société TotalEnergies Marketing Services**

##### Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Services : actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de la société TotalEnergies Marketing Maroc.

##### Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention autorisée par le conseil d'administration en date du 12 décembre 2024, La société TotalEnergies Marketing Services rend des services informatiques à la société TotalEnergies Marketing Maroc, notamment ceux relatifs au système d'information ainsi que la maintenance et le support des solutions déployées par la société TotalEnergies Marketing Services dans la branche Marketing et Services et autres services informatiques. Le contrat d'application fixe les modalités financières de 2025.

Modalités de la convention :

- Date d'effet : Cette convention prend effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et arrivera à échéance en date du 31 décembre 2025.

Montants Comptabilisés :

Cette convention n'a pas produit d'effets en 2024.

**1.2 Contrat d'application pour 2025 de la convention cadre de partage des coûts de recherche conclue avec la société TotalEnergies Marketing Services**

Entités et personnes intéressées à la date de signature :

- La société TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de la société TotalEnergies Marketing Maroc.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette Convention autorisée par le conseil d'administration en date du 12 décembre 2024, la société TotalEnergies Marketing Maroc apporte une contribution financière aux travaux de recherche mis en œuvre par la société TotalEnergies Marketing Services, dont elle pourra bénéficier. Cette convention est régie par un contrat cadre entré en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le contrat d'application fixe les modalités financières de l'exercice 2025.

Modalités de la convention :

- Date d'effet : La convention prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et arrivera à échéance le 31 décembre 2025.

Montants Comptabilisés :

Cette convention n'a pas produit d'effets en 2024.

**1.3 Contrat d'application pour 2024 et 2025 du contrat cadre de fourniture de services informatiques conclu avec la société TotalEnergies Marketing Afrique**

Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Afrique, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de la société TotalEnergies Marketing Maroc
- Monsieur Jean Philippe Torres, administrateur de la société TotalEnergies Marketing Maroc et président de la société TotalEnergies Marketing Afrique.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention autorisée par le conseil d'administration en date du 12 décembre 2024, la société TotalEnergies Marketing Afrique rend des services informatiques à la société TotalEnergies Marketing Maroc, notamment ceux relatifs au développement de différentes applications informatiques, maintenance évolutive et/ou correctrice des applications informatiques et/ou des équipements de télécommunications, intervention et gestion des anomalies et assistance dans la mise en place de ces outils. Le contrat cadre régissant cette convention a été conclu du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de cinq (5) ans.

Modalités de la convention :

- Date d'effet : La convention a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et est arrivé à échéance le 31 décembre 2024. Le contrat d'application 2025 prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et arrivera à échéance le 31 décembre 2025.

Montants Comptabilisés :

Les charges comptabilisées par la société en 2024 au titre de cette convention s'élèvent à 476 272,78 MAD HT.

Le montant décaissé en 2024 au titre de cette convention s'élève à 261 272,78 MAD HT.

**1.4 Contrat d'application pour 2024 et 2025 de la convention d'assistance générale conclue avec la société TotalEnergies Marketing Afrique**

Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Afrique, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de la société TotalEnergies Marketing Maroc.
- Monsieur Jean Philippe Torres, administrateur de la société TotalEnergies Marketing Maroc et président de la société TotalEnergies Marketing Afrique.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention écrite d'assistance générale, autorisée par le conseil d'administration en date du 12 décembre 2024, la société TotalEnergies Marketing Afrique fournit des services indirects à la société TotalEnergies Marketing Maroc. Le terme « services indirects » signifie tous les services rendus par la société TotalEnergies Marketing Afrique à l'ensemble des filiales de la branche Supply Marketing de la zone Afrique et dont la nature, la diversité et la fréquence ne permettent pas d'individualiser le service rendu par filiale. Le contrat cadre a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de cinq (5) ans.

Modalités de la convention :

- Date d'effet : La convention a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et est arrivé à échéance le 31 décembre 2024. Le contrat d'application 2025 prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et arrivera à échéance le 31 décembre 2025.
- Modalités : La rémunération correspond à une quote-part de l'ensemble des coûts réels supportés par la société TotalEnergies Marketing Afrique et facturée à la société TotalEnergies Marketing Maroc.

Montants Comptabilisés :

Les charges comptabilisées par la société en 2024 au titre de cette convention s'élèvent à 93 715 040,85 MAD HT.

Aucun règlement n'a été versé au titre de l'exercice 2024.

### **1.5 Convention de mise à disposition d'un responsable région sud au profit de la société Mahatta**

#### Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Maroc, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de la société Mahatta.

#### Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention de détachement, la société TotalEnergies Marketing Maroc mets à disposition un responsable région sud à la société Mahatta.

#### Modalités de la convention :

- Modalités : Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par la société TotalEnergies Marketing Maroc, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

#### Montants Comptabilisés :

Les produits comptabilisés par la société en 2024 au titre de cette convention s'élèvent à 176 514,58 MAD HT.

Le montant encaissé en 2024 au titre de cette convention s'élève à 176 514,58 MAD HT.

### **1.6 Convention de mise à disposition d'un adjoint chef de dépôt au profit de la société SEJ**

#### Entités et personnes intéressées à la date de signature :

- La société TotalEnergies Marketing Maroc, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de la société SEJ.
- Monsieur Abdesslam Rhnimi, directeur général et administrateur de la société TotalEnergies Marketing Maroc et administrateur président du conseil d'administration de la société SEJ.

#### Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention, la société TotalEnergies Marketing Maroc met à disposition un adjoint chef de dépôt au profit de la société SEJ.

#### Modalités de la convention :

- Date d'effet : Cette convention a pris effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2024 a été résilié le 25 décembre 2024.
- Durée : trois (3) ans.

#### Montants Comptabilisés :

Les produits comptabilisés par la société en 2024 au titre de cette convention s'élèvent à 687 310,76 MAD HT.

Le montant encaissé en 2024 au titre de cette convention s'élève à 583 401,67 MAD HT.

### **1.7 Avenant à la convention d'assistance juridique conclue avec la société SEJ**

Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Maroc, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de la société SEJ.
- Monsieur Abdesslam Rhnimi, directeur général et administrateur de la société TotalEnergies Marketing Maroc et administrateur président du conseil d'administration de la société SEJ.

Objet et nature de la convention :

Avenant à la convention, autorisée par le conseil d'administration du 18 décembre 2017, la société TotalEnergies Marketing Maroc apporte une assistance à la société SEJ dans le domaine juridique. Cet avenant porte sur la modification de certaines dispositions notamment eu égard à l'objet, en restreignant celui-ci afin de mieux refléter l'esprit de la convention.

Montants Comptabilisés :

Cette convention n'a pas produit d'effets en 2024.

### **1.8 Convention de mise à disposition avec la Société d'Emplissage de la société Gaz de Ouarzazate**

Entités et personnes intéressées à la date de signature :

- Monsieur Abdesslam Rhnimi, directeur général et administrateur de la société TotalEnergies Marketing Maroc et président-directeur général de la société Ouargaz.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention de mise à disposition au titre de laquelle la société TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de la société Ouargaz un Adjoint chef centre emplisseur Ouargaz.

Modalités de la convention :

- Modalités : Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par la société TotalEnergies Marketing Maroc, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Montants Comptabilisés :

Les produits comptabilisés par la société en 2024 au titre de cette convention s'élèvent à 25 177 MAD HT.

Aucun règlement n'a été versé au titre de l'exercice 2024.

### **1.9 Avenant à la Convention d'assistance technique et administrative avec la société SDH**

Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Maroc, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de la société SDH.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention, autorisée par le conseil d'administration du 30 mars 2022, la société TotalEnergies Marketing Maroc offre des prestations de nature technique et administrative à la société SDH. Cet avenant a pour objectif de réviser les conditions économiques générales en accord avec le conseil d'administration de la société SDH.

Modalités de la convention :

- Modalités : Il s'agit d'une rémunération globale, forfaitaire et annuelle de 420.000 MAD HT. La rémunération est révisée annuellement en fonction des conditions économiques générales et avec l'accord du conseil d'administration de la société SDH.
- Date d'effet : La convention a pris effet rétroactivement en date du 28 décembre 2020 jusqu'au 31 août 2024. L'avenant a renouvelé la convention jusqu'au 31 décembre 2024.

Montants Comptabilisés :

Les produits comptabilisés par la société en 2024 au titre de cette convention s'élèvent 140 000 MAD HT.

Aucun règlement n'a été versé au titre de l'exercice 2024.

### **1.10 Avenant au Contrat d'assistance administrative avec la société SHBM**

Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Maroc, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital social de la société SHBM.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention d'assistance administrative, la société TotalEnergies Marketing Maroc fournit un ensemble de prestations de nature juridique (limitée au secrétariat juridique), comptable et administrative relative à l'émission de fiches de paie.

Modalités de la convention :

- Date d'effet : La convention a pris effet en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022 arrivant à expiration au 1<sup>er</sup> juillet 2024. L'avenant a prorogé la convention au 31 décembre 2024.
- Modalités : Il s'agit d'un forfait semestriel de 112.500 MAD HT.

Montants Comptabilisés :

Les produits comptabilisés par la société en 2024 au titre de cette convention s'élèvent 112 150 MAD HT.

Aucun règlement n'a été versé au titre de l'exercice 2024.

**1.11 Avenant au Contrat de détachement conclu avec la société SHBM**

Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Maroc, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital social de la société SHBM.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention de détachement, autorisée par le conseil d'administration du 29 juin 2022, la société TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de la société SHBM un chef de dépôt.

Modalités de la convention :

- Modalités : Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par la société TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.
- Date d'effet : Cette convention a pris effet en date du 15 février 2022 jusqu'au 30 juin 2024. L'avenant a prorogé la convention au 31 décembre 2024

Montants Comptabilisés :

Les produits comptabilisés par la société en 2024 au titre de cette convention s'élèvent 225 000 MAD HT.

Aucun règlement n'a été versé au titre de l'exercice 2024.

**1.12 Contrat d'assistance technique avec la société SHBM**

Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Maroc, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital social de la société SHBM.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention d'assistance technique, autorisée par le conseil d'administration en date du 2 juillet 2024, la société TotalEnergies Marketing Maroc fournit un ensemble de prestations de nature technique a la société SHBM.

Modalités de la convention :

- Date d'effet : La convention prendra effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Montants Comptabilisés :

Cette convention n'a pas produit d'effets en 2024.

**2. CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET AYANT POURSUIVIES LEURS EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2024**

**2.1 Contrat d'application pour 2024 de la convention cadre de fourniture de services informatiques conclue avec la société TotalEnergies Marketing Services**

Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de la société TotalEnergies Marketing Maroc.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention, autorisée par le conseil d'administration en date du 15 décembre 2023, la société TotalEnergies Marketing Services rend des services informatiques à la société TotalEnergies Marketing Maroc, notamment ceux relatifs au système d'information ainsi que la maintenance et le support des solutions déployées par la société TotalEnergies Marketing Services dans la branche Marketing et Services et autres services informatiques. Le contrat d'application fixe les modalités financières de 2024.

Modalités de la convention :

- Modalités : Le contrat d'application a pris effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et est arrivé à échéance le 31 décembre 2024.

Montants Comptabilisés :

Les charges comptabilisées par la société en 2024 au titre de cette convention s'élèvent à 24 477 315,53 HT.

Le montant décaissé en 2024 au titre de cette convention s'élève à 20 149 144,17 MAD HT.

**2.2 Contrat d'application pour 2024 de la convention cadre de partage des coûts de recherche conclue avec la société TotalEnergies Marketing Services**

Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de la société TotalEnergies Marketing Maroc.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention, la société TotalEnergies Marketing Maroc apporte une contribution financière aux travaux de recherche mis en œuvre par la société TotalEnergies Marketing Services, dont elle pourra bénéficier. Le contrat d'application fixe les modalités financières de 2024.

Modalités de la convention :

- Date d'effet : La convention a pris effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et est arrivé à échéance le 31 décembre 2024.

Montants Comptabilisés :

Les charges comptabilisées par la société en 2024 au titre de cette convention s'élèvent à 11 112 531,63 HT.

Aucun règlement n'a été versé au titre de l'exercice 2024.

**2.3 Convention de détachement conclue avec la société TotalEnergies Marketing Services**

**2.3.1 Convention de détachement d'un expert lubrifiant conclue avec la société TotalEnergies Marketing Services**

Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de la société TotalEnergies Marketing Maroc.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention de détachement, autorisée par le conseil d'administration en date du 19 septembre 2022, la société TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de la société TotalEnergies Marketing Services, un Responsable expert lubrifiant.

Modalités de la convention :

- Modalités : Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par la société TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.
- Date d'effet : La convention a pris effet en date du 19 septembre 2022 pour une durée indéterminée.

**2.3.2 Convention de détachement d'un responsable régional expert cartes conclue avec la société TotalEnergies Marketing Services**

Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de la société TotalEnergies Marketing Maroc.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention de détachement, autorisée par le conseil d'administration en date du 19 septembre 2022, la société TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de la société TotalEnergies Marketing Services, un Responsable régional expert cartes.

Modalités de la convention :

- Modalités : Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par la société TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.
- Date d'effet : La convention a pris effet en date du 19 septembre 2022.
- Durée : indéterminée.

**2.3.3 Convention de détachement d'un un talent développer conclue avec la société TotalEnergies Marketing Services**

Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de la société TotalEnergies Marketing Maroc.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention de détachement, autorisée par l'assemblée générale ordinaire en date du 19 septembre 2022, la société TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de la société TotalEnergies Marketing Services, un talent développer.

Modalités de la convention :

- Modalités : Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par la société TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.
- Date d'effet : La convention a pris effet en date du 1er décembre 2019.
- Durée : indéterminée.

Montants Comptabilisés :

Les produits globaux comptabilisées par la société en 2024 au titre de ces conventions s'élèvent à 4 936 913,33 MAD HT.

Le montant encaissé global en 2024 au titre de ces conventions s'élève à 1 777 048,62 MAD HT.

**2.4 Contrat d'application d'une convention cadre de transport maritime conclue avec la société TotalEnergies Marketing Services**

Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de la société TotalEnergies Marketing Maroc.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention, autorisée par l'assemblée générale ordinaire en date du 5 juin 2020, la société TotalEnergies Marketing Maroc en sa qualité de filiale de la société TotalEnergies Marketing Services bénéficie d'un contrat cadre des prestations de transport maritime avec la société Total Activités Maritimes et la société CSSA Chartering and Shipping Services.

Modalités de la convention :

- Date d'effet : Cette convention a été conclue le 22 mars 2016 pour la même durée que le contrat cadre, qui arrive à échéance initialement le 31 décembre 2016 et renouvelé tacitement.
- Modalités : La rémunération est semestrielle ;

Montants Comptabilisés :

Cette convention n'a pas produit d'effets en 2024.

**2.5 Contrat de fourniture de services informatiques conclu avec la société TotalEnergies Marketing Afrique**

Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Afrique, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de la société TotalEnergies Marketing Maroc
- Monsieur Jean Philippe Torres, administrateur de la société TotalEnergies Marketing Maroc et président de la société TotalEnergies Marketing Afrique.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention, autorisée par le conseil d'administration en date du 15 décembre 2023, la société TotalEnergies Marketing Afrique met à disposition la fourniture de services informatiques à la société TotalEnergies Marketing Maroc, notamment ceux relatifs au développement de différentes applications informatiques, maintenance évolutive et/ou correctrice des applications informatiques et/ou des équipements de télécommunications, intervention et gestion des anomalies, et assistance dans la mise en place de ces outils.

Modalités de la convention :

- Date d'effet : Cette convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Durée : cinq (5) ans.

Montants Comptabilisés :

Cette convention n'a pas produit d'effets en 2024.

**2.6 Contrat d'assistance générale conclu avec la société TotalEnergies Marketing Afrique**

Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Afrique, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de la société TotalEnergies Marketing Maroc
- Monsieur Jean Philippe Torres, administrateur de la société TotalEnergies Marketing Maroc et président de la société TotalEnergies Marketing Afrique.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention, autorisée par le conseil d'administration en date du 15 décembre 2023, la société TotalEnergies Marketing Afrique rend des services indirects à la société TotalEnergies Marketing Maroc. Le terme « services indirects » signifie tous les services rendus par la société TotalEnergies Marketing Afrique à l'ensemble des filiales de la branche Supply Marketing de la zone Afrique, et dont la nature, la diversité et la fréquence ne permettent pas d'individualiser le service rendu par filiale.

Modalités de la convention :

- Date d'effet : La convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Durée : cinq (5) ans

Montants Comptabilisés :

Cette convention n'a pas produit d'effets en 2024.

**2.7 Convention de détachement conclue avec la société TotalEnergies Marketing Afrique**

**2.7.1 Convention de détachement d'un responsable développement réseau Afrique conclue avec la société TotalEnergies Marketing Afrique**

Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Afrique, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de la société TotalEnergies Marketing Maroc.
- Monsieur Jean Philippe Torres, administrateur de la société TotalEnergies Marketing Maroc et président de la société TotalEnergies Marketing Afrique.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention de détachement, la société TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de la société TotalEnergies Marketing Afrique un Responsable développement réseau Afrique.

Modalités de la convention :

- Modalités : Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.
- Date d'effet : La convention a pris effet en date du 1<sup>er</sup> mars 2021 pour
- Durée : indéterminée.

**2.7.2 Convention de détachement d'un responsable grand partenariat Afrique conclue avec la société TotalEnergies Marketing Afrique**

Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Afrique, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de la société TotalEnergies Marketing Maroc,
- Monsieur Jean Philippe Torres, administrateur de la société TotalEnergies Marketing Maroc et président de la société TotalEnergies Marketing Afrique.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention de détachement, la société TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de la société TotalEnergies Marketing Afrique un responsable grand partenariat Afrique.

Modalités de la convention :

- Modalités : Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par la société TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.
- Date d'effet : Cette convention a pris effet en date du 15 février 2021
- Durée : indéterminée.

**2.7.3 Convention de détachement d'un chef de projet régional Oasis zone conclue avec la société TotalEnergies Marketing Afrique pour**

Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Afrique, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de la société TotalEnergies Marketing Maroc,
- Monsieur Jean Philippe Torres, administrateur de la société TotalEnergies Marketing Maroc et président de la société TotalEnergies Marketing Afrique.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention de détachement, la société TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de la société TotalEnergies Marketing Afrique un chef de projet régional Oasis zone « MOI ».

Modalités de la convention :

- Modalités : Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par la société TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.
- Date d'effet : Cette convention a pris effet en date du 9 décembre 2021.
- Durée : indéterminée.

**2.7.4 Convention de détachement d'un chargé de mission MRDA conclue avec la société TotalEnergies Marketing Afrique.**

Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Afrique, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de la société TotalEnergies Marketing Maroc,
- Monsieur Jean Philippe Torres, administrateur de la société TotalEnergies Marketing Maroc et président de la société TotalEnergies Marketing Afrique.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention de détachement, la société TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de la société TotalEnergies Marketing Afrique un chargé de mission MRDA.

Modalités de la convention :

- Modalités : Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par la société TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Montants Comptabilisés :

Les produits globaux comptabilisés par la société en 2024 au titre de ces conventions s'élèvent à 6 463 091,25 MAD HT.

Le montant global encaissé en 2024 au titre de ces conventions s'élève à 3 757 993,88 MAD HT.

## **2.8 Convention d'assistance juridique conclue avec la société SEJ**

Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Maroc, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de la société SEJ.
- Monsieur Abdesslam Rhnimi, directeur général et administrateur de la société TotalEnergies Marketing Maroc et administrateur président du conseil d'administration de la société SEJ.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention, autorisée par le conseil d'administration en date du 18 décembre 2017, la société TotalEnergies Marketing Maroc apporte une assistance à la société SEJ dans le domaine juridique.

Modalités de la convention :

- Date d'effet : Cette convention a pris effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Durée : indéterminée.
- Modalités : Il s'agit d'une rémunération globale, forfaitaire et annuelle de 50.000 MAD HT.

Montants Comptabilisés :

Les produits globaux comptabilisés par la société en 2024 au titre de cette convention s'élèvent à 50 000 MAD HT.

Aucun règlement n'a été versé au titre de l'exercice 2024.

## **2.9 Convention d'avance en compte courant d'actionnaires avec la société SEJ**

Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Maroc, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de la société SEJ.
- Monsieur Abdesslam Rhnimi, directeur général et administrateur de la société TotalEnergies Marketing Maroc et administrateur président du conseil d'administration de la société SEJ.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention d'avance en compte courant d'actionnaires, autorisée par l'assemblée générale ordinaire en date du 7 décembre 2024, la société TotalEnergies Marketing Maroc a prêté à la société SEJ la somme de 3.750.000 MAD pour une durée indéterminée.

Modalités de la convention :

- Date d'effet : Cette convention a pris effet en date du 4 janvier 2010, ratifié en date du 7 décembre 2014.
- Durée : indéterminée.
- Modalités : La rémunération au taux d'intérêt HT de 5,27% sur 365 jours. Les intérêts sont payés tous les trimestres.

Montants Comptabilisés :

Cette convention n'a pas produit d'effets en 2024.

**2.10 Convention d'assistance technique et administrative avec la société SDH**

Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Maroc, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de la société SDH.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention, autorisée par le conseil d'administration du 30 mars 2022, la société TotalEnergies Marketing Maroc offre de prestations de nature technique et administrative à la société SDH.

Modalités de la convention :

- Date d'effet : La convention a pris effet rétroactivement en date du 28 décembre 2020 jusqu' au 31 août 2024.
- Modalités : Il s'agit d'une rémunération globale, forfaitaire et annuelle de 420.000 MAD HT. La rémunération sera révisée annuellement en fonctions des conditions économiques générales et avec l'accord du conseil d'administration de la SDH.

Montants Comptabilisés :

Les produits comptabilisés par la société en 2024 au titre de cette convention s'élèvent à 280 000 MAD HT.

Le montant encaissé en 2024 au titre de cette convention s'élève à 280 000 MAD HT.

**2.11 Convention non écrite de paiement par avance des frais de stockage et de passage conclue avec la société SDH**

Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Maroc, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de la société SDH.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention, autorisée par le conseil d'administration en date du 22 mars 2016, la société TotalEnergies Marketing Maroc accepte de payer par avance les frais de stockage et de passage au niveau du dépôt de la société SDH.

Modalités de la convention :

- Date d'effet : Cette convention prend effet en date du 1<sup>er</sup> avril 2016.
- Durée : indéterminée.
- Modalités : Avance versée par chèque ou par virement dans les meilleurs délais à compter de la réception de la notification de demande d'avance.

Montants Comptabilisés :

Les produits comptabilisés par la société en 2024 au titre de cette convention s'élèvent à 5 913 354,8 MAD HT.

Le montant encaissé en 2024 au titre de cette convention s'élève à 6 171 773,24 MAD HT.

**2.12 Contrat d'assistance administrative avec la société SHBM**

Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Maroc actionnaire détenant directement plus de 5% du capital social de la société SHBM.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention d'assistance administrative, autorisée par le conseil d'administration en date du 29 juin 2022, la société TotalEnergies Marketing Maroc fournit un ensemble de prestations de nature juridique (limitée au secrétariat juridique), comptable et administrative relative à l'émission de fiches de paie.

Modalités de la convention :

- Date d'effet : Cette convention a pris effet en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022.
- Durée : (2) ans arrivant à expiration au 1<sup>er</sup> juillet 2024.
- Modalités : Un forfait annuel de 150.000 MAD HT.

Montants Comptabilisés :

Les produits comptabilisés par la société en 2024 au titre de cette convention s'élèvent à 75 000 MAD HT.

Aucun règlement n'a été versé au titre de l'exercice 2024.

**2.13 Contrat de détachement conclue avec la société SHBM**

Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Maroc actionnaire détenant directement plus de 5% du capital social de la société SHBM.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention de détachement, autorisée par le conseil d'administration en date du 29 juin 2022, la société TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de la société SHBM un chef de dépôt.

Modalités de la convention :

- Date d'effet : Cette convention a pris effet en date du 15 février 2022 jusqu'au 30 juin 2024.
- Modalités : Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Montants Comptabilisés :

Les produits comptabilisés par la société en 2024 au titre de cette convention s'élèvent à 225 000 MAD HT.

Le montant encaissé en 2024 au titre de cette convention s'élève à 225 000 MAD HT.

**2.14 Convention non écrite de passage et de stockage conclue avec la société SHBM**

Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Maroc actionnaire détenant directement plus de 5% du capital social de la société SHBM.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention de passage et de stockage, la société SHBM en tant que stockeur permet à la société TotalEnergies Marketing Maroc en tant que loueur de stocker et de passer ses produits carburants.

Modalités de la convention :

- Modalités : Les tarifs appliqués par la société SHBM à la société TotalEnergies Marketing Maroc pour les frais de stockage sont de 94 MAD/Tonne et pour les frais de passage de 220 MAD/Tonne.

Montants Comptabilisés :

Les produits comptabilisés par la société en 2024 au titre de cette convention s'élèvent à 5 592 173,29 MAD HT.

Le montant encaissé en 2024 au titre de cette convention s'élève à 7 274 199,58 MAD HT.

## **2.15 Convention de mise à disposition avec la société Gazber**

### **2.15.1 Convention de mise à disposition d'un responsable adjoint du dépôt avec la société Gazber**

#### Entités et personnes intéressées :

- Monsieur Abdesslam Rhnimi, directeur général et administrateur de la société TotalEnergies Marketing Maroc et président-directeur général de la société Gazber.

#### Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention de mise à disposition, la société TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de la société Gazber un adjoint chef centre emplisseur.

#### Modalités de la convention :

- Date d'effet : Cette convention a pris effet en date du 2 janvier 2023.
- Durée : indéterminée.
- Modalités : Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par la société TotalEnergies Marketing Maroc à la société Gazber et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

### **2.15.2 Convention de mise à disposition d'un chef de centre emplisseur conclue avec la société Gazber**

#### Entités et personnes intéressées :

- Monsieur Abdesslam Rhnimi, directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et président-directeur général de la société Gazber.

#### Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention de détachement, autorisée par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2020, la société TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de la société Gazber un chef de centre emplisseur.

#### Modalités de la convention :

- Date d'effet : Cette convention a pris effet rétroactivement en date du 1<sup>er</sup> avril 2019.
- Durée : indéterminée.
- Modalités : Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par la société TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

### **2.15.3 Convention de mise à disposition d'un chef du département gaz conclue avec la société Gazber**

#### Entités et personnes intéressées :

- Monsieur Abdesslam Rhnimi, directeur général et administrateur de la société TotalEnergies Marketing Maroc et président-directeur général de la société Gazber.

#### Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention de mise à disposition, autorisée par l'assemblée générale ordinaire en date du 7 décembre 2014, la société TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de la société Gazber un Chef du département gaz.

#### Modalités des conventions :

- Date d'effet : Cette convention a pris effet en date du 1<sup>er</sup> décembre 2018.
- Durée : indéterminée.
- Modalités : Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par la société TotalEnergies Marketing Maroc à Gazber et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

#### Montants Comptabilisés :

Les produits globaux comptabilisés par la société en 2024 au titre de ces conventions s'élèvent à 3 563 353,18 MAD HT.

Le montant global encaissé en 2024 au titre de ces conventions s'élève à 3 151 417,93 MAD HT.

### **2.16 Convention d'assistance technique conclue avec la société Gazber**

#### Entités et personnes intéressées :

- Monsieur Abdesslam Rhnimi, directeur général et administrateur de la société TotalEnergies Marketing Maroc et président-directeur général de la société Gazber.

#### Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention, autorisée par le conseil d'administration en date du 22 mars 2016, la société TotalEnergies Marketing Maroc apporte une assistance générale à la société Gazber dans les domaines suivants : assistance informatique, comptable, juridique, ressources humaines.

#### Modalités de la convention :

- Date d'effet : Cette convention a pris effet en date du 1<sup>er</sup> avril 2016.
- Durée : indéterminée.
- Modalités : Il s'agit d'une rémunération forfaitaire et annuelle de 200.000 MAD HT.

#### Montants Comptabilisés :

Les produits comptabilisés par la société en 2024 au titre de cette convention s'élèvent à 200 000 MAD HT.

Le montant encaissé en 2024 au titre de cette convention s'élève à 200 000MAD HT.

### **2.17 Contrat de bail commercial avec la société Gazber,**

#### Entités et personnes intéressées :

- Monsieur Abdesslam Rhnimi, directeur général et administrateur de la société TotalEnergies Marketing Maroc et président-directeur général de la société Gazber.

#### Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention, autorisée par l'assemblée générale ordinaire du 7 décembre 2014, portant sur un bail commercial d'un terrain situé à Berrechid de 20.281 m<sup>2</sup> appartenant à la société Gazber pour les besoins du SERC de la société TotalEnergies Marketing Maroc.

#### Modalités de la convention :

- Date d'effet : Le contrat a pris effet rétroactivement en date du 1<sup>er</sup> décembre 2013.
- Durée : 9 ans, renouvelable pour des périodes successives de 5 ans.
- Modalités : Une rémunération trimestrielle de 50 000 MAD TTC.

#### Montants Comptabilisés :

Les charges comptabilisées par la société en 2024 au titre de cette convention s'élèvent à 200 000 MAD HT.

Le montant décaissé en 2024 au titre de cette convention s'élève à 200 000MAD HT.

### **2.18 Contrat de bail commercial avec la société Gazber,**

#### Entités et personnes intéressées :

- Monsieur Abdesslam Rhnimi, directeur général et administrateur de la société TotalEnergies Marketing Maroc et président-directeur général de la société Gazber.

#### Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention de bail commercial, autorisée par l'assemblée générale ordinaire en date du 7 décembre 2014, la société TotalEnergies Marketing Maroc met en location un terrain situé à Berrechid de 31.342 m<sup>2</sup> sur lequel est construit le centre emplisseur de Gazber

#### Modalités de la convention :

- Date d'effet : Le contrat a pris effet rétroactivement en date du 1<sup>er</sup> juillet 1998
- Durée 10 ans, renouvelable pour des périodes successives de 3 ans.
- Modalités : Une rémunération mensuelle de 300 000 MAD TTC par an.

#### Montants Comptabilisés :

Les produits comptabilisés par la société en 2024 au titre de cette convention s'élèvent à 330 000 MAD HT.

Le montant encaissé en 2024 au titre de cette convention s'élève à 330 000 MAD HT.

## **2.19 Convention de mise à disposition au centre emplisseur avec Ouargaz**

### **2.19.1 Convention de mise à disposition d'un chef de centre emplisseur avec Ouargaz**

#### Entités et personnes intéressées :

- Monsieur Abdesslam Rhnimi, directeur général et administrateur de la société TotalEnergies Marketing Maroc et président-directeur général de la société Ouargaz.

#### Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention de détachement, la société TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de la société Ouargaz un chef de centre emplisseur.

#### Modalités de la convention :

- Date d'effet : Cette convention a pris effet en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023.
- Modalités : Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par la société TotalEnergies Marketing Maroc, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

### **2.19.2 Convention de mise à disposition d'un adjoint chef centre emplisseur conclue avec la société Ouargaz**

#### Entités et personnes intéressées :

- Monsieur Abdesslam Rhnimi, directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et président-directeur général de de Ouargaz.

#### Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention de mise à disposition, la société TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de la société Ouargaz un Adjoint chef centre emplisseur Ouargaz.

#### Modalités de la convention :

- Date d'effet : Cette convention a pris effet en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021.
- Durée : indéterminée.
- Modalités : Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par la société TotalEnergies Marketing Maroc, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

### **2.19.3 Convention de mise à disposition d'un chef de département gaz conclue avec Ouargaz**

#### Entités et personnes intéressées :

- Monsieur Abdesslam Rhnimi, directeur général et administrateur de la société TotalEnergies Marketing Maroc et président-directeur général de la société Ouargaz.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention de mise à disposition, autorisée par le conseil d'administration en date du 30 novembre 2018, la société TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition auprès de la société Ouargaz un chef de département gaz.

Modalités de la convention :

- Date d'effet : La convention a pris effet en date de 1<sup>er</sup> décembre 2018.
- Durée : indéterminée.
- Modalités : Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par la société TotalEnergies Marketing Maroc à la société Ouargaz et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Montants Comptabilisés :

Les produits globaux comptabilisés par la société en 2024 au titre de ces conventions s'élèvent à 1 213 559,45 MAD HT.

Le montant encaissé global en 2024 au titre de ces conventions s'élève à 406 189,99 MAD HT.

**2.20 Convention d'assistance technique conclue avec la société Ouargaz**

Entités et personnes intéressées :

- Monsieur Abdesslam Rhnimi, directeur général et administrateur de la société TotalEnergies Marketing Maroc et président-directeur général de la société Ouargaz.

Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention, autorisée par le conseil d'administration en date du 22 mars 2016, la société TotalEnergies Marketing Maroc apporte une assistance générale à la société Ouargaz dans les domaines suivants : assistance informatique, comptable, juridique, ressources humaines.

Modalités de la convention :

- Date d'effet : Cette convention a pris effet en date du 1<sup>er</sup> avril 2016.
- Durée : indéterminée.
- Modalités : Il s'agit d'une rémunération globale, forfaitaire et annuelle de 200.000 MAD HT.

Montants Comptabilisés :

Les produits comptabilisés par la société en 2024 au titre de cette convention s'élèvent à 200 000 MAD HT.

Aucun montant n'a été encaissé en 2024 au titre de cette convention.

## 2.21 Convention d'assistance technique conclue avec la société Ismailia Gaz

### Entités et personnes intéressées :

- Monsieur Abdesslam Rhnimi directeur général et administrateur de la société TotalEnergies Marketing Maroc et administrateur de la société Ismailia Gaz.

### Objet et nature de la convention :

Dans le cadre de cette convention, la société TotalEnergies Marketing Maroc apporte une assistance générale à la société Ismailia Gaz dans les domaines suivants : assistance informatique, comptable, juridique, ressources humaines.

### Modalités de la convention :

- Date d'effet : Cette convention a pris effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2007.
- Durée : indéterminée.
- Modalités : Il s'agit d'une rémunération globale, forfaitaire et annuelle de 150.000 MAD HT.

### Montants Comptabilisés :

Les produits comptabilisés par la société en 2024 au titre de cette convention s'élèvent à 150 000 MAD HT.

Le montant encaissé en 2024 au titre de cette convention s'élève à 150 000 MAD HT.

## 2.22 Convention de mise à disposition avec la société Mahatta

### Entités et personnes intéressées :

- La société TotalEnergies Marketing Maroc, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de la société Mahatta.

### Objet et nature de la convention :

Ca concerne des conventions de détachement entre la société Mahatta et la société TotalEnergies Marketing Services.

Il s'agit d'un prêt de personnels à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par la société TotalEnergies Marketing Maroc, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

### Modalités de la convention :

- Date d'effet : Il s'agit de convention ayant pris effet avant 2024 et ayant continué à produire leurs effets en 2024.
- Modalités I:

#### **I. Salariés détachés par TEMM au profit de Mahatta**

- Convention de détachement de Zineb Doghmi en qualité de responsable Mahatta région sud, entrant en vigueur au 6 août 2023, ayant été résilié durant l'exercice 2024 ;

- Convention de détachement de Madame Latifa Sorik en qualité de chef comptable gestion directe conclue le 1er juillet 2014 avec une date d'effet rétroactif 10 octobre 2012 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Monsieur Mohamed Saadi, en qualité de directeur gestion directe et nouveaux concepts, entrant en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Monsieur Faycal El Amraoui, en qualité de responsable régional nord, entrant en vigueur à compter du 2 mai 2018 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Monsieur El Hassan Benziane, en qualité coordinateur HSEQ entrant en vigueur à compter du 17 janvier 2012 pour une durée indéterminée.
- Convention de détachement de Monsieur Hathouti Abdeljalil, en qualité de responsable administratif et financier entrant en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée indéterminée ;

Montants Comptabilisés :

Les produits comptabilisés par la société en 2024 au titre de cette convention s'élèvent à 7 072 006,66 MAD HT.

Le montant encaissé en 2024 au titre de cette convention s'élève à 7 072 006,66 MAD HT.

Modalités II:

**II. Salariés détachés par Mahatta au profit de TEMM**

- Convention de détachement de Madame Dina Boudrouma en qualité de Commercial Carglass entrant en vigueur à compter du 1 janvier 2020 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Monsieur Zouhair Mohamed en qualité d'opérateur polyvalent entrant en vigueur à compter du 1er juin 2019 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Monsieur Laglil Mustapha en qualité d'opérateur polyvalent entrant en vigueur à compter du 1er juin 2019 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Madame Loubna Errajoula qualité d'agent front office entrant en vigueur à compter du 1er juin 2021 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Monsieur Mohamed El Bouzkri en qualité d'assistant commercial Carglass entrant en vigueur à compter du 1er juin 2021 pour une durée indéterminée ;
- Convention de détachement de Monsieur Tarik Rbihi, en qualité de formateur technicien Carglass, entrant en vigueur à compter du 15 septembre 2019 pour une durée indéterminée ;

Montants Comptabilisés :

Les charges comptabilisées par la société en 2024 au titre de cette convention s'élèvent à 3 070 911,42 MAD HT.

Le montant décaissé en 2024 au titre de cette convention s'élève à 2 022 843,5 MAD HT.

Casablanca le 29 avril 2025

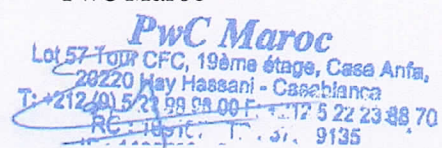
Les Commissaires aux comptes

FINACS



Anas Abou El Mekki  
Associé

PwC Maroc



Mohamed Rqibate  
Associé

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DEVANT  
APPROUVER LES COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

L'assemblée générale ordinaire annuelle se réunit afin (i) d'examiner le rapport de gestion sur la situation et l'activité de TotalEnergies Marketing Maroc (la « Société ») durant l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et clos le 31 décembre 2024, (ii) d'approuver le cas échéant les comptes sociaux de cet exercice et (iii) d'affecter le résultat de la Société, et l'assemblée générale extraordinaire afin d'étendre la durée de vie de la Société.

Le présent rapport est établi, conformément à la loi et aux statuts, afin d'exposer la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 les résultats de cette activité, les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, l'évolution prévisible de la situation de la Société et ses perspectives ainsi que les événements importants survenus depuis la date de la clôture de l'exercice.

En outre, ce rapport contient, conformément à l'article 78-4 de la loi n° 15-95 formant code de commerce et l'article 2 du décret n°2-12-170 en date du 12 juillet 2012, des informations concernant les délais de paiement.

Les commissaires aux comptes précisent dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui sont présentés.

**1) ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024**

Les ventes de la Société s'élève à 1 771 kt au titre de l'exercice 2024 en progression de 3% par rapport à la même période en 2023. Cette progression s'explique par des conditions de marché favorables, ainsi que par l'expansion du réseau avec l'ouverture de 5 nouvelles stations-service au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2024.

**2) OPERATIONS REALISEES ET FAITS MARQUANTS EN 2024**

La Société a connu plusieurs faits marquants notamment :

- Ouverture de 7 nouvelles stations-service en 2024 ;
- TotalEnergies Marketing Maroc a remporté l'appel d'offres pour l'aviation dans le cadre d'un groupement avec Vivo ;
- Ouverture du 1<sup>er</sup> restaurant sous le concept Holy Choco et HL Burger au niveau de la station Lissasfa ;
- Ouverture du 5<sup>ème</sup> restaurant Burger King du réseau TEMM au niveau de la ville de Settat ;
- Mise en service de l'activité Shop et Café Bonjour au niveau de la Station Midelt
- Amélioration des niveaux de royalties boutiques de +43% grâce aux renégociations des contrats fournisseurs et la mise en place de droits d'entrée

- TotalEnergies Marketing Maroc est élu service client de l'année dans la catégorie « Services aux automobilistes » pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive.

### 3) INVESTISSEMENTS ENTREPRIS EN 2024

#### 3.1. Principaux investissements

Au titre de l'année 2024, le montant des investissements a atteint 188 millions de MAD par rapport à 339 millions de MAD en 2023.

Les principaux investissements réalisés sont :

- Constructions de nouvelles stations-service : 23 millions de MAD
- Maintien et rénovation des stations-service : 34 millions de MAD
- Acquisitions de bouteilles de gaz : 82 millions de MAD
- Autre investissements (logistique, installations clients et siège social) : 49 millions de MAD

#### 3.2. Risques inhérents aux investissements réalisés

Les investissements réalisés ont pour but d'assurer le développement des activités de la Société ainsi que le maintien ou l'amélioration des installations d'un point de vue commercial, sécurité et environnement.

- Plan de développement réseau, objectif d'accroissement des ventes : les investissements réalisés sont soumis au préalable à des études de rentabilité en fonction du potentiel de vente estimé. Ils permettent d'assurer le développement des activités commerciales dans le canal des ventes en stations-service. Grâce à l'expérience de la Compagnie et des collaborateurs de la Société dans le choix des points de vente, les ouvertures réalisées au cours des cinq (5) dernières années ont atteint en moyenne le potentiel prévu au bout de trois (3) ans.
- Réseau existant, objectif de maintien et/ou d'accroissement des ventes : ces investissements sont destinés au maintien de l'outil dans les meilleures conditions commerciales, de sécurité et de protection de l'environnement. Le programme de changement d'image achevé en 2022 a permis de rénover une grande partie du réseau et rendre plus attractives les stations-services à la marque.
- Bouteilles de GPL, objectif d'accroissement des ventes : ces investissements, d'un rythme soutenu, ont été lancés pour rénover un parc de bouteilles vieillissant, ils ont permis d'injecter de nouvelles bouteilles et de réparer à chaud une partie du parc. La rénovation et le gros entretien de bouteilles est un facteur déterminant de développement des ventes de GPL.
- Installations vrac de GPL et Gasoil, objectif d'accroissement des ventes : ces investissements sont destinés à mettre en place de nouvelles citernes, cuves et installations de distribution pétrolière chez des clients B to B (industrie, agriculture...).
- Dépôts, objectif d'amélioration de l'outil : ces investissements sont principalement destinés au maintien de l'outil et à l'amélioration des installations sur les aspects sécurité et environnement.

### 4) INFORMATIONS CONCERNANT LES DELAIS DE PAIEMENT

En application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 78-4 de la loi n° 15-95 formant code de commerce et de l'article 2 du décret n°2-12-170 en date du 12 juillet 2012, les sociétés, dont les comptes annuels sont certifiés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, publient dans leurs rapports de gestion, la décomposition à la clôture des deux (2) derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

En Annexe II, sont jointes les informations concernant les délais de paiement à la clôture des deux (2) derniers exercices.

## 5) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

La société TotalEnergies Marketing Maroc S.A a reçu un avis de vérification en juin 2024 pour un contrôle fiscal portant sur l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt sur le revenu pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023.

Le contrôle fiscal a été dénoué en date du 02 avril 2025 par la signature d'un protocole d'accord.

## 6) FACTEURS DE RISQUES

La Société est exposée aux risques principaux suivants :

- Risques de fluctuation des cours internationaux des produits pétroliers : Depuis la fermeture de la raffinerie de la Samir pendant l'été 2015, la Société s'approvisionne en produits pétroliers essentiellement auprès de fournisseurs internationaux. La volatilité des cours internationaux de ces produits, induite notamment par les fluctuations de l'offre et de la demande mondiale en pétrole, impacte les prix d'achat de ces produits par la Société. Pour les produits, les formules de prix négociées dans les contrats tiennent compte des cotations internationales. La Société gère le risque prix sur le stock outil par une formule de couverture naturelle permettant de caler les approvisionnements sur les ventes. Le stock stratégique ne fait pas l'objet de couverture prix. Pour le butane conditionné (gaz butane en bouteille) la structure de prix en vigueur au Maroc et le mécanisme de compensation ajustent les prix de ventes aux cotations internationales.
- Risque de change : La Société est sujette aux variations des taux de change entre les devises étrangères et le Dirham Marocain, ces variations pouvant influencer à la hausse ou à la baisse les résultats de l'entreprise. L'évolution des taux de change pourrait, si le risque de change n'était pas couvert, présenter un risque de change pour la Société et avoir une incidence, favorable ou défavorable, sur ses résultats. La Société se protège contre l'exposition au risque de change par la mise en place d'un dispositif de couverture pour l'achat en devise de ses importations de produits, biens et services.
- Risques de crédit : Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances. Le risque de crédit qui pèse sur la Société porte essentiellement sur les créances commerciales. Cependant, les procédures internes de la Société comportent des règles de la gestion de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine. Les contreparties font l'objet d'une analyse de crédit et sont approuvées avant la conclusion des transactions. Une revue régulière est faite de toutes les contreparties actives incluant une révision de l'évaluation et un renouvellement des crédits autorisés. Les limites des contreparties sont appréciées en fonction de données quantitatives et qualitatives sur leur solidité financière, et s'adosent également aux informations venant du marché ou de tiers extérieurs. Aussi, les procédures internes de la Société comportent des règles de la gestion du risque de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine, notamment la séparation des pouvoirs entre les équipes commerciales et financières. Des politiques de crédit sont définies localement, accompagnées de la mise en œuvre de procédures visant à maîtriser le risque client (organisation de comités de crédits, mise en place systématique de limites de crédit pour les clients professionnels, sécurisation du portefeuille, etc.). De plus, la Société met en place des instruments de mesure de son encours client. Par ailleurs, les risques liés à l'octroi de crédit peuvent être compensés ou limités par la souscription à une assurance-crédit et/ou l'obtention de sûretés ou garanties. Les créances douteuses sont provisionnées en utilisant un taux de provision qui dépend de l'appréciation du risque de perte de la créance.
- Risques concurrentiels : Le marché de la distribution de produits pétroliers est un marché concurrentiel. Le risque concurrentiel recouvre aussi bien l'apparition de nouveaux concurrents que le renforcement des parts de marché des concurrents existants. Il existe également un risque d'exposition à une concurrence déloyale importante avec la distribution de produits pétroliers importés en contrebande dans la région de l'Oriental et la distribution de produits pétroliers

auprès de nos gérants de stations-service en total violation de leur engagement d'exclusivité.

- Risques liés au réseau de distribution des produits pétroliers : Les stations-service en gestion DODO (*Dealer Owned, Dealer Operated* station-service) et CODO (*Company Owned, Dealer Operated* station-service) représentent la plus grande partie du réseau de stations-service sous enseigne TotalEnergies au Maroc. Si ces systèmes de gestion permettent une plus grande flexibilité en matière de gestion, ils font peser un risque sur la Société en matière de qualité, d'homogénéité et de continuité des prestations offertes sur l'ensemble du réseau de stations-service sous enseigne TotalEnergies à travers le Maroc. Toutefois, la Société développe une politique de déploiement d'agents commerciaux à travers le réseau, avec comme objectif de maintenir la confiance et l'écoute des gérants libres et des revendeurs, d'assurer également une qualité et une animation optimale du réseau et incluant enfin leur formation à l'utilisation d'équipements visant à un niveau élevé de la qualité des services offerts sur l'ensemble du réseau de stations-service sous enseigne TotalEnergies à travers le Maroc. Par ailleurs, la Société connaît parfois des difficultés de mise à exécution des décisions de justice l'autorisant à résilier des contrats concernant des stations-service gérées sous le mode DODO ou CODO et ainsi à faire cesser l'utilisation de ses marques. La politique de la Société est d'avoir recours à toutes les ressources juridiques et judiciaires légales à sa disposition pour pallier de telles difficultés d'exécution.

## 7) ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

La Société dispose de fonds propres qui lui permettent d'afficher une solidité financière vis-à-vis de ses partenaires.

## 8) EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ

La Société doit faire face en 2025 à un environnement de marché qui restera difficile et volatil. Dans ce contexte, la Société s'attachera à soutenir les relations de confiance avec ses clients et partenaires tout en poursuivant ses efforts de contrôle des frais afin de préserver sa rentabilité.

## 9) RÉSULTATS OBTENUS AU 31 DECEMBRE 2024

Les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

L'exercice a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 18 348 millions de MAD, contre 17 984 millions de MAD pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 1,3 milliards de MAD, contre 1 milliards de MAD en 2023.

Le résultat financier passe de - 13 millions de MAD en 2023 à 35 millions de MAD en 2024.

Le résultat net s'établit quant à lui à 845 millions de MAD en 2024 contre 59 millions de MAD en 2023.

## 10) FORMATION DU RESULTAT DISTRIBUABLE

Le Compte des Produits et Charges, joint au présent rapport conformément aux dispositions réglementaires, fait apparaître les résultats de notre Société au cours du dernier exercice comptable.

Le tableau des filiales et participations, annexé aux comptes sociaux, donne toutes les informations concernant leurs activités et résultats.

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes sociaux de la Société font ressortir un bénéfice net de **844 618 182,50 MAD**.

La réserve légale a été intégralement dotée en 2014.

Compte tenu des réserves libres disponible de **1 258 505 440,82 MAD**, le bénéfice distribuable s'élève donc à **2 103 123 623,32 MAD** au 31 décembre 2024.

	<b>En MAD</b>
Résultat net de l'exercice fiscal 2024	<b>844 618 182,50</b>
Dotation à la réserve légale	0,00
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2024	0,00
Réserve disponible au 31.12.2024	1 258 505 440,82
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>2 103 123 623,32</b>

## **11) PROPOSITION D'AFFECTATION DUDIT RESULTAT**

Le conseil d'administration propose, en conséquence aux actionnaires, de fixer à **1 012 480 000,00 MAD** le montant total des dividendes à répartir entre les actionnaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit un dividende de **113 MAD** par action, pour un nombre maximum d'actions ayant droit au dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 8 960 000 correspondants au nombre d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2024.

Ce dividende serait prélevé sur le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le conseil propose donc aux actionnaires de décider de :

- constater que le bénéfice distribuable s'élève à **2 103 123 623,32 MAD**,
- constater que le nombre maximum d'actions ayant droit au dividende au titre de l'exercice 2024 s'élève à 8 960 000 correspondant au nombre d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2024 et fixer à **1 012 480 000,00 MAD** le montant total des dividendes à répartir entre les actionnaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit un dividende de **113 MAD** par action ouvrant droit à dividende du fait de leur date de jouissance,
- affecter le solde du bénéfice distribuable, d'un montant de **1 090 643 623,32 MAD** au compte de « réserves libres »,
- décider que la mise en paiement se fera le 27 juin 2025,
- dans l'hypothèse où la date de mise en paiement, telle que proposée ci avant, n'est pas conforme à la réglementation marocaine sur les marchés de capitaux en cas de force majeure, déléguer au conseil d'administration de fixer la date de mise en paiement, et
- de manière générale, décider que le paiement soit fait avant le 30 septembre 2025.

## **12) RAPPORT DE GESTION DU GROUPE**

Le rapport de gestion du groupe de la Société est joint au sein de l'Annexe III du présent rapport.

## **13) INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS**

### **13.1. Sociétés contrôlées**

Au 31 décembre 2024, la Société contrôle, au sens de l'article 144 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, les sociétés suivantes :

- Mahatta S.A.R.L. à associé unique, directement à hauteur de 100,00 %,
- Gazber S.A., directement à hauteur de 100,00 %,
- Ouargaz S.A., directement à hauteur de 100,00 %,
- S.C.I. Mercedes, directement à hauteur de 90,00%, et
- TEMRDA S.A.R.L. à associé unique, directement à hauteur de 100,00%.

### **13.2. Sociétés en participation**

Au 31 décembre 2024, la Société détient des participations, au sens de l'article 143 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, dans les sociétés suivantes :

- SEJ S.A., directement à hauteur de 50,00 %,
- SHBM S.A., directement à hauteur de 49,00%,
- Tidsi Gaz, directement à hauteur de 46,50 %,
- SDH S.A., directement à hauteur de 33,33 %,
- CEC S.A., directement à hauteur de 23,23 %,
- Salam Gaz S.A., directement à hauteur de 20,00 %,
- Ismailia Gaz S.A., directement à hauteur de 20,00%,
- Sofrenor S.A., directement à hauteur de 17,15 %,
- Petrocab S.A., directement à hauteur de 8,71 %,
- SOMAS S.A., directement à hauteur de 6,00 %,
- S.C.I. Naphtea, directement à hauteur de 13,00%,
- Socica S.A. (en cours de liquidation), directement à hauteur de 1,21%,
- Cité 1 des Jeunes S.A. (en cours de liquidation), directement à hauteur de 1,14%.

Ces sociétés ne détiennent pas au 31 décembre 2024 de participation dans la Société.

### **13.3. Auto-contrôle**

La Société ne détient aucune de ses actions au 31 décembre 2024.

### **13.4. Prises de participation**

Au cours de l'exercice 2024 la Société n'a procédé à aucune prise de participation.

### **13.5. Cession de participations**

Au cours de l'exercice 2024, la Société n'a cédé aucune de ses participations.

## **14) SITUATION DU MANDAT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les mandats exercés par les administrateurs de la Société sont en Annexe IV.

Concernant le mandat des administrateurs, il vous sera demandé de vous prononcer sur le renouvellement du mandat des administrateurs ci-après pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos du 31 décembre 2026 :

- Monsieur Olivier Van Parys
- TotalEnergies Marketing Afrique
- Monsieur Jean-Philippe Torres
- Monsieur Abdesslam Rhnimi
- Madame Ghita Lahlou

Il vous sera également demandé de :

- Ratifier la cooptation de Madame Ghita Lahlou, administrateur indépendant.
- Ratifier la cooptation de Madame Khedija Ben Othman, administrateur.
- Donner quitus de gestion du mandat d'administratrice de Madame May Helou.

## **15) SITUATION DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Concernant le mandat des commissaires aux comptes, ces derniers arriveront à échéances lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les compte clos le 31 décembre 2025. Il ne vous sera donc pas demandé de statuer sur leur mandat.

## **16) INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

A la connaissance de la Société, les actionnaires possédant plus du quart, du tiers, de la moitié, des deux

tiers, des dix-huit vingtièmes du capital social ou des droits de vote sont les suivants :

- la société TotalEnergies Marketing Afrique détenant 4 928 000 actions, représentant 55 % du capital et des droits de vote de la Société, et
- la société Zahid International FZE détenant 2 688 000 actions, représentant 30 % du capital et des droits de vote de la Société.

Aucune modification supérieure au quart du capital social ou des droits de vote intervenue au cours de l'exercice écoulé n'a fait l'objet d'une information à la Société.

## **17) CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

La liste des conventions règlementées a été tenue disposition des actionnaires dans les délais légaux et communiquée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.

Il vous sera proposé, conformément à l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes de prendre acte du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions règlementées et de ratifier et approuver toutes les conventions listées dans ce rapport.

## **18) JETONS DE PRESENCE**

L'assemblée générale des actionnaires en date du 5 juin 2020 ayant voté un montant global de jetons de présence pour l'exercice 2020 et pour tous les exercices ultérieurs d'un montant brut de 1 000 000 MAD, il ne vous sera pas demandé de voter un nouveau montant.

## **19) CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Concernant le rapport général des commissaires aux comptes, les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents. Les commissaires aux comptes relatent dans leur rapport général, l'accomplissement de leur mission conjointe.

## **20) EXTENSION DE LA DUREE DE VIE DE LA SOCIETE ET MODIFICATION DES STATUTS**

Compte tenu de l'expiration prochaine de la durée de vie de la société, le Conseil propose d'étendre la durée de vie de la société pour une nouvelle période de 99 ans à compter de la date d'expiration actuelle, soit à compter du 29 janvier 2026.

En conséquence, le conseil propose à l'assemblée générale de modifier l'article 5 des statuts comme suit :

### **« ARTICLE 5 - DURÉE**

*La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de la date d'expiration de la durée actuelle, soit à compter du 31 janvier 2026, sauf les cas de dissolution anticipée ou prévus par la loi et les présents statuts »*

## **21) ASSEMBLEE GENERALE MIXTE – RESOLUTIONS PROPOSEES**

Le conseil invite les actionnaires à approuver les résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale, dont l'ordre du jour est le suivant :

### **A. Les résolutions à caractère ordinaire :**

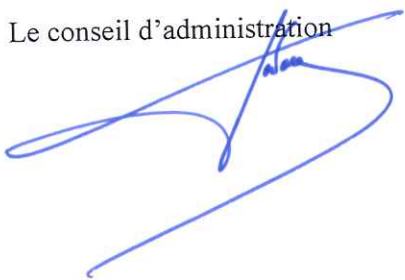
1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

2. Affectation du résultat, fixation du dividende,
3. Approbation des conventions visées par le rapport spécial des commissaires aux comptes,
4. Renouvellement du mandat d'administrateurs,
5. Ratification de la cooptation d'administrateurs ,
6. Quitus de gestion du mandat d'administrateur,
7. Pouvoirs pour les formalités.

**B. Les résolutions à caractère extraordinaire :**

1. Extension de la durée de vie de la société
2. Modification corrélative des Statuts de la Société,
3. Pouvoirs pour les formalités.

Le conseil d'administration

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes, positioned below the text 'Le conseil d'administration'.

**Annexe I**  
**Bilan et Compte de produits et charges (HT) au 31 décembre 2024**

(EN DIRHAMS)

	A C T I F	Au 31.12.2024			Au 31.12.2023
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
	<b>Immobilisations en non valeurs [A]</b>	<b>161 719 999,98</b>	<b>109 446 000,00</b>	<b>52 273 999,98</b>	<b>69 617 999,98</b>
	Frais préliminaires				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	161 719 999,98	109 446 000,00	52 273 999,98	69 617 999,98
A	Primes de remboursement des obligations				
C	<b>Immobilisations incorporelles [B]</b>	<b>126 926 781,77</b>	<b>36 215 486,46</b>	<b>90 711 295,31</b>	<b>91 143 642,66</b>
T	Immobilisations en Recherche et Dev.				
I	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	40 771 944,42	36 215 486,46	4 556 457,96	4 988 805,31
F	Fonds commercial	86 154 837,35		86 154 837,35	86 154 837,35
	Autres immobilisations incorporelles				
	<b>Immobilisations corporelles [C]</b>	<b>5 236 670 919,85</b>	<b>3 021 858 035,45</b>	<b>2 214 812 884,40</b>	<b>2 292 973 337,45</b>
	Terrains	114 769 246,60		114 769 246,60	114 821 746,60
	Constructions	1 054 862 154,28	518 668 855,14	536 193 299,14	528 202 507,15
	Installations techniques, matériel et outillage	3 694 894 585,85	2 360 432 474,41	1 334 462 111,44	1 382 790 122,04
I	Matériel de transport	25 818 285,26	25 159 545,12	658 740,14	1 468 005,55
M	Mobilier, Mat. de bureau, Aménagement divers	147 516 403,71	117 597 160,78	29 919 242,93	32 110 503,99
M	Autres immobilisations corporelles				
O	Immobilisations corporelles en cours	198 810 244,15		198 810 244,15	233 580 452,12
B	<b>Immobilisations financières [D]</b>	<b>232 527 291,85</b>	<b>22 526 795,49</b>	<b>210 000 496,36</b>	<b>213 283 084,09</b>
I	Prêts immobilisés	9 450 243,00		9 450 243,00	9 450 243,00
L	Autres créances financières	945 555,78		945 555,78	1 233 708,48
I	Titres de participation	222 131 493,07	22 526 795,49	199 604 697,58	202 599 132,61
S	Autres titres immobilisés				
E	<b>Ecart de conversion actif [E]</b>				
	Diminution des créances immobilisées				
	Augmentations des dettes financières				
	<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>5 757 844 993,45</b>	<b>3 190 046 317,40</b>	<b>2 567 798 676,05</b>	<b>2 667 018 064,18</b>
	<b>Stocks [F]</b>	<b>1 171 795 681,79</b>	<b>1 544 556,95</b>	<b>1 170 251 124,84</b>	<b>1 994 494 728,33</b>
A	Marchandises	994 505 922,25		994 505 922,25	1 823 023 349,67
C	Matières et fournitures consommables	126 363 606,73		126 363 606,73	108 528 676,15
T	Produits en cours				
I	Produits intermédiaires et produits résiduels				
F	Produits finis	50 926 152,81	1 544 556,95	49 381 595,86	62 942 702,51
	<b>Créances de l'actif circulant [G]</b>	<b>2 957 038 399,32</b>	<b>277 300 269,16</b>	<b>2 679 738 130,16</b>	<b>2 830 447 804,06</b>
	Fournis, débiteurs, avances et acomptes	190 000 000,00		190 000 000,00	292 000 000,00
C	Clients et comptes rattachés	2 330 588 898,39	277 300 269,16	2 053 288 629,23	1 926 913 026,43
I	Personnel	7 157 629,42		7 157 629,42	5 127 984,58
R	Etat	386 286 532,62		386 286 532,62	569 511 662,58
C	Comptes d'associés				
U	Autres débiteurs	40 098 466,71		40 098 466,71	22 737 562,14
L	Comptes de régularisation- Actif	2 906 872,18		2 906 872,18	14 157 568,33
A	<b>Titres valeurs de placement [H]</b>				
N	<b>Ecart de conversion actif [I]</b>	<b>2 563 550,75</b>		<b>2 563 550,75</b>	<b>8 328 932,09</b>
T	<b>Eléments circulants</b>				
	<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>4 131 397 631,86</b>	<b>278 844 826,11</b>	<b>3 852 552 805,75</b>	<b>4 833 271 464,48</b>
T	<b>Trésorerie- Actif</b>	<b>1 402 976 634,40</b>		<b>1 402 976 634,40</b>	<b>1 284 726 913,54</b>
	Chèques et valeurs à encaisser				
R	Banques, T.G et C.C.P	1 402 963 735,89		1 402 963 735,89	1 284 708 898,86
E	Caisse, Régie d'avances et accreditifs	12 898,51		12 898,51	18 014,68
S	<b>TOTAL III</b>	<b>1 402 976 634,40</b>		<b>1 402 976 634,40</b>	<b>1 284 726 913,54</b>
O	<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>11 292 219 259,71</b>	<b>3 468 891 143,51</b>	<b>7 823 328 116,20</b>	<b>8 785 016 442,20</b>

(EN DIRHAMS)

	P A S S I F	AU 31.12.2024	AU 31.12.2023
	<b>CAPITAUX PROPRES (A)</b>	<b>2 595 923 623,32</b>	<b>2 253 065 440,82</b>
	Capital social ou personnel (1)	448 000 000,00	448 000 000,00
	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
	Capital appelé	448 000 000,00	448 000 000,00
	Dont versé	448 000 000,00	448 000 000,00
	Prime d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale	44 800 000,00	44 800 000,00
	Autres réserves	1 258 505 440,82	1 701 519 061,11
	Report à nouveau (2)		
	Résultat en instance d'affectation		
	Résultat net de l'exercice (2)	844 618 182,50	58 746 379,71
	<b>Total des capitaux propres (A)</b>	<b>2 595 923 623,32</b>	<b>2 253 065 440,82</b>
	<b>Capitaux propres assimilés (B)</b>		
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	<b>Dettes de financement (C)</b>	<b>697 106 199,43</b>	<b>737 390 238,56</b>
	Emprunts obligataires		
	Autres dettes de financement	697 106 199,43	737 390 238,56
	<b>Provisions durables pour risques et charges (D)</b>	<b>101 920 929,18</b>	<b>98 072 141,78</b>
	Provisions pour risques	42 292 143,32	36 548 143,32
	Provisions pour charges	59 628 785,86	61 523 998,46
	<b>Ecart de conversion-passif (E)</b>		
	Augmentation des créances immobilisées		
	Diminution des dettes de financement		
	<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>3 394 950 751,93</b>	<b>3 088 527 821,16</b>
	<b>Dettes du passif circulant (F)</b>	<b>4 402 837 051,51</b>	<b>5 684 689 612,61</b>
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 404 596 143,43	3 803 464 107,98
	Clients créditeurs, avances et acomptes	42 565 475,43	802 031 366,49
	Personnel	62 338 883,03	41 941 875,94
	Organismes sociaux	18 889 653,58	22 270 626,67
	Etat	353 925 290,11	980 170 450,90
	Comptes d'associés		
	Autres créanciers	516 710 361,88	27 280 162,57
	Comptes de régularisation passif	3 811 244,05	7 531 022,06
	<b>Autres provisions pour risques et charges (G)</b>	<b>2 563 550,75</b>	<b>8 328 932,09</b>
	<b>Ecart de conversion - passif (Eléments circulants) (H)</b>	<b>22 976 762,01</b>	<b>3 470 076,34</b>
	<b>TOTAL II (F+G+H)</b>	<b>4 428 377 364,27</b>	<b>5 696 488 621,04</b>
	<b>TRESORERIE PASSIF</b>		
	Crédits d'escompte		
	Crédits de trésorerie		
	Banques de régularisation	0,00	0,00
	<b>TOTAL III</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>7 823 328 116,20</b>	<b>8 785 016 442,20</b>

(EN DIRHAMS)

		OPERATIONS		Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
DESIGNATION		1	2	3 = 2 + 1	4
E X P L O I T A T I O N	I PRODUITS D'EXPLOITATION	20 909 935 556,16		20 909 935 556,16	20 946 422 239,51
	Ventes de marchandises (en l'état)	18 194 103 791,28		18 194 103 791,28	17 836 008 058,29
	Ventes de biens et services produits	1 53 922 230,80		1 53 922 230,80	148 190 939,88
	Chiffres d'affaires	18 348 026 022,08		18 348 026 022,08	17 984 198 998,17
	Variation de stocks de produits (1)	-14 517 560,38		-14 517 560,38	-15 149 001,64
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	21 448 521,58		21 448 521,58	24 122 767,09
	Subventions d'exploitation	2 478 698 314,02		2 478 698 314,02	2 889 004 707,26
	Autres produits d'exploitation	13 366 590,24		13 366 590,24	12 076 298,10
	Reprises d'exploitation : transferts de charges	62 913 668,62		62 913 668,62	52 168 470,53
	Total I	20 909 935 556,16		20 909 935 556,16	20 946 422 239,51
	II CHARGES D'EXPLOITATION	19 577 263 679,48		19 577 263 679,48	20 016 613 502,84
	Achats revendus (2) de marchandises	17 959 659 996,04		17 959 659 996,04	18 461 936 027,50
	Achats consommés (2) de matières et fournitures	257 765 345,90		257 765 345,90	296 344 443,76
	Autres charges externes	695 974 276,92		695 974 276,92	644 746 188,73
	Impôts et taxes	8 588 716,30		8 588 716,30	9 871 355,92
Charges de personnel	262 549 018,35		262 549 018,35	227 390 244,92	
Autres charges d'exploitation	2 701 640,09		2 701 640,09	2 102 782,25	
Dotations d'exploitation	390 024 685,88		390 024 685,88	374 222 459,76	
Total II	19 577 263 679,48		19 577 263 679,48	20 016 613 502,84	
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 332 671 876,68		1 332 671 876,68	929 808 736,67	
F I N A N C I E R	IV PRODUITS FINANCIERS	124 992 536,40		124 992 536,40	119 308 798,23
	Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés	78 999 549,83		78 999 549,83	71 467 169,98
	Gains de change	37 403 356,42		37 403 356,42	29 256 626,49
	Intérêts et autres produits financiers	260 698,06		260 698,06	54 884,68
	Reprises financières : transfert charges	8 328 932,09		8 328 932,09	18 530 117,08
	Total IV	124 992 536,40		124 992 536,40	119 308 798,23
	V CHARGES FINANCIERES	90 491 584,01		90 491 584,01	131 978 439,24
	Charges d'intérêts	64 625 676,31		64 625 676,31	81 073 607,48
	Pertes de change	20 307 921,92		20 307 921,92	39 382 304,46
	Autres charges financières	5 557 985,78		5 557 985,78	11 522 527,30
Dotations financières	90 491 584,01		90 491 584,01	131 978 439,24	
Total V	90 491 584,01		90 491 584,01	131 978 439,24	
RESULTAT FINANCIER (IV-V)	34 500 952,39		34 500 952,39	-12 669 641,01	
RESULTAT COURANT (III+VI)	1 367 172 829,07		1 367 172 829,07	917 139 095,66	
N O N C O U R A N T	VIII PRODUITS NON COURANTS	13 345 312,61		13 345 312,61	42 565 897,93
	Produits des cessions d'immobilisations	11 176 972,10		11 176 972,10	31 192 190,36
	Subventions d'équilibre				
	Reprises sur subventions d'investissement				
	Autres produits non courants	168 340,51		168 340,51	2 575 846,49
	Reprises non courantes ; transferts de charges	2 000 000,00		2 000 000,00	8 797 861,08
	Total VIII	13 345 312,61		13 345 312,61	42 565 897,93
	IX CHARGES NON COURANTES	69 710 908,18		69 710 908,18	581 531 441,88
	Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	52 500,00		52 500,00	4 359 710,12
	Subventions accordées				
	Autres charges non courantes	61 914 408,18		61 914 408,18	569 189 731,76
	Dotations non courantes aux amortissements et aux	7 744 000,00		7 744 000,00	7 982 000,00
	Total IX	69 710 908,18		69 710 908,18	581 531 441,88
X RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-56 365 595,57		-56 365 595,57	-538 965 543,95	
XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	1 310 807 233,50		1 310 807 233,50	378 173 551,71	
XII IMPOTS SUR LES BENEFICES	466 189 051,00		466 189 051,00	319 427 172,00	
XIII RESULTAT NET (XI-XII)	844 618 182,50		844 618 182,50	58 746 379,71	
XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)	21 048 273 405,17		21 048 273 405,17	21 108 296 935,67	
XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	20 203 655 222,67		20 203 655 222,67	21 049 550 555,96	
XVI RESULTAT NET (total des produits-total des charges)	844 618 182,50		844 618 182,50	58 746 379,71	

## Annexe II

### Décomposition par échéance du solde des dettes fournisseurs au 31 décembre 2024

Nature	(A) Montant des dettes fournisseurs (A)=B+C+D+E+F	(B) Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues			
			(C) Dettes échues de moins de 30 jours	(D) Dettes échues entre 31 et 60 jours	(E) Dettes échues entre 61 et 90 jours	(F) Dettes échues de plus de 90 jours
Date de clôture 31/12/2023	3 803 464 108	2 466 597 405	557 835 543	102 602 695	262 543 460	413 885 005
Date de clôture 31/12/2024	3 404 596 143	2 057 757 890	81 796 942	104 090 217	12 717 559	1 148 233 536

**Annexe III**  
**Rapport de gestion Groupe**

Le périmètre de consolidation est le suivant au 31 décembre 2024 :

<b>Société</b>	<b>% de contrôle</b>	<b>Méthode de consolidation</b>
Gazber	100,00 %	Intégration globale
Ouargaz	100,00 %	Intégration globale
Mahatta	100,00 %	Intégration globale
SEJ	50,00 %	Mise en équivalence
SDH	33,33 %	Mise en équivalence
Salam Gaz	20,00 %	Mise en équivalence
TEMRDA	100,00 %	Intégration globale

**1. Activités et résultats des sociétés consolidées**

L'activité du centre emplisseur de Gazber a généré un résultat net bénéficiaire de 6 980 k MAD.

L'activité du centre emplisseur d'Ouargaz a généré un résultat net bénéficiaire de 2 456 k MAD.

L'activité de gestion directe des stations-services de la Société par Mahatta a généré un résultat net bénéficiaire de 996 k MAD.

L'activité du dépôt de stockage de SEJ a généré un résultat net bénéficiaire de 12 624 k MAD.

L'activité du dépôt de stockage de SDH a généré un résultat net bénéficiaire 2 200 k MAD.

Les activités d'approvisionnement, logistique, stockage et transport, emplissage de gaz conditionné de Salam Gaz ont généré un résultat net bénéficiaire de 242 471 k MAD.

La société TEMRDA n'a pas eu d'activité en 2024. Son résultat net déficitaire s'élève à -2 994 k MAD

**2. Résultats consolidés**

Les comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice en normes IFRS pour la Compagnie TotalEnergies Marketing Maroc sont les suivants :

<b>En k MAD</b>	<b>Au 31/12/2024</b>	<b>Au 31/12/2023</b>
Total du bilan	8 626 380	9 273 203
Capitaux propres - part du groupe (Résultat inclus)	2 745 769	2 315 933
Chiffre d'affaires	16 751 842	16 933 420
Résultat opérationnel courant	1 340 300	419 295
Résultat net (part du groupe)	934 195	50 250

**a. Ouargaz S.A.**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

En k MAD	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Total du bilan	507 551	452 125
Capitaux propres (Résultat inclus)	32 936	30 480
Chiffre d'affaires	249 164	273 365
Résultat d'exploitation	2 855	5 918
Résultat financier	48	-18
Résultat net	2 456	3 698

**b. Gazber S.A.**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

En k MAD	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Total du bilan	851 121	952 199
Capitaux propres (Résultat inclus)	34 480	39 309
Chiffre d'affaires	1 007 947	988 025
Résultat d'exploitation	9 186	16 603
Résultat financier	1 940	1 429
Résultat net	6 980	11 809

**c. Mahatta S.A.R.L.**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

En k MAD	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Total du bilan	57 060	62 032
Capitaux propres (Résultat inclus)	1 116	705
Chiffre d'affaires	160 300	166 459
Résultat d'exploitation	1 968	2 425
Résultat financier	-469	-433
Résultat net	996	585

**d. TEMRDA S.A.R.L.**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

<b>En k MAD</b>	<b>Au 31/12/2024</b>	<b>Au 31/12/2023</b>
Total du bilan	31 010	31 007
Capitaux propres (Résultat inclus)	15 173	18 165
Chiffre d'affaires	0	0
Résultat d'exploitation	-2 994	-3 194
Résultat financier	0	0
Résultat net	-2 994	-3 197

**e. Salam Gaz S.A.**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

<b>En k MAD</b>	<b>Au 31/12/2024</b>	<b>Au 31/12/2023</b>
Total du bilan	3 284 766	2 955 612
Capitaux propres (Résultat inclus)	536 195	533 724
Chiffre d'affaires	4 795 158	4 983 120
Résultat d'exploitation	399 387	372 697
Résultat financier	40 509	39 972
Résultat net	242 471	242 017

**f. SEJ S.A.**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

<b>En k MAD</b>	<b>Au 31/12/2024</b>	<b>Au 31/12/2023</b>
Total du bilan	112 483	105 725
Capitaux propres (Résultat inclus)	52 258	49 634
Chiffre d'affaires	50 376	66 460
Résultat d'exploitation	20 005	21 309
Résultat financier	-1 517	-1 682
Résultat net	12 624	13 318

### g. SDH S.A.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

<b>En k MAD</b>	<b>Au 31/12/2024</b>	<b>Au 31/12/2023</b>
Total du bilan	73 063	69 749
Capitaux propres (Résultat inclus)	59 684	61 884
Chiffre d'affaires	23 299	22 826
Résultat d'exploitation	2 200	4 399
Résultat financier	0	0
Résultat net	2 200	4 400

### **3. Formation du résultat distribuable des sociétés contrôlées et consolidées**

#### **a. Ouargaz S.A.**

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de **2 456 k MAD**.

	<b>En MAD</b>
Résultat net de l'exercice fiscal 2024	2 455 695,21
Dotation à la réserve légale	0
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2024	-4 110 120,96
<b>Report déficitaire</b>	<b>-1 654 425,75</b>

Le Report déficitaire s'élève donc **-1 654 k MAD**, compte tenu d'un report à nouveau débiteur de **-4 110 k MAD** au 31 décembre 2024.

#### **b. Gazber S.A.**

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de **6 980 k MAD**.

	<b>En MAD</b>
Résultat net de l'exercice fiscal 2024	6 980 447,41
Dotation à la réserve légale	0,00
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2023	0,00
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>6 980 447,41</b>

Le bénéfice distribuable s'élève donc à **6 980 k MAD**, compte tenu de l'absence de report à nouveau au 31 décembre 2024 et du fait que la réserve légale est intégralement dotée.

#### **c. Mahatta S.A.R.L.**

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice net de **996 k MAD**.

	<b>En MAD</b>
Résultat net de l'exercice fiscal 2024	995 753,27
Dotation à la réserve légale	0,00
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2024	0,00
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>995 753,27</b>

Le bénéfice distribuable s'élève donc à **996 k MAD**, compte tenu de l'absence de report à nouveau au 31 décembre 2024 et du fait que la réserve légale est intégralement dotée.

**d. TEMRDA S.A.R.L.**

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir une perte nette de **2 994 k MAD**.

	<b>En MAD</b>
Résultat net de l'exercice fiscal 2024	- 2 994 435,03
Dotation à la réserve légale	0,00
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2024	- 14 132 360,36
<b>Report déficitaire</b>	<b>-17 126 795,39</b>

Le Report déficitaire s'élève donc à **-17 127 k MAD**, compte tenu d'un report à nouveau au 31 décembre 2024 de **-14 132 k MAD**.

**e. Salam Gaz S.A.**

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de **242 471 k MAD**.

	<b>En MAD</b>
Résultat net de l'exercice fiscal 2024	242 471 285,79
Dotation à la réserve légale	0,00
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2024	23 517 901,51
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>265 989 187,30</b>

Le bénéfice distribuable s'élève donc à **265 989 k MAD**, compte tenu d'un report à nouveau au 31 décembre 2024 de **23 518 k MAD** et du fait que la réserve légale est intégralement dotée.

**f. SEJ S.A.**

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de **12 624 k MAD**.

	<b>En MAD</b>
Résultat net de l'exercice fiscal 2024	12 624 083,87
Dotation à la réserve légale	
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2023	6 601 940,30
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>19 226 024,17</b>

Le bénéfice distribuable s'élève donc à **19 226 k MAD** compte tenu d'un report à nouveau au 31 décembre 2024 de **6 602 k MAD** et du fait que la réserve légale n'est pas intégralement dotée.

**g. SDH S.A.**

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de **2 200 k MAD**.

	En MAD
Résultat net de l'exercice fiscal 2024	2 200 000,00
Dotation à la réserve légale	0
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2024	33 284 452,49
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>35 484 452,49</b>

Le bénéfice distribuable s'élève donc à **35 484 k MAD**, compte tenu d'un report à nouveau au 31 décembre 2024 de **33 284 k MAD** et du fait que la réserve légale est intégralement dotée.

#### 4. Proposition d'affectation dudit résultat

##### a. Ouargaz S.A.

Le conseil d'administration de Ouargaz S.A. a proposé, en conséquence, d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2024, de **- 1 654 k MAD**, au compte « report à nouveau ».

##### b. Gazber S.A.

Le conseil d'administration de Gazber S.A. a proposé, en conséquence, de fixer à **6 980 k MAD** le montant total des dividendes à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le dividende serait payable le 30 septembre 2025 au plus tard.

##### c. Mahatta S.A.R.L.

Le gérant de Mahatta S.A.R.L. a proposé, en conséquence, de fixer à **996 k MAD** le montant total des dividendes à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le dividende serait payable le 30 septembre 2025 au plus tard.

##### d. TEMRDA S.A.R.L.

Le gérant de TEMRDA S.A.R.L. a proposé, en conséquence, d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de **-17 127k MAD**, au compte « report à nouveau ».

##### e. Salam Gaz S.A.

Le conseil d'administration de Salam Gaz S.A a proposé, en conséquence, de fixer à **48 000 k MAD** le montant total des dividendes à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le dividende serait payable le 30 septembre 2025 au plus tard.

##### f. SEJ S.A.

Le conseil d'administration de SEJ S.A. a proposé, en conséquence, d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2024, de **12 624 k MAD**, au compte « report à nouveau ».

##### g. SDH S.A.

Le conseil d'administration de SDH S.A a proposé, en conséquence, d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2024, de **35 484 k MAD**, au compte « report à nouveau ».

#### 5. Analyse de la situation financière des sociétés contrôlées

Les sociétés du périmètre consolidé disposent de fonds propres qui leur permettent d'afficher une solidité financière vis-à-vis de leurs créanciers et partenaires.

#### 6. Evolution prévisible et perspectives d'avenir des sociétés contrôlées

##### a. Ouargaz S.A., Gazber S.A., Mahatta S.A.R.L et TEMRDA S.A.R.L

Les sociétés Ouargaz, Gazber, TEMRDA et Mahatta doivent faire face en 2025 à un environnement de marché qui restera difficile et volatil. Dans ce contexte, la Société s'attachera à soutenir les relations de confiance avec ses clients et partenaires tout en poursuivant ses efforts de contrôle des frais afin de préserver sa rentabilité.

**b. Salam Gaz S.A.**

La société Salam Gaz a affiché un résultat net bénéficiaire en 2024 ce qui lui permet de distribuer du dividende en 2025.

**c. SEJ S.A.**

La société SEJ, maintiendra ses efforts d'extension de ses capacités de stockage pour répondre aux besoins croissants de ses clients dans un contexte de libéralisation du secteur.

**d. SDH S.A.**

La société SDH a affiché un résultat net bénéficiaire en 2024 ce qui lui permet de distribuer du dividende en 2025.

**7. La contribution des sociétés contrôlées dans le résultat de la Société**

**e. Ouargaz S.A.**

Ouargaz n'a pas contribué dans le résultat de la Société en 2024 au titre des dividendes perçus par la Société en 2024 puisque la société Ouargaz a enregistré des pertes cumulées de -4 110 k MAD au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**f. Gazber S.A.**

La contribution de Gazber dans le résultat de la Société en 2024 s'élève à 11 809 k MAD correspondant aux dividendes perçus par la Société en 2024 pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 de Gazber.

**g. Mahatta S.A.R.L.**

La contribution de Mahatta dans le résultat de la Société en 2024 s'élève à 585 k MAD correspondant aux dividendes perçus par la Société en 2024 pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 de Mahatta.

**h. TEMRDA S.A.R.L.**

TEMRDA n'a pas contribué dans le résultat de la Société en 2024 au titre des dividendes perçus par la Société en 2024 puisque la société TEMRDA a enregistré une perte de -3 197 k MAD au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**i. Salam Gaz S.A.**

La contribution de Salam Gaz dans le résultat de la Société en 2024 s'élève à 48 000 k MAD correspondant aux dividendes perçus par la Société en 2024 pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 de Salam Gaz.

**j. SEJ S.A.**

La contribution de SEJ dans le résultat de la Société en 2024 s'élève à 5 000 k MAD correspondant aux dividendes perçus par la Société en 2024 pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 de SEJ.

**k. SDH S.A.**

La contribution de SDH dans le résultat de la Société en 2024 s'élève à 1 467 k MAD correspondant aux dividendes perçus par la Société en 2024 pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 de SDH.

## Annexe IV

### Administrateurs détenant des mandats dans d'autres sociétés et principales fonctions

Administrateurs	Autres mandats
Madame Naziha Belkeziz	Administrateur Président Directeur Général à la Banque Populaire
Monsieur Abdesslam Rhnimi	Administrateur et président directeur général de Gazber Administrateur et président directeur général de Ouargaz Administrateur et président du Conseil d'administration de SEJ Administrateur à CEC Administrateur à Ismailia Gaz Administrateur à Sofrenor Administrateur à Salam Gaz
Monsieur Mohammed Fikrat	Président du directoire de Crédit Agricole Président du Directoire du Groupe Crédit Agricole du Maroc Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Mohamed V pour la Solidarité Président du Conseil d'Administration du Centre National Mohammed VI pour Personnes Handicapées Membre du Conseil Économique, Social et Environnemental du Maroc (CESE) Vice-Président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) Président du Conseil d'Administration du Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM), Membre du Conseil d'Administration de MAMDA / MCMA Membre du Conseil d'Administration du Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) Membre du Conseil d'Administration du Centre Marocain de la TPE Membre du Conseil d'Administration du Centre Marocain de la Microfinance solidaire Président du Conseil d'Administration de la Fondation Ardi pour le Microcrédit, Membre du Conseil d'Administration de l'Université Al Akhawayne, Ifrane, Maroc Président de l'Association Marocaine pour la Recherche-Développement (R&D Maroc) Président de la Fondation Zakoura
Madame Ghita Lahlou	Administrateur Holding Casablanca Médicale Développement Administrateur Saham Horizon Président Directeur Général Media Network Fund Président Directeur Général Saham Support Services Gérante Kids Fashion Administrateur Fondation Saham Administrateur Batim Africa Administrateur Saham Media Fund

	Administrateur Immorente Administrateur président du conseil de surveillance Witamax Administrateur Uniconfort Maroc Dolidol Administrateur indépendant Groupe CMGP
--	--

# LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES AU COURS DE L'EXERCICE 2024

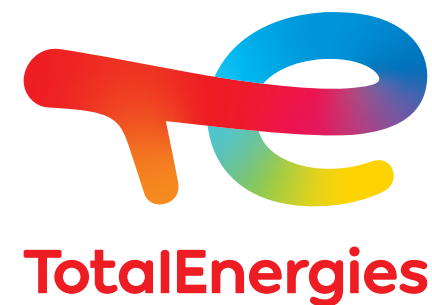
- **30 novembre 2024**, TotalEnergies Marketing Maroc communique ses indicateurs au 30 septembre 2024
- **30 septembre 2024**, Résultats semestriels 2024 de TotalEnergies Marketing Maroc
- **30 août 2024**, TotalEnergies Marketing Maroc communique ses indicateurs au 30 juin 2024
- **31 mai 2024**, TotalEnergies Marketing Maroc communique ses indicateurs au 31 mars 2024
- **30 avril 2024**, 100 Startupper africains récompensés lors de la 4e édition du Challenge Startupper de l'Année par TotalEnergies à l'occasion des 100 ans de la Compagnie
- **30 avril 2024**, TotalEnergies Marketing Maroc : communication financière 2023
- **25 mars 2024**, TotalEnergies Marketing Maroc : résultats annuels 2023
- **29 février 2024**, TotalEnergies Marketing Maroc communique ses indicateurs au 31 décembre 2023
- **17 janvier 2024**, TotalEnergies Marketing Maroc : impact sur les résultats 2023 de l'accord conclu avec Le Conseil de la Concurrence

## ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES

KMAD			2022	2023	2024
<b>Audit</b>	EY	TEM Maroc	756	0	0
		Filiales	386	133	0
	PWC	TEM Maroc		676	676
		Filiales		160	160
	FINACS	TEM Maroc	220	300	300
		Filiales		130	250
			<b>1 362</b>	<b>1 399</b>	<b>1 386</b>
<b>Other missions</b>	EY	Filiales		40	0
	PWC	TEM Maroc		50	100
		Filiales		40	80
	FINACS	TEM Maroc	35	85	135
		Filiales		40	140
				<b>35</b>	<b>255</b>
<b>Total</b>	EY		1 142	173	0
	PWC		0	926	1016
	FINACS		255	555	825
				<b>1 397</b>	<b>1 654</b>

# TotalEnergies Marketing Maroc

Rapport ESG 2024



# SOMMAIRE

---

<b>01</b>	ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX .....	3
<b>02</b>	INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES .....	9
<b>03</b>	INFORMATIONS SOCIALES .....	11
<b>04</b>	GOUVERNANCE .....	13
<b>05</b>	PARTIES PRENANTES .....	18

## À propos de ce rapport

Ce rapport présente les politiques et réalisations environnementales, sociales et la gouvernance de TotalEnergies Marketing Maroc. Il contient les éléments d'information prévus par la circulaire de l'AMMC 03-19 (l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux).

## Périmètre du reporting ESG

Ce rapport consolide les performances de TotalEnergies Marketing Maroc en matière Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les informations publiées dans ce rapport sont conformes aux principes des normes de référence ci-après :

- L'information financière consolidée a été préparée en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 1er janvier 2024 et telles que publiées à cette même date : IFRS (International Financial Reporting Standards), IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).
- Le reporting des données environnementales, sociales et sociétales est conforme aux exigences de la circulaire 03-19 de l'AMMC inspirées des standards de reporting internationaux.

## Étude de la matérialité

Pour identifier ses thématiques prioritaires, TotalEnergies Marketing Maroc s'est basée sur les exigences de la circulaire 03-19 de l'AMMC, tout en s'inspirant des standards de reporting internationaux. Il en ressort les enjeux et thématiques ci-dessous.

- Santé et sécurité au travail ;
- Sécurité routière ;
- Développement durable ;
- Climats et Biodiversité ;
- Gestion des facteurs environnementaux ;
- Protection des ressources en eau ;
- Traitement et valorisation des déchets.
- Transition énergétique ;
- Technologies photovoltaïques ;
- Mobilité électrique ;
- Développement du capital humain et promotion de la diversité ;
- Diversité des profils et des compétences et égalité des chances ;
- La formation pour le développement des compétences ;
- Communication et relations sociales ;
- Gouvernance de l'éthique ;
- Déontologie et prévention de la corruption ;
- Relation clients ;
- Dialogue des cultures et patrimoine ;
- Communautés locales ;
- Education et insertion des jeunes.

## À propos de TotalEnergies

TotalEnergies est une compagnie multi-énergies intégrée mondiale de production et de fourniture d'énergies : pétrole et biocarburants, gaz naturel, biogaz et hydrogène bas carbone, renouvelables et électricité. Nos plus de 100 000 collaborateurs s'engagent pour fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus durable. Présente dans environ 120 pays, TotalEnergies inscrit le développement durable au cœur de sa stratégie, de ses projets et de ses opérations.

En affirmant son ambition d'être un acteur majeur de la transition énergétique et d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, ensemble avec la société, TotalEnergies s'engage à faire évoluer en profondeur ses produits et services, tout en continuant à répondre aux besoins en énergie d'une population mondiale en croissance.

## A propos de TotalEnergies Marketing Maroc

Présent au Maroc depuis presque 100 ans, TotalEnergies Marketing Maroc est un acteur majeur sur l'ensemble du marché des produits énergétiques et services associés : réseau de stations-service, clients industriels, lubrifiants, aviation, GPL et logistique. Depuis son implantation dans le pays, l'entreprise a constamment accompagné le développement économique grâce à d'importants programmes d'investissements. Aujourd'hui, TotalEnergies Marketing Maroc génère près de 600 emplois directs et plus de 5 000 emplois indirects, commercialise 1,7 million de tonnes de produits pétroliers et compte plus de 380 stations-service à travers tout le pays, dont dix autoroutières. Troisième acteur de la distribution de produits énergétiques et services associés dans le pays, elle détient une part de marché estimée à 16 %.

## Des principes d'action au cœur de notre modèle d'entreprise

Dans le respect de son Code de conduite, TotalEnergies Marketing Maroc adopte les principes d'action suivants :

- La Sécurité est une valeur cardinale : sécurité, excellence opérationnelle et développement durable vont de pair.
- Le Respect de l'Autre est l'autre valeur cardinale qui constitue avec le respect des droits humains une pierre angulaire de notre Code de conduite.

- La "tolérance zéro" est la règle de conduite fondamentale contre la corruption et la fraude.
- La transparence est la pierre angulaire de notre engagement avec la société quel que soit le sujet sur lequel nous intervenons.

Ces principes d'action imposent également à l'ensemble des collaborateurs de TotalEnergies Marketing Maroc une conduite exemplaire, en priorité en matière de sécurité, de sûreté, de santé, d'environnement, d'intégrité sous toutes ses formes (notamment lutte contre la corruption, contre la fraude et contre les pratiques anticoncurrentielles) et de droits humains.

C'est par une adhésion stricte de l'ensemble de nos collaborateurs à ces valeurs et principes d'action que notre entreprise entend construire une croissance forte et durable pour elle-même et pour l'ensemble de ses parties prenantes. Nous concrétisons ainsi notre engagement en faveur d'une énergie meilleure.

## L'année 2024 en chiffres



## Notre business modèle

### Réseau de stations-service

Avec 389 stations actives à fin 2024, TotalEnergies Marketing Maroc se réinvente chaque jour pour apporter des réponses concrètes aux besoins de ses clients, par la proximité et l'innovation, en proposant une large gamme de prestations : vente de carburants Excellium, services aux automobilistes (Wash, Carglass, TQAS...), boutiques, offre de restauration diversifiée (cafés "Bonjour", Starbucks, Dar Dyafa, Burger King, Quick, La Croissanterie, Holy Choco, HL Burger...).

### Commerce Général

TotalEnergies Marketing Maroc propose à ses partenaires industriels, des solutions innovantes axées sur la qualité des produits, l'intégrité des quantités livrées et l'excellence dans le service.

### Activité GPL

TotalEnergies Marketing Maroc est présente dans l'activité GPL avec la vente de butane et de propane, aussi bien sous format conditionné que sous format vrac, avec les marques TotalEnergies Gaz, Saada Gaz et Atlas Gaz. Grâce à différentes filiales et participations, l'activité GPL de TotalEnergies Marketing Maroc est entièrement intégrée depuis l'approvisionnement jusqu'à la distribution, en passant par l'emplissage.

### Activité lubrifiants

TotalEnergies Marketing Maroc distribue ses lubrifiants et produits d'entretien automobile à travers plusieurs canaux et segments du marché, soit via son réseau de stations-service, soit via des distributeurs, ou encore directement à ses partenaires commerciaux et industriels tels que constructeurs automobiles, grandes industries nationales et internationales ainsi que secteur public.

Grâce à son unité de fabrication de lubrifiants située à Berrechid, TotalEnergies Marketing Maroc fabrique au Maroc plus de 80% des lubrifiants consommés sur le marché marocain et en exporte une partie.

### Activité aviation

TotalEnergies Marketing Maroc détient 50% des installations de stockage et avitaillement de carburant aviation des huit aéroports au sud du Maroc dont les aéroports de Marrakech et Agadir.

## Des engagements certifiés

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la qualité de son management et de son impact sur l'environnement, TotalEnergies Marketing Maroc s'est vu remettre plusieurs certifications renouvelées annuellement :

**ISO 9001**  
depuis 2015 pour  
l'activité Logistique  
et Commercialisation  
du Carburant

**ISO 9001**  
depuis 2015 pour  
l'activité Logistique  
et Commercialisation  
du GPL vrac

**ISO 14001** depuis 2004 et **ISO 9001** depuis 2008  
pour le stockage, emplissage et les services associés  
au GPL conditionné

**ISO 14001**  
depuis 2004 pour la fabrication des lubrifiants

**ISO 9001**  
depuis 2015 pour la fabrication, l'assistance technique  
et la vente de lubrifiants

## Élu pour la 8<sup>ème</sup> fois consécutive “Service Client de l’année”

TotalEnergies Marketing Maroc a été élu pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive “Service Client de l’année 2025”. Cette distinction est décernée par le Baromètre Service Clients Maroc (BSCM), en reconnaissance de la qualité de son engagement continu et son sens de l’écoute des besoins et exigences de ses clients.

L’obtention de ce label est une fierté partagée par tous les collaborateurs de TotalEnergies Marketing Maroc, mais aussi avec tous nos partenaires du Royaume. La fierté d’une équipe soudée autour d’une volonté commune : servir au mieux nos clients, dans chacun de nos métiers et activités.

## Love Brand 2024

TotalEnergies Marketing Maroc figure parmi les “Marques préférées des Marocain-e-s” dans le Palmarès Love Brand 2024, une distinction prestigieuse issue de l’étude annuelle LOVE BRAND réalisée par le Cabinet Impérium.

## Une démarche citoyenne en lien avec les objectifs de développement durable

Notre démarche citoyenne vise un équilibre cohérent entre efficacité économique, équité sociale et préservation de l’environnement. C’est une démarche de performance globale qui requiert une implication managériale au plus haut niveau, un engagement au quotidien et une posture de progrès continu.

La Fondation TotalEnergies agit en faveur des jeunes, notamment des plus vulnérables. Créée en 1992, elle œuvre aujourd’hui aux côtés de ses partenaires dans quatre domaines prioritaires :

- Inclusion et éducation ;
- Sécurité routière ;
- Climat, littoral et océans ;
- Dialogue des cultures et patrimoine.

Ses initiatives, ainsi que le programme Action !, qui permet aux collaborateurs de consacrer jusqu’à trois jours de leur temps de travail par an à des actions d’intérêt général, renforcent la contribution économique, sociale et sociétale de TotalEnergies en France et participent ainsi à l’engagement citoyen de l’entreprise.

Nous avons retenu trois enjeux sociétaux majeurs, qui recouvrent les actions de solidarité menées chaque jour par TotalEnergies Marketing Maroc.



## La sécurité routière

### Programme VIA

Parce que sensibiliser aujourd’hui les jeunes à la sécurité routière, c’est contribuer à sauver des vies demain, TotalEnergies Marketing Maroc et la Fondation SANADY ont signé un partenariat pour déployer un important programme d’éducation à la sécurité routière dénommé “VIA”, destiné aux collégiens et lycéens.

Le programme VIA pour une mobilité sûre agit au plus près des jeunes pour améliorer les conditions de leurs déplacements autour de l'école, en portant la parole des jeunes eux-mêmes sur ce sujet et en sensibilisant tous les membres de la communauté éducative. Grâce à son format pédagogique, participatif et innovant, il met les jeunes en situation réelle, pour leur permettre d'adopter les bons gestes et les rendre acteurs de leur propre sécurité sur la route. TotalEnergies Marketing Maroc est l'une des premières filiales de la Compagnie TotalEnergies en Afrique à mettre en œuvre ce programme.

L'édition 2024 du programme VIA Maroc a été un véritable succès, mobilisant 12 collèges de la région Casablanca-Settat. 240 jeunes ambassadeurs ont sensibilisé plus de 12 000 élèves à la sécurité routière grâce à 16 heures d'ateliers animés par des enseignants formés.

Ce programme a été couronné de succès en remportant le premier prix de l'Afrique lors de la phase internationale du concours VIA, une reconnaissance de son impact et de sa qualité. Cette édition a également innové avec la mise en place d'initiatives locales pour améliorer la sécurité des trajets et le financement des projets les plus prometteurs par la Fondation SANADY.

#### ***Initiative 1 casque 1 vie***

En 2024, TotalEnergies Marketing Maroc a poursuivi son engagement en faveur de la sécurité routière en distribuant 2 000 casques non brandés à travers notre réseau de stations-service. Cette action, menée en partenariat avec des associations locales, vise à protéger les usagers vulnérables, en particulier les motocyclistes, en encourageant le port du casque homologué.

La sécurité routière étant une priorité majeure pour nous, cette initiative s'inscrit dans une démarche globale de sensibilisation et de protection des usagers de la route. La distribution de casques en 2024 contribue à réduire le nombre de blessures graves et de décès liés aux accidents de deux-roues motorisés, en incitant les conducteurs à adopter des comportements responsables.

## **Éducation et insertion des jeunes**

TotalEnergies Marketing Maroc contribue à soutenir la jeunesse, en particulier les jeunes qui grandissent dans un contexte économique, social ou familial sensible qui les prive d'éducation, de savoir-être, de sécurité, d'accès au sport ou à la culture.

L'entreprise souhaite, par l'intermédiaire des programmes initiés, soutenir leur épanouissement personnel et professionnel, fournir des outils qui leur permettront de se réaliser et de s'engager sur la voie de l'autonomie, insuffler l'envie d'apprendre et d'entreprendre pour devenir des hommes et des femmes responsables, acteurs de leur avenir.

#### ***Initiative "GIRLS CAN"***

TotalEnergies Marketing Maroc apporte son soutien à Tibu Africa dans le cadre de l'initiative Girls CAN. Cette collaboration vise à offrir aux jeunes filles un programme de développement personnel et d'acquisition de compétences à travers la pratique sportive. À travers des séances d'entraînement régulières et des ateliers thématiques, les jeunes filles développent leur confiance en elles, leur leadership et leur esprit d'équipe, tout en adoptant un mode de vie sain et actif.

La cérémonie de remise des diplômes du programme Girls CAN Initiative a été un moment fort, soulignant l'impact significatif de ce partenariat. La présence des familles a témoigné de l'importance de ce programme dans la vie des jeunes bénéficiaires.

Notre partenariat avec Tibu Africa soutient également des programmes d'éducation et d'insertion par le sport.

#### ***Le challenge Startupper***

Le Challenge Startupper de l'année soutient les jeunes entrepreneurs africains de 18 à 35 ans en valorisant des projets à impact positif sur leurs communautés et l'environnement. Ce concours, à vocation RSE, encourage la création d'entreprises innovantes et responsables, en promouvant des solutions durables au sein de l'écosystème local.

TotalEnergies Marketing Maroc, en célébrant son centenaire, renforce son engagement envers l'Afrique avec un soutien financier, un accompagnement personnalisé, ainsi

qu'une médiatisation des projets lauréats pour stimuler le développement socio-économique et favoriser l'égalité des genres.

TotalEnergies Marketing Maroc a récompensé les lauréats du Challenge Startupper de l'année, qui ont chacun bénéficié d'un coaching d'accompagnement, d'une médiatisation de leur projet et d'une contribution financière de 100 000 MAD.

Cette édition met en avant l'innovation et l'engagement entrepreneurial en offrant aux jeunes talents les moyens de concrétiser leurs projets et d'avoir un impact durable sur leur environnement.

## Dialogue des cultures et patrimoine

### **TotalEnergies Marketing Maroc continue à soutenir les associations caritatives**

Au travers de la Fondation Ténor pour la culture, le programme Mazaya permet la prise en charge du cursus scolaire et musical d'étudiants issus de milieux défavorisés. À cet égard, TotalEnergies Marketing Maroc s'engage à verser une contribution financière annuelle de 50 000 MAD afin de soutenir cette initiative.

En matière de solidarité, TotalEnergies Marketing Maroc soutient l'association Mama Sultana afin de fournir une aide et un accompagnement aux enfants abandonnés, ce qui s'est concrétisé par un don en nature.

TotalEnergies Marketing Maroc a également apporté son soutien financier à l'association Anaïs, en contribuant à hauteur de 30 000 MAD pour l'organisation d'une soirée caritative en 2024. Cette initiative vise à collecter des fonds pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap mental. Via son soutien à cet événement, TotalEnergies Marketing Maroc vise à favoriser le bien-être des personnes les plus vulnérables de la société.

Dans le cadre de notre engagement envers le bien-être des enfants en situation de précarité, nous avons renouvelé notre soutien à l'association SOS Villages d'Enfants par la fourniture de dons en nature essentiels. Ces dons, comprenant des jeux, des vêtements, des paniers alimentaires et des cartes carburant, visent à améliorer durablement le quotidien des enfants et à répondre à leurs besoins fondamentaux, contribuant ainsi à leur développement et à leur épanouissement.

### **Programme "Cultures Solidaires"**

TotalEnergies Marketing Maroc apporte son soutien financier au programme "Cultures Solidaires" réalisé par le Studio des Arts Vivants en partenariat avec l'association EMA.

Ce programme vise à offrir des moments de culture et de divertissement aux enfants défavorisés, notamment ceux soutenus par l'association EMA, qui œuvre dans 17 établissements scolaires publics auprès de plus de 17 000 enfants. En collaborant avec le Studio des Arts Vivants, TotalEnergies Marketing Maroc s'engage à promouvoir l'accès à la culture et à l'éducation, considérant que ceux-ci sont des éléments essentiels pour l'épanouissement des jeunes et leur réussite scolaire.

Avec un soutien financier de 300 000 MAD, ce partenariat a permis aux enfants bénéficiaires d'assister à huit spectacles tout au long de la saison théâtrale 2023-2024, leur offrant ainsi des moments de rêve et d'évasion.

### **Projet "BIBLIOTOBISS/Institut Français"**

Promotion et soutien de l'Institut Français, grâce à une contribution financière de 400 000 MAD, pour le développement d'une bibliothèque ambulante qui va à la rencontre des populations rurales et périurbaines pour leur offrir un accès à la culture, en valorisant les savoir-faire et en proposant des dispositifs innovants : une bibliothèque numérique multimédia et un cinéma.

### **Programme "Action!"**

"Action!", le programme d'engagement solidaire des collaborateurs de TotalEnergies donne à chacun d'entre eux le temps et les moyens d'agir davantage en faveur de l'intérêt général. Il permet en effet à tous les collaborateurs de la Compagnie de consacrer jusqu'à trois jours par an de leur temps de travail à des missions de bénévolat.

En 2024, dans le cadre du programme Action!, une randonnée pédestre a été organisée dans la région de Chefchaouen. Pendant quatre heures, les collaborateurs de TotalEnergies Marketing Maroc ont distribué aux enfants des douars avoisinants, une centaine de casquettes, goodies, ballons, et sacs. C'était aussi l'occasion de partager un moment convivial et sportif.

## 02 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

### TotalEnergies Marketing Maroc inscrit le développement durable en général et la protection de l'Environnement au cœur de sa stratégie, de ses projets et de ses opérations

Nous veillons à :

- l'utilisation efficace et maîtrisée des sources d'énergie ;
- la revue de tous les rejets qu'ils soient dans l'air, dans l'eau, dans les océans ou dans le sol ainsi que les déchets, en visant en continu à les minimiser à la lumière des meilleures technologies et pratiques disponibles.

Nous proposons également de nouveaux procédés, produits et services à nos clients pour améliorer leur efficacité énergétique et réduire leur empreinte environnementale.

### TotalEnergies Marketing Maroc - acteur exigeant dans la gestion des facteurs environnementaux

TotalEnergies Marketing Maroc procède à la mesure de la performance environnementale de tous les sites, mesure les impacts et met en place un plan d'action de réduction des impacts environnementaux.

Elle suit de près leurs consommations d'eau et d'électricité, veille à leur réduction et à celle de leur empreinte carbone.

Nous avons déployé sur l'ensemble de nos sites, à la suite d'audits sur l'efficacité énergétique et des bilans carbone, des mesures permettant de réduire jusqu'à 242 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Cette démarche de progrès est non seulement un prérequis pour mener nos opérations, mais aussi un avantage concurrentiel. C'est également une source de fierté pour tous les collaborateurs et un engagement fort envers nos parties prenantes.

### Climat et Biodiversité

Notre démarche consiste à concilier le développement des ressources énergétiques avec la protection de la biodiversité pour construire un avenir durable.

En réponse aux enjeux climat, TotalEnergies Marketing Maroc abaisse régulièrement l'intensité carbone de son mix énergétique. Au-delà, nous soutenons des projets pour la préservation des écosystèmes notamment :

#### *Solarisation de nos stations*



#### *Les campagnes de plantation des oliviers lors des actions RSE ;*

Des informations complémentaires sur les actions d'engagement citoyen de TotalEnergies Marketing Maroc peuvent être consultées sur le site Internet de la société : <https://totalenergies.ma/>.

## Suivi et traitement des déchets dans les sites et stations

TotalEnergies Marketing Maroc procède, sur tous ses sites, à l'identification, au tri et à la collecte des déchets en en assurant la traçabilité.

Le transport et le traitement de ces déchets sont confiés à des prestataires dûment agréés et autorisés par les autorités locales.

Et dans le cadre de l'économie circulaire, TotalEnergies Marketing Maroc parvient à valoriser et/ou à recycler en moyenne 70% des déchets générés sur ses sites, notamment au niveau de son usine de fabrication de lubrifiants où ce taux avoisine les 100% avec le recyclage de tous les emballages utilisés (fûts métalliques, cubitainers, carton...) et la valorisation des autres déchets.

## Valorisation des déchets - collecte des huiles usagées dans ses stations-service et chez ses clients BtoB

TotalEnergies Marketing Maroc propose à ses clients un service de récupération des huiles usagées. La collecte des huiles usagées auprès des stations-service de TotalEnergies Marketing Maroc et de certains clients s'inscrit dans une logique de développement durable. Leur utilisation contribue à la préservation des ressources naturelles et permet une élimination adéquate des déchets, tout en respectant l'environnement et la réglementation en vigueur.

## Prévention des pollutions des eaux et des surfaces

Celle-ci passe par l'installation de cuves de carburant à double enveloppe ou stratifiées avec limiteurs de remplissage et détecteurs de fuites dans le cadre de la construction ou la rénovation de nos stations-service.

## Généralisation des détecteurs de fuite au niveau des cuves de carburant sur notre réseau de stations-service

Ces équipements permettent un meilleur suivi de stocks en station et une détection rapide de toute fuite de produits pouvant avoir un impact environnemental.

## Installation des bornes de recharge pour véhicules électriques

Face au développement de la mobilité électrique au Maroc, TotalEnergies Marketing Maroc a démarré un projet d'équipement de ses stations autoroutières en bornes de recharge.

Au 31 décembre 2024, 18 stations sont équipées d'au moins une borne de recharge pour véhicules électriques.

**18**  
stations sont équipées de bornes  
de recharge électrique

Des puissances de charge allant à  
**180kW**

# 03 INFORMATIONS SOCIALES

## Développement du capital humain et promotion de la diversité

TotalEnergies Marketing Maroc génère plus de 600 emplois directs dont près de 35% sont occupés par des femmes et plus de 5000 emplois indirects.

	2024	2023	2022
--	------	------	------

Effectif par branche	TotalEnergies Marketing Maroc	313	319	307
	Gazber	113	103	77
	Ouargaz	38	35	34
	Mahatta	158	169	168
	<b>Total général</b>	<b>622</b>	<b>626</b>	<b>586</b>

Répartition par type de contrat	CDI	99 %	99,97 %	99 %
	CDD	1 %	0 %	0 %
	Stagiaire ANAPEC	0 %	0,03 %	1 %

Répartition par catégorie	Ingénieurs et cadres	35 %	38 %	35 %
	Agents de maîtrise	11 %	13 %	16 %
	Autres	54 %	49 %	49 %

Répartition par ancienneté	[0 - 15]	62 %	60 %	57 %
	[15 - 25]	26 %	25 %	32 %
	[>25]	12 %	15 %	11 %

## TotalEnergies Marketing Maroc privilégie la diversité des profils et des compétences

La politique de recrutement de TotalEnergies Marketing Maroc vise à recruter de nouveaux talents en vue d'accompagner l'évolution de l'entreprise et d'assurer une évolution pérenne de ses activités.

Pour accompagner son développement, TotalEnergies Marketing Maroc privilégie la diversité des profils et des compétences. Tout en encourageant l'esprit d'équipe, la politique de l'entreprise en matière de ressources humaines vise à développer et à accompagner les talents de façon à leur permettre d'être acteurs de leur propre réussite au sein de la société.

Durant les trois derniers exercices, TotalEnergies Marketing Maroc a recruté 89 collaborateurs, dont 64 % sont des femmes.

## Rémunération à un niveau compétitif et motivant

Notre politique de rémunération est fondée sur les principaux piliers suivants :

- rémunérer à un niveau compétitif et motivant : la rémunération combine des éléments fixes et variables, individuels et collectifs, immédiats et différés sur la base de la performance individuelle, de critères économiques et HSSE ;
- rémunérer avec équité : les responsabilités exercées et les performances doivent être appréciées avec équité. Pour ce faire, TotalEnergies Marketing Maroc a mis en place des outils tels que l'évaluation des postes et l'Entretien Individuel Annuel.

En plus du salaire de base, la rémunération au sein de TotalEnergies Marketing Maroc comprend des éléments de rémunération variables (bonus/part variable, éventuelles primes, actionnariat salarié...) et des avantages sociaux (retraite, prévoyance...).

## Gestion des carrières

Une fonction de « développeur de talent » a été mise en place en 2019 pour renforcer l'accompagnement de chaque collaborateur en termes de développement professionnel et apporter à chacun un support dédié et individualisé lui permettant de devenir acteur de son évolution de carrière.

## La formation pour le développement des compétences

Notre politique de formation poursuit les objectifs suivants :

- la Sécurité étant l'une de nos valeurs cardinales, un parcours de formation obligatoire est donc défini pour permettre à chaque collaborateur de suivre les modules indispensables à la bonne tenue de son poste. Cela s'applique aussi à toute nouvelle recrue qui bénéficie, dès le premier jour, d'un parcours de formation et d'intégration Sécurité ;
- programme de formations à l'intention de tous les collaborateurs de TotalEnergies Marketing Maroc, en fonction de leur secteur d'activité, de façon à leur permettre d'atteindre les objectifs fixés dans la feuille de route de l'entreprise :
  - innovation et digital ;
  - développement des compétences (développement personnel et évolution professionnelle) pour favoriser la transversalité ;
  - importance accordée aux formations en management.

Le nombre de salariés formés au titre de l'exercice 2024 est de 302 collaborateurs pour un budget de 3,5 MMAD.

## La santé et la sécurité de nos collaborateurs

TotalEnergies Marketing Maroc veille à sensibiliser ses salariés à la santé individuelle et collective. En la matière, la prévention, la sensibilisation et l'écoute sont assurées dans le cadre de campagnes ciblées (vaccination, dépistage, visites médicales annuelles...).

## Mesures prises pour l'égalité entre les femmes et les hommes

TotalEnergies Marketing Maroc assure la mise en place :

- des process garantissant le respect de l'équité de traitement pour tous, notamment en termes de recrutement, d'évaluation, d'accès aux formations, de mobilité, de promotion, de rémunération et de conditions de travail ;
- des communications, guides, et outils de suivi dédiés.

TotalEnergies Marketing Maroc développe les compétences et les carrières de l'ensemble de ses collaborateurs en veillant à ce qu'il n'y ait aucune discrimination.

## Le réseau TWICE de TotalEnergies, contribue autrement à la mixité

En complément du rôle joué et des missions accomplies par les ressources humaines et le management en matière de mixité au sein de l'entreprise, TotalEnergies Marketing Maroc s'appuie sur son antenne locale du réseau TWICE - TotalEnergies Women's Initiative for Communication and Exchange. Créée en 2021 et regroupant dix collaborateurs, celle-ci est l'émanation du réseau qui œuvre depuis plus de 15 ans à faire progresser la mixité chez TotalEnergies, à soutenir les femmes et à leur donner des clés pour leur développement professionnel afin qu'elles prennent toute leur place au sein de la Compagnie et contribuent ainsi à sa performance.

TWICE propose des ateliers, des témoignages de parcours, des partages d'expérience, du mentoring, de nouvelles opportunités de rencontres et d'inspiration dans un cadre d'écoute et de soutien mutuel qui apportent des solutions concrètes et des réponses aux femmes de TotalEnergies qui y participent.

## Le respect et la communication au cœur des relations sociales

La liberté d'association syndicale est un droit chez TotalEnergies Marketing Maroc. Pour maintenir de façon pérenne un climat social serein, TotalEnergies Marketing Maroc privilégie un dialogue continu et de qualité avec ses partenaires sociaux. TotalEnergies Marketing Maroc dispose de 46 délégués titulaires et suppléants, pour zéro jour de grève et zéro litige social en 2024.

## Organes de gouvernance

Garants de la bonne marche de la Société et de la concrétisation des orientations stratégiques de ses activités commerciales, les organes de gouvernance se déclinent comme suit au 31 décembre 2024 :

### Assemblée générale

Une assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes est réunie tous les ans, dans les six premiers mois qui suivent la date de clôture de l'exercice social, soit au plus tard le 30 juin de chaque année.

L'assemblée générale ordinaire statue sur toutes les questions d'ordre ordinaire telles que prévues par la loi et ses statuts qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

### Un conseil d'administration engagé et mobilisé, au service de l'ambition de TotalEnergies

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de TotalEnergies Marketing Maroc et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question en lien avec la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui le concernent. Il autorise les sûretés émises par la Société, les conventions réglementées et l'acquisition ou la cession des biens immobiliers. Il convoque l'assemblée générale et en fixe son ordre du jour.

La composition du conseil d'administration de la Société au 30 mars 2025 se décline comme suit :

Administrateurs	Fonction	Nomination / Renouvellement	Fin de mandat
<b>Monsieur Olivier Van Parys, président du conseil</b>	Président du conseil d'administration	Conseil d'administration du 21/12/2021	Durée de son mandat d'administrateur
<b>Monsieur Olivier Van Parys</b>	Administrateur	Conseil d'administration du 21/12/2021	Exercice 2024
<b>Monsieur Abdesslam Rhnimi</b>	Administrateur	Cooptation par le Conseil d'administration du 15/03/2022	Exercice 2024
<b>TotalEnergies Marketing Afrique, représentée par Madame Fernanda Schroder</b>	Administrateur	Assemblée générale ordinaire du 02/05/2019	Exercice 2024
<b>Monsieur Jean Philippe Torres</b>	Administrateur	Cooptation par le conseil d'administration du 15/07/2021	Exercice 2024
<b>Zahid International FZE, représentée par Monsieur Aladdin Riad Sami</b>	Administrateur	Assemblée Générale du 02/06/2022	Exercice 2025
<b>Monsieur Zayd Mohamed Zahid</b>	Administrateur	Assemblée Générale du 02/06/2022	Exercice 2025
<b>Madame Khedija Ben Othman</b>	Administrateur	Cooptation par le conseil d'administration du 19/09/2024	Exercice 2025
<b>Madame Mohammed Fikrat</b>	Administrateur indépendant	Assemblée Générale du 02/06/2022	Exercice 2025
<b>Monsieur Ghita Lahlou</b>	Administrateur indépendante	Cooptation par le conseil d'administration du 19/09/2024	Exercice 2024

Le conseil d'administration reflète une diversité et une complémentarité d'expériences, d'expertises, de nationalités et de cultures, nécessaires pour tenir compte des intérêts de l'ensemble des actionnaires et des parties prenantes de TotalEnergies Marketing Maroc.

### Administrateurs indépendants

Afin de se conformer aux exigences légales de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, le Conseil d'administration de TotalEnergies Marketing Maroc inclut deux administrateurs indépendants.

Les administrateurs indépendants sont sélectionnés par le conseil d'administration en examinant leur indépendance. Le conseil ainsi que les actionnaires de TotalEnergies Marketing Maroc considèrent qu'ils sont indépendants dès lors qu'ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de juger. Cette appréciation s'est appuyée pour chaque administrateur indépendant sur les critères d'indépendance afin qu'ils soient indépendants d'esprit et de caractère.

### Parité dans le conseil de la concurrence

En conformité avec les nouvelles exigences légales de la loi n° 19-20 modifiant et complétant la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, la proportion de chaque sexe parmi les membres du conseil d'administration de TotalEnergies Marketing Maroc est d'au moins 30%.

### Les incompatibilités

Les administrateurs indépendants seront soumis aux conditions de capacité et aux règles d'incompatibilité prévues par la loi sur la société anonyme, à savoir :

- l'exercice de certaines activités est incompatible avec celui des fonctions d'administrateur, notamment concernant les fonctionnaires, la fonction publique ;
- les commissaires aux comptes ne peuvent pas être nommés administrateurs des sociétés qu'ils contrôlent, moins de cinq années après la cessation de leurs fonctions ;
- certaines condamnations pénales impliquent des incapacités entraînant l'interdiction d'être administrateur.

### Profil et compétences requises

Les administrateurs indépendants devront également jouir de la compétence juridique, financière et comptable, de l'expérience professionnelle de l'administrateur, ainsi que les autres qualités de force de caractère, de bonne connaissance de l'entreprise et de son environnement, de loyauté (agir dans l'intérêt social) et d'honnêteté, de prudence et de diligence, de transparence, de respect de la confidentialité.

### Nombre de mandats par administrateur

Au sein de TotalEnergies Marketing Maroc, il n'existe aucune limitation légale ou statutaire du nombre de mandats par administrateur.

### Assiduités aux séances du conseil

Le conseil d'administration de TotalEnergies Marketing Maroc s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2024. L'assiduité aux séances du conseil est comme suit :

Date de séances	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Nombre d'administrateurs au total
21/03/2024	7	9
19/09/2024	7	9
12/12/2024	8	9

## Rémunération des administrateurs

Conformément à la loi, les conditions de rémunération des administrateurs sont arrêtées par le conseil d'administration dans la limitation du montant global maximum de jetons de présence autorisé par l'assemblée générale ordinaire.

Au titre de l'exercice 2024, les administrateurs indépendants du conseil d'administration de TotalEnergies Marketing Maroc ont perçu en cette qualité une rémunération préalablement arrêtée par le conseil d'administration du 12 décembre 2024.

## Évaluation

Les règles de fonctionnement du conseil d'administration sont fixées dans son règlement intérieur arrêté par le conseil d'administration du 18 décembre 2017. Ce règlement intérieur précise la mission du conseil d'administration et ses règles de fonctionnement ainsi que d'organisation de ses travaux.

Le règlement intérieur précise les règles de prévention de conflits d'intérêts des administrateurs. Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque administrateur agit indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise. Chaque administrateur est tenu d'informer le président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la Société et de prendre toute décision de nature à résoudre cette difficulté dans le cadre de la législation applicable. Un conflit d'intérêts est une situation où les intérêts de TotalEnergies Marketing Maroc sont en conflit, direct ou indirect, avec les intérêts personnels d'un administrateur. Conformément à ce règlement intérieur, chaque administrateur notifie chaque année au président du conseil d'administration l'absence d'un conflit d'intérêt et dès qu'il en a connaissance l'existence d'un conflit d'intérêt.

## Rémunération des dirigeants

(enveloppe globale, stock-options par dirigeant, avantage en nature)

En MMAD	2023	2024
Rémunérations globales y compris les charges patronales	24	28

## Direction générale

TotalEnergies Marketing Maroc est dotée d'une gouvernance dualiste en la présence d'un président du conseil d'administration et d'un directeur général.

Le conseil d'administration du 15 mars 2022 a nommé Monsieur Abdesslam Rhimi au poste de directeur général à compter du 15 mars 2022 pour la durée de son mandat d'administrateur, conformément aux statuts. Il a conformément à la loi tous les pouvoirs pour engager la Société à l'exception de ce qui relève de la compétence du conseil d'administration telle que prévue par la loi 17-95 relative à la société anonyme.

## Comité audit

Le comité d'audit de la Société a été institué par le conseil d'administration du 15 décembre 2015.

Le comité d'audit assure :

- le suivi de l'élaboration de l'information destinée aux actionnaires, au public et à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux,
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques liés à la société,
- le suivi du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés,
- l'examen et le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes,
- l'émission de recommandations à l'assemblée générale sur les commissaires aux comptes dont la désignation est proposée,
- tout en rendant compte régulièrement au conseil d'administration de ses missions.

La composition du comité d'audit de la Société au 31 décembre 2024 se décline comme suit :

Membre du comité	Fonction	Nomination
<b>Monsieur Aladdin Riad Sami</b>	Président du comité d'audit	22 mars 2016
<b>Madame Fernanda Schroder</b>	Membre du comité d'audit	12 décembre 2024
<b>Madame Khedija Ben thman</b>	Membre du comité d'audit	19 septembre 2024
<b>Monsieur Mohammed Fikrat, administrateur indépendant</b>	Membre du comité d'audit	7 septembre 2020
<b>Madame Ghita Lahlou, administrateur indépendant</b>	Membre du comité d'audit	12 décembre 2024

Madame Karima Melouane, assurant les fonctions de secrétaire du comité d'audit de la Société.

### Une relation avec nos actionnaires fondée sur la confiance

Nos actionnaires sont nos principaux partenaires. Chez TotalEnergies Marketing Maroc, nous leur fournissons donc une information financière précise, régulière et transparente. Nous pensons que pour mériter la confiance de nos actionnaires, nous devons d'entretenir une communication transparente et régulière via différents canaux de communication :

- communiqués de presse réguliers sur les éléments importants relatifs à l'activité de la Société et sur les informations privilégiées pouvant avoir un impact sur le cours de bourse de la Société,
- avis de réunion des actionnaires en assemblée générale,
- texte et exposé des motifs des projets de résolutions présentés par le conseil d'administration,

- projet d'affectation des résultats proposé par le conseil d'administration,
- liste des administrateurs au conseil d'administration,
- nombre total des droits de vote disponibles pour chaque catégorie d'actions et nombre de chaque catégorie d'actions composant le capital social de la Société,
- inventaire des états de synthèse de l'exercice écoulé, arrêtés par le conseil d'administration,
- rapport de gestion du conseil d'administration,
- rapport général et spécial des commissaires aux comptes soumis à l'assemblée,
- liste des convention libres et réglementées,
- résultat des votes des résolutions soumises à l'assemblée générale.

Dans l'intérêt du renforcement de la bonne gouvernance au sein de TotalEnergies Marketing Maroc, une importance particulière est accordée au respect des règles d'égalité entre actionnaires.

### Éthique, déontologie et prévention de la corruption

#### ***Une tolérance zéro pour ce qui concerne la corruption sous toutes ses formes***

Le Respect de l'Autre est une valeur cardinale chez TotalEnergies Marketing Maroc, elle est au cœur de notre éthique collective, de notre façon de faire vivre l'exemplarité. Le Respect de l'Autre va de pair avec l'honnêteté, une intégrité sans faille, et par conséquent le rejet de toute forme de corruption et de fraude.

Nous prôtons la tolérance zéro pour ce qui concerne la corruption sous toutes ses formes, le trafic d'influence ou encore les manquements au droit de la concurrence.

TotalEnergies Marketing Maroc engage de nombreuses actions pour prévenir la corruption :

**Mise en place d'un programme de conformité au sein de TEMM et de ses filiales actives à 100 %**

**Sensibilisation et formations des salariés et des nouvelles recrues**

**Nomination d'un responsable conformité qui s'occupe du respect des procédures conformité dans le cadre des activités TotalEnergies Marketing Maroc**

**Engagement au plus haut niveau du comité de direction TotalEnergies Marketing Maroc**

**Partage des retours sur expériences**

**Reporting semestriel sur les actions menées et les cas identifiés au niveau des filiales**

Au titre de l'exercice 2024, aucun incident de corruption n'a été constaté au sein de TotalEnergies Marketing Maroc.

## Déontologie boursière

TotalEnergies Marketing Maroc veille à l'observation des règles de conduite par les initiés permanents et occasionnels dans la gestion des risques liés à la détention, à la divulgation ou à l'exploitation éventuelle d'informations privilégiées. C'est dans cet esprit que depuis son introduction en bourse en 2015, plusieurs actions ont été mises en place :

**Nomination du responsable de la déontologie qui veille au respect des stipulations du Code de la Déontologie et rédaction du code de déontologie boursière**

**Formation des nouvelles recrues à la déontologie boursière et aux principales infractions boursières**

**Mise en place des listes d'initiés permanents et occasionnels et rappel aux initiés des périodes d'abstention deux fois par an, un premier rappel avant le 1<sup>er</sup> juin de chaque année et un 2<sup>nd</sup> rappel avant le 1<sup>er</sup> décembre**

**Sensibilisation des salariés aux règles déontologiques relatives à l'utilisation de l'Information Privilégiée par le responsable de la déontologie**

**Déclaration de toute opération sur les titres de TotalEnergies Marketing Maroc par les salariés au responsable de la conformité**

**Accès aux informations privilégiées limité aux seules personnes dont les fonctions le justifient**

**Publication dans les meilleurs délais de toute information importante qui concerne directement TotalEnergies Marketing Maroc dès qu'il y en a connaissance**

## Éthique : notre engagement pour une conduite exemplaire

Pour TotalEnergies Marketing Maroc, respecter l'environnement dans lequel il évolue et répondre aux attentes de ses parties prenantes sont le gage d'une croissance durable et responsable. Depuis 2001, le Comité d'Éthique est chargé de veiller à la mise en œuvre de notre Code de conduite. Il a aussi et surtout un rôle d'écoute, de soutien et de conseil aux collaborateurs ainsi qu'aux parties prenantes de notre Société. Le Comité peut être sollicité pour poser une question ou demander un conseil relatif à l'application ou au respect du Code de conduite, rapporter tout fait présentant des risques sérieux dans les domaines de la corruption, de la fraude, des pratiques anticoncurrentielles, des discriminations, du harcèlement au travail, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité au travail, ainsi que de la protection de l'environnement.

## Le dialogue avec nos parties prenantes – une dimension essentielle de la conduite responsable de nos activités

TotalEnergies Marketing Maroc considère le dialogue avec ses parties prenantes internes et externes comme une dimension essentielle de la conduite responsable de ses activités et de la prise en compte des enjeux long terme du développement durable dans sa stratégie et ses politiques. Ce dialogue contribue à éclairer les décisions de TotalEnergies Marketing Maroc en participant à l'identification des risques et des impacts de ses activités, ou plus largement à une meilleure compréhension de l'évolution des attentes et tendances sociétales. Il constitue également un moyen efficace d'identifier les leviers de création de valeur locale.

### État

Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, adoptés par le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies en 2011, reconnaissent les obligations qui incombent aux États de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits de l'Homme.

TotalEnergies Marketing Maroc agit dans le respect de l'environnement et de la culture du pays dans lequel il est présent. TotalEnergies Marketing Maroc respecte la souveraineté du pays hôte et n'intervient ni dans le fonctionnement ni dans le financement de la vie politique. TotalEnergies Marketing Maroc se réserve toutefois le droit d'exprimer auprès du gouvernement, le cas échéant, sa position sur les sujets concernant ses activités, ses collaborateurs et ses actionnaires, ainsi que ses convictions quant à l'importance de respecter les droits de l'Homme.

### Communautés locales

TotalEnergies Marketing Maroc respecte les droits des communautés locales en identifiant, en prévenant et en limitant tout impact négatif sur leur environnement et leur mode de vie et en y remédiant le cas échéant. TotalEnergies Marketing Maroc cherche systématiquement à instaurer le dialogue le plus en amont possible pour nouer des relations durables avec ces communautés, et est attentif à leurs opportunités de développement.

Des mécanismes de réclamation et des mesures correctives sont conçus et mis en œuvre, en particulier à l'intention des groupes vulnérables dont les populations autochtones.

### Clients

TotalEnergies Marketing Maroc fournit à ses clients des produits et des services de qualité en cherchant toujours à apporter la meilleure performance, à un prix compétitif.

Attentif aux besoins de ses clients, TotalEnergies Marketing Maroc contrôle, évalue et améliore constamment ses produits, ses services, sa technologie et ses procédés, de façon à assurer la qualité, la sécurité, l'efficacité énergétique et l'innovation à chaque étape des processus d'élaboration, de production et de distribution.

Nous veillons à assurer la confidentialité des données que nos clients nous confient, dans le respect des réglementations relatives aux données personnelles.

## Fournisseurs

Avec ses fournisseurs, TotalEnergies Marketing Maroc veille aux intérêts de chaque partie, dans le respect des conditions contractuelles claires et négociées de manière équitable.

Cette relation repose sur trois piliers : le dialogue, le professionnalisme et le respect des engagements.

TotalEnergies Marketing Maroc choisit des fournisseurs ayant une capacité à conduire ses activités de manière responsable.

Nous pensons que la construction de relations durables repose sur le dialogue, le professionnalisme et le respect des engagements, mais aussi sur des références partagées. Aussi nous leur demandons de :

- respecter et faire respecter par leurs propres fournisseurs, nos Principes Fondamentaux dans les Achats. Issus de notre Code de conduite, ils constituent les fondements de la relation durable que nous souhaitons construire avec eux ;
- être particulièrement attentifs au respect des normes et procédures en matière de droits de l'Homme, notamment en ce qui concerne les conditions de travail de leurs salariés, ainsi que des salariés de leurs propres fournisseurs ;
- accepter d'être audités afin d'évaluer et d'améliorer continuellement le respect de ces principes.

## Les partenaires industriels et commerciaux

Notre Code de conduite s'applique au sein de toute entreprise commune (joint-venture) que TotalEnergies Marketing Maroc dirige ou dont il est l'opérateur.

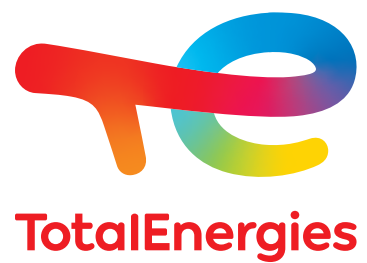
Dans les autres cas, TotalEnergies Marketing Maroc met tout en œuvre pour que les dirigeants ou l'opérateur de la joint-venture applique(nt) des principes équivalents à ceux énoncés dans le Code de conduite de la Compagnie.

## Actionnaires

TotalEnergies Marketing Maroc s'attache à mériter la confiance de ses actionnaires avec l'objectif d'assurer la rentabilité et la pérennité de leur investissement.

TotalEnergies Marketing Maroc leur fournit régulièrement des informations transparentes et complètes et maintient un dialogue constructif avec eux par l'intermédiaire de différents canaux de communication. Il est à l'écoute de leurs attentes, préoccupations et questions, quel que soit le sujet. Tout ceci dans le respect des réglementations boursières applicables et avec des comptes reflétant fidèlement les opérations de TotalEnergies Marketing Maroc.





#### Marketing & Services

TotalEnergies :  
146, boulevard Zerktouni,  
Casablanca - Maroc  
Tél. : 05 22 22 04 71  
Fax : 05 22 27 48 52

